

Rapport Trimestriel sur le Pluralisme  
dans les Médias Audiovisuels  
(Journaux d'information)

Du 1<sup>er</sup> Avril au 30 Juin 2010



# Sommaire

<b>Préface</b>	<b>004</b>
<b>I – Règles de référence</b>	<b>006</b>
1- Médias audiovisuels objet du contrôle	006
2- Modalités de relevé dans les médias audiovisuels à programmation nationale	007
3- Modalités de relevé dans les médias audiovisuels à programmation régionale et locale	008
<b>II – Présentation des résultats globaux</b>	<b>010</b>
Graphes globaux des Quatre Parts sur les médias audiovisuels suivis	011
<b>III – Observations générales</b>	<b>015</b>
<b>IV – Résultats par catégorie de médias</b>	<b>019</b>
1 - Médias audiovisuels publics	019
▪ TV Al Oula	020
▪ TV 2M	026
▪ Radio Nationale	032
▪ Radio Amazighe	037
▪ Radio Chaîne Inter	042
▪ TV Laâyoune	047
▪ TV Tamazight	052
Graphes globaux des Quatre Parts sur les médias audiovisuels publics	058
Observations relatives aux médias audiovisuels publics	062
2 - Médias audiovisuels privés à programmation nationale	064
▪ Radio Atlantic	065
▪ Radio Aswat	070
▪ Radio Med	075
▪ Radio Chada FM	080
▪ Radio Médina FM	085
Graphes globaux des Quatre Parts sur les médias audiovisuels privés à programmation nationale	090
Observations relatives aux médias audiovisuels privés à programmation nationale	094
3 - Médias audiovisuels privés à programmation régionale	096
▪ Radio Casa FM	097
▪ Radio MFM Atlas	104

▪ Radio MFM Saïss	<i>109</i>
▪ Radio MFM Souss	<i>114</i>
<b>Graphes globaux des Quatre Parts sur les médias audiovisuels privés à programmation régionale</b>	<i>119</i>
<b>Observations relatives aux médias audiovisuels privés à programmation régionale</b>	<i>123</i>
<b>4 - Médias audiovisuels privés à programmation locale</b>	<i>124</i>
▪ Radio Plus Agadir	<i>125</i>
▪ Radio Plus Marrakech	<i>130</i>
<b>Observations relatives aux médias audiovisuels privés à programmation locale</b>	<i>134</i>
<b>V – Annexes, Sommaire &amp; Tableaux</b>	<i>135</i>

## Préface

En vertu du Dahir l'ayant instituée, et du fait de l'évolution accélérée du secteur audiovisuel, la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) a été appelée à mettre en place un cadre normatif précis pour la gestion du pluralisme politique dans les médias audiovisuels afin de mieux garantir la liberté d'expression des organisations politiques, syndicales, professionnelles et associatives. Elle s'est attelée, pour ce faire, à traduire le principe du pluralisme, dans son acception générale, en une réalité institutionnelle et en une pratique médiatique audiovisuelle au quotidien, ancrées dans les règles d'équité, d'honnêteté et de respect de la loi, sur la base d'une conception d'ensemble fondée sur la complémentarité et l'équilibre.

Ainsi, à travers la Décision 46-06, la HACA a veillé à la garantie d'une gestion démocratique et équilibrée du pluralisme, dans un contexte institutionnel, politique et social renouvelé. Les opérateurs audiovisuels pouvant ainsi opter pour des choix éditoriaux flexibles et réalistes à même d'établir des critères applicables au pluralisme dans les médias audiovisuels nationaux.

Comme le souligne le Préambule de la Décision 46-06, le pluralisme, n'est pas une fin en soi, mais un dispositif normatif et une exigence de comportements professionnel et politique au service de la construction démocratique. Son respect par et dans les médias audiovisuels de notre pays revêt de plus en plus d'importance, étant donné que les parties prenantes de la vie politique et sociale, toutes obédiences confondues, misent, en effet, sur la communication audiovisuelle pour influencer les citoyens, téléspectateurs et auditeurs, ainsi que pour contribuer à la formation et à l'orientation de l'opinion publique, fondement de tout système démocratique.

Depuis sa mise en œuvre en janvier 2007, la Décision 46-06 a permis à toutes les parties concernées par le pluralisme, opérateurs audiovisuels, partis politiques, syndicats, associations de Droits Humains et Haute Autorité, une expérimentation et un cumul suffisants qui nous autorisent, aujourd'hui, à tirer des conclusions d'étape.

Ainsi, cette Décision vise à contribuer au changement des pratiques éditoriales et à ouvrir la voie aux différents courants d'idées et d'opinion pour s'exprimer, selon leur représentativité et leur importance, sur les médias audiovisuels aussi bien publics que privés. Dans l'esprit des textes l'ayant institué, le pluralisme n'est pas un simple slogan, mais une nouvelle culture qui devrait s'enraciner dans les esprits et les pratiques. C'est pourquoi toutes les parties prenantes, et particulièrement les opérateurs audiovisuels, estiment que les problèmes de gestion du pluralisme – dans les médias audiovisuels – et des disparités engendrées par la règle dite des « Quatre Parts » (gouvernement, majorité, opposition et partis non représentés au Parlement) trouvent leur origine dans certains obstacles objectifs et institutionnels qui relèvent de la nature même du paysage politique national.

Depuis la mise en application de la Décision 46-06, fruit d'un processus de concertation avec toutes les parties concernées par le pluralisme, et considérant sa responsabilité en la matière, la HACA a mis en place un système de suivi des programmes

d'information (journaux et magazines). Elle a également assuré la production de rapports périodiques (trimestriels pour les journaux et semestriels pour les magazines) qui sont ensuite envoyés aux destinataires institutionnels désignés par le Dahir instituant la HACA. Ces rapports permettent à chaque parti de prendre connaissance de son temps d'antenne dans les médias audiovisuels et attire l'attention, si besoin est, sur les disparités relevées pour que les médias audiovisuels puissent, subséquentement, rétablir les équilibres qui s'imposent entre les différents acteurs politiques et sociaux en présence.

Dans ce contexte, la Haute Autorité veille, conformément à la loi et aux obligations des opérateurs, à remédier aux disparités et aux déséquilibres par tous les moyens et les modalités qu'elle juge appropriés. Ainsi, l'expérience démontre que l'équilibre est devenu, désormais, un acquis dans les magazines d'information et que les Centrales syndicales les plus représentatives s'expriment dans le respect des règles de l'accès équitable aux médias audiovisuels. Cependant, les disparités engendrées par l'application de la règle des « *Quatre Parts* » restent importantes dans les journaux d'information, et particulièrement au profit des membres du gouvernement, au détriment à la fois des partis de la majorité, de l'opposition et des partis non représentés au Parlement. De plus, les radios privées, hormis quelques rares exceptions, n'ont pas encore pu établir des choix éditoriaux susceptibles de favoriser davantage le débat politique et donc un traitement pluraliste de l'information.

En vue d'améliorer son système de suivi et d'évaluation en mettant à la disposition de son environnement institutionnel des rapports qui traitent des questions majeures qui intéressent l'Etat et la société, et afin de mieux garantir, en conséquence, l'expression pluraliste, la HACA a apporté des modifications significatives au dispositif de stockage et d'analyse des données audiovisuelles. Tout en maintenant la centralité réservée au pluralisme politique et syndical, ce dispositif permet de traiter de nouvelles dimensions du pluralisme qui s'imposent, eu égard aux évolutions que connaît notre pays, telles que la présence des régions dans le traitement de l'information, l'approche genre et la diversité linguistique et culturelle.

Le présent rapport est le fruit de ces recentrages. Par ce travail qui s'inscrit dans la durée, dans la régularité et dans la modestie et la relativité qui sied à tout travail humain qui aspire à contribuer au changement, la HACA espère faire œuvre utile.

**Par Ahmed Ghazali**  
**Président de la Haute Autorité**  
**de la Communication Audiovisuelle**

## I – Règles de référence

« (...) Le pluralisme, quels que soient son contenu et sa forme, est moins un but en soi qu'un moyen prévu par le législateur afin d'assurer au téléspectateur et à l'auditeur une information complète et honnête. Le pluralisme n'est pas uniquement un devoir des opérateurs audiovisuels envers les acteurs sociopolitiques, mais principalement un droit dû au citoyen, qui oblige les opérateurs à présenter au public une information honnête, impartiale et objective ; la finalité étant de respecter le droit du citoyen à l'accès aux différentes opinions et aux diverses sources d'information, pour qu'il puisse former ses propres opinions et convictions en toute liberté et objectivité. »

(Décision du CSCA n°46-06, Préambule, Paragraphe 2).

L'accès du gouvernement, des partis de la majorité parlementaire, des partis de l'opposition parlementaire et des partis non représentés au Parlement aux médias audiovisuels est fondé sur le **principe de l'équité** dont la mise en œuvre est encadrée par les articles 6 et 7 de la Décision du CSCA n°46-06 relative aux règles de la garantie du pluralisme d'expression des courants de pensée et d'opinion dans les services de la communication audiovisuelle en dehors des périodes électorales (B.O. n°5480 du 7 septembre 2006).

Ainsi, pour les trois premières catégories, l'article 6 dispose : « *Les opérateurs de la communication audiovisuelle veillent à ce que le temps cumulé des interventions des membres du gouvernement et des partis de la majorité parlementaire ne dépasse pas le double du temps consacré aux partis appartenant à l'opposition parlementaire au sein de la Chambre des Représentants, tout en respectant des conditions de programmation comparables et similaires.* »

Pour les partis non représentés au Parlement, l'article 7 dispose : « *Les opérateurs de la communication audiovisuelle sont tenus d'accorder à l'ensemble des partis non représentés au Parlement un temps pour exprimer leurs positions vis-à-vis des événements et des questions d'intérêt public, de l'ordre de 10% du temps global consacré au gouvernement et aux partis de la majorité et de l'opposition parlementaire.* »

Quant à la mise en œuvre du principe de l'équité d'accès des syndicats, des organisations et des chambres professionnelles aux médias audiovisuels, elle est encadrée par les articles 3 et 5 de la même Décision.

Ainsi, l'article 3 (alinéa 1<sup>er</sup>) dispose : « *Les opérateurs de la communication audiovisuelle concernés doivent accorder (...) aux organisations syndicales, professionnelles et représentatives dans le domaine économique, ainsi qu'aux autres organisations sociales à vocation nationale, selon leur importance et leur représentativité institutionnelle ou sociétale, des temps d'antenne et de parole équitables dans les programmes d'information.* »

L'article 5 précise les critères de représentativité : « *La représentativité des organisations syndicales est déterminée selon leur importance et en fonction du résultat des élections des délégués des salariés dans les secteurs public et privé. La représentativité des organisations professionnelles est déterminée selon leur représentativité au sein de la Chambre des Conseillers ou en fonction de leur importance à l'échelle nationale.* »

## 1- Médias audiovisuels objet du contrôle

En application des dispositions de la Décision du CSCA n°46-06, la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (Haca) a assuré le relevé des temps de parole des personnalités publiques dans **les Journaux d'Information pour le Deuxième Trimestre 2010 (du 1<sup>er</sup> Avril au 30 Juin)** sur quatre chaînes de télévision et quatorze stations de radio.

Les médias audiovisuels, objets du contrôle, se répartissent en quatre catégories :

- **Médias audiovisuels publics :**
  - TV Al Oula.
  - TV 2M.
  - TV Tamazight.
  - Radio Nationale.
  - Radio Amazighe.
  - Radio Chaîne Inter.
  - TV Laâyoune.
  
- **Médias audiovisuels privés à programmation nationale :**
  - Radio Atlantic.
  - Radio Aswat.
  - Radio Chada FM.
  - Med Radio.
  - Radio Médina.
  
- **Médias audiovisuels privés à programmation régionale :**
  - Radio Casa FM
  - Radio MFM Atlas
  - Radio MFM Saïss
  - Radio MFM Souss
  
- **Médias audiovisuels privés à programmation locale :**
  - Radio Plus Agadir
  - Radio Plus Marrakech

## 2- Modalités de relevé des temps de parole dans les médias audiovisuels publics et privés à programmation nationale

Le relevé des temps de parole des personnalités publiques a été fait sur la base de leur répartition en trois classes :

- A. Les Quatre Parts** (gouvernement, majorité parlementaire, opposition parlementaire et partis non représentés au Parlement-PNR).
- B. Les Intervenants Syndicaux et Professionnels** (membres des syndicats, des organisations professionnelles et des chambres professionnelles).
- C. Les Acteurs Institutionnels** (le Premier ministre, le Président de la Chambre des Représentants et le Président de la Chambre des Conseillers).

### **A. Les Quatre Parts :**

Le relevé des interventions des membres du gouvernement inclut celles du Premier ministre, des ministres, des ministres délégués et des secrétaires d'Etat. Toutefois, il est procédé à la neutralisation des interventions du Premier ministre faites en sa qualité d'acteur institutionnel, c'est-à-dire au nom de l'Etat. Ces interventions sont relevées, mais ne sont pas comptabilisées au titre du gouvernement. Cependant, elles sont comptabilisées dans la catégorie de la majorité lorsque le Premier ministre s'exprime au nom de son parti politique.

Les interventions des représentants des partis politiques (de la majorité, de l'opposition et ceux non représentés au Parlement) sont systématiquement relevées lorsqu'elles sont faites au nom de leurs partis respectifs. Les interventions des personnalités publiques cumulant deux qualités ou plus (membres de partis de la majorité et membres du gouvernement) sont comptabilisées sur le compte de ce dernier, à moins que celles-ci interviennent expressément au nom de leurs partis.

Par ailleurs, sont également relevées les interventions de tous les élus (au titre de leurs partis respectifs), quel que soit leur mandat : national (membres de la Chambre des Représentants ou de la Chambre des Conseillers), régional (membres d'un conseil régional), provincial (membres d'une assemblée préfectorale ou provinciale) ou local (membres du conseil d'une commune urbaine ou rurale).

### **B. Les Intervenants syndicaux et professionnels :**

Sont relevées les interventions des dirigeants et des membres des syndicats, des organisations professionnelles et des chambres professionnelles.

### **C. Les Acteurs Institutionnels :**

Il s'agit de trois acteurs politiques : le Premier ministre, le Président de la Chambre des Représentants et le Président de la Chambre des Conseillers. Lorsqu'ils s'expriment au nom de leurs institutions respectives, leurs interventions sont comptabilisées parmi les interventions institutionnelles. Par contre, lorsqu'ils s'expriment au nom de leurs partis, leurs interventions sont comptabilisées au titre de leurs partis.

## **3- Modalités de relevé dans les médias audiovisuels à programmation régionale ou locale**

Les médias audiovisuels regroupés sous la dénomination « *médias audiovisuels à programmation régionale* » sont les suivants : Radio Casa FM, Radio MFM Atlas, Radio MFM Saïss, Radio MFM Souss et Cap Radio (cette radio ne figure pas dans les résultats de ce rapport parce qu'aucune intervention de personnalité publique concernée par le suivi n'a été relevée durant ce trimestre). La programmation du réseau MFM en matière de journaux d'information se compose de trois journaux quotidiens (dont deux en arabe et un en amazighe) diffusés à partir de Radio Casa FM et simultanément sur les trois autres radios MFM et un journal régional quotidien propre à chacune des quatre radios du réseau MFM (ce journal régional a été supprimé de la grille de ces radios vers la fin du mois de mai 2010).

Prenant en considération ces deux types de journaux (nationaux et régionaux), il a paru plus équitable de ne pas en agréger les résultats, mais plutôt de les distinguer en procédant à des présentations distinctes et selon un référentiel différencié. Ainsi, on applique aux journaux diffusés

à partir de Radio Casa FM une classification des partis politiques fondée sur leur positionnement parlementaire.

Par contre, quand il s'agit de comptabiliser des interventions d'élus locaux, appartenant à des partis politiques dont le positionnement n'est pas forcément le même au niveau national (par exemple, un parti appartenant à l'opposition parlementaire au niveau national, mais à la majorité municipale au niveau local) la référence de classement des interventions des élus et des représentants des partis politiques, sur des affaires communales, dans les journaux régionaux des radios MFM, est leur appartenance aux partis de la majorité ou de l'opposition municipales.

Cette démarche obéit à un souci de pertinence, qui rend nécessaire la prise en considération de la spécificité de médias qui n'ont pas une couverture nationale et qui traitent de l'actualité politique régionale et locale, avec tout ce que cela induit en termes de complexité de l'échiquier politique à ces deux niveaux. Une telle démarche est de nature à prévenir tout travers dans l'appréciation du principe d'équité, étant donné que le positionnement d'un parti sur l'échiquier politique peut être différent selon que l'analyse porte sur une réalité nationale ou locale.

Pour renforcer davantage ce souci de pertinence et d'équité, on procède au suivi des interventions dans les journaux régionaux des quatre radios MFM afin de relever, sur chaque radio, tous les cas de non respect du pluralisme d'opinion sur des questions conflictuelles qui exigent la présence de points de vue contradictoires.

Enfin, pour les radios locales (dont le bassin d'audience coïncide avec une ville) : Radio Plus Agadir (Agadir) et Radio Plus Marrakech (Marrakech), la référence de classement des interventions des élus et des représentants de partis politiques, sur des affaires communales, est leur appartenance à des partis de la majorité ou de l'opposition municipales.

## II – Présentation des résultats globaux

### A. Statistiques sur les programmes suivis :

Durant le 2<sup>ème</sup> trimestre 2010, et sur les médias audiovisuels suivis, la Haca a traité **6345 Journaux d'Information** pour une durée horaire globale de mille cinq cent trente quatre heures, vingt six minutes et trente cinq secondes (**1534:26:35**).

### B. Volumes horaires globaux :

Durant le 2<sup>ème</sup> trimestre 2010, le volume horaire global des interventions des personnalités publiques consacrées au pluralisme s'est élevé, tous médias audiovisuels confondus, à quatre-vingt dix-sept heures, vingt minutes et quarante neuf secondes (**97:20:49**).

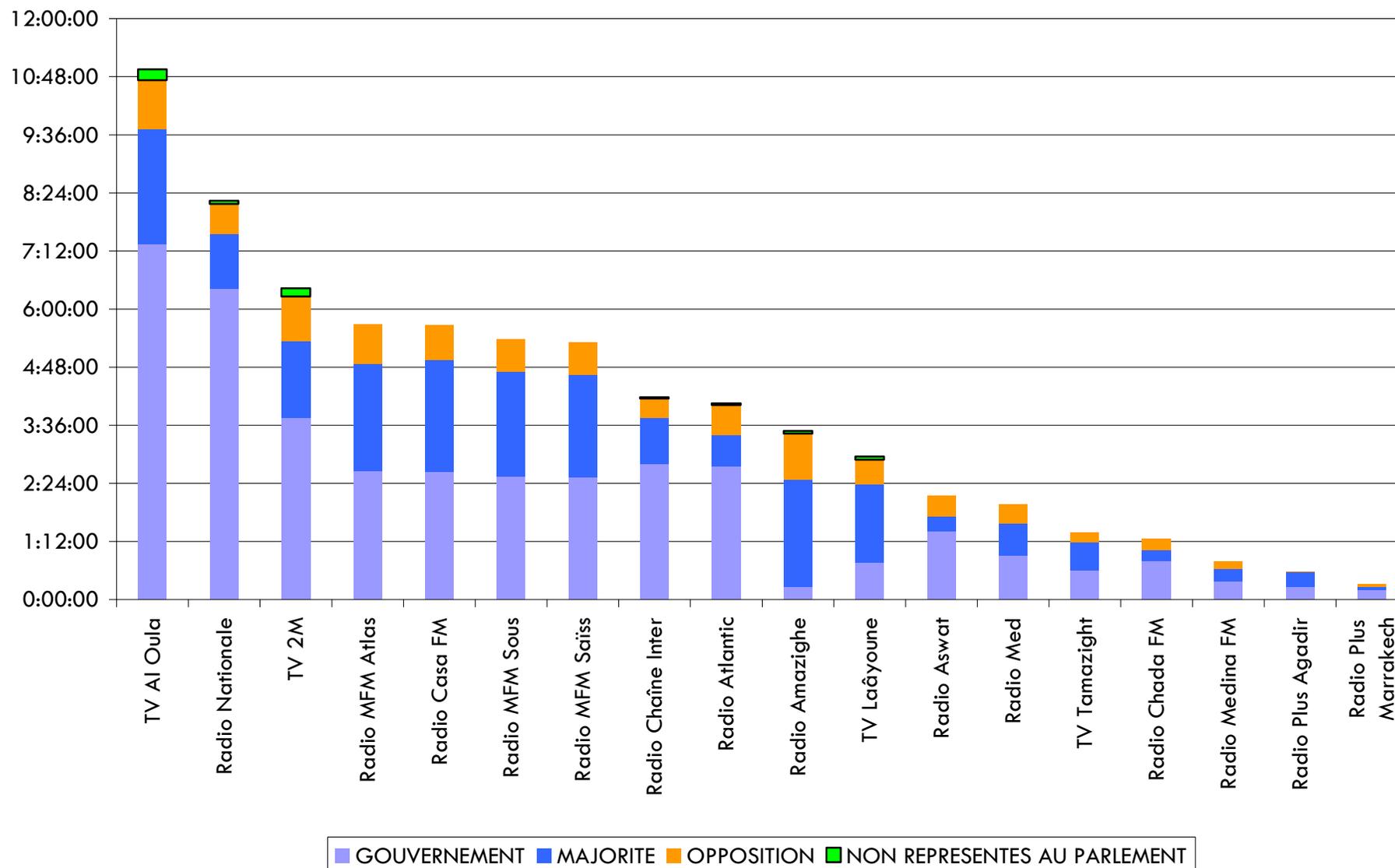
**Tableau 1 : Volumes horaires globaux consacrés au pluralisme dans les médias audiovisuels suivis**

Média Audiovisuel	Volumes Horaires 1 <sup>er</sup> Trimestre 2010	Volumes Horaires 2 <sup>ème</sup> Trimestre 2010
<b>Médias audiovisuels publics</b>		
TV Al Oula	12:44:05	13:01:30
Radio Nationale	08:59:57	09:33:30
TV 2M	07:06:59	08:04:52
Radio Chaîne Inter	04:46:02	05:16:13
Radio Amazighe	04:06:32	04:40:54
TV Laâyoune	03:40:25	03:39:37
TV Tamazight	-	01:41:06
<b>Total</b>	<b>41:24:00</b>	<b>45:57:42</b>
<b>Médias audiovisuels privés à programmation nationale</b>		
Radio Atlantic	08:34:40	10:18:31
Radio Aswat	03:29:37	05:36:16
Med Radio	02:30:34	02:58:08
Radio Chada FM	02:20:41	01:52:16
Radio Médina	03:40:25	01:47:58
<b>Total</b>	<b>16:55:32</b>	<b>22:33:09</b>
<b>Médias audiovisuels privés à programmation régionale*</b>		
Radio Casa FM	05:33:15	07:08:35
Radio MFM Atlas	05:05:39	07:10:26
Radio MFM Souss	04:32:46	06:43:40
Radio MFM Saïss	04:52:53	06:42:01
<b>Total</b>	<b>20:04:33</b>	<b>27:44:42</b>
<b>Médias audiovisuels privés à programmation locale**</b>		
Radio Plus Agadir	01:02:44	00:44:25
Radio Plus Marrakech	00:54:15	00:20:51
<b>Total</b>	<b>01:56:59</b>	<b>01:05:16</b>
<b>Total global</b>	<b>80:21:04</b>	<b>97:20:49</b>

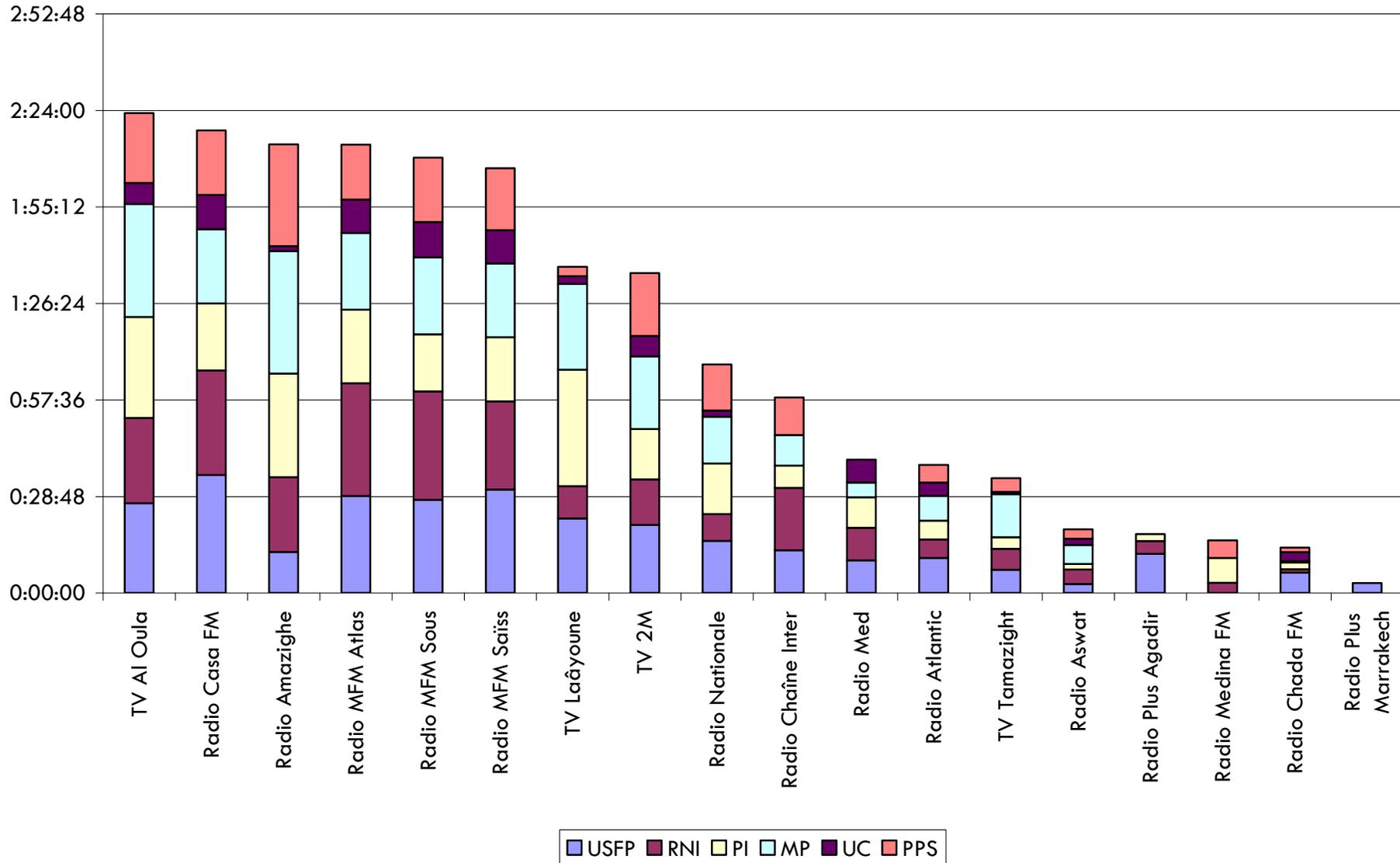
\* Les volumes horaires de ces quatre radios comprennent les résultats de relevé des journaux nationaux, diffusés sur Radio Casa FM et simultanément sur les trois autres radios MFM, et des journaux régionaux (un journal régional par radio).

\*\* Les volumes horaires de ces deux radios comprennent à la fois les résultats de relevé des interventions aussi bien nationales que locales.

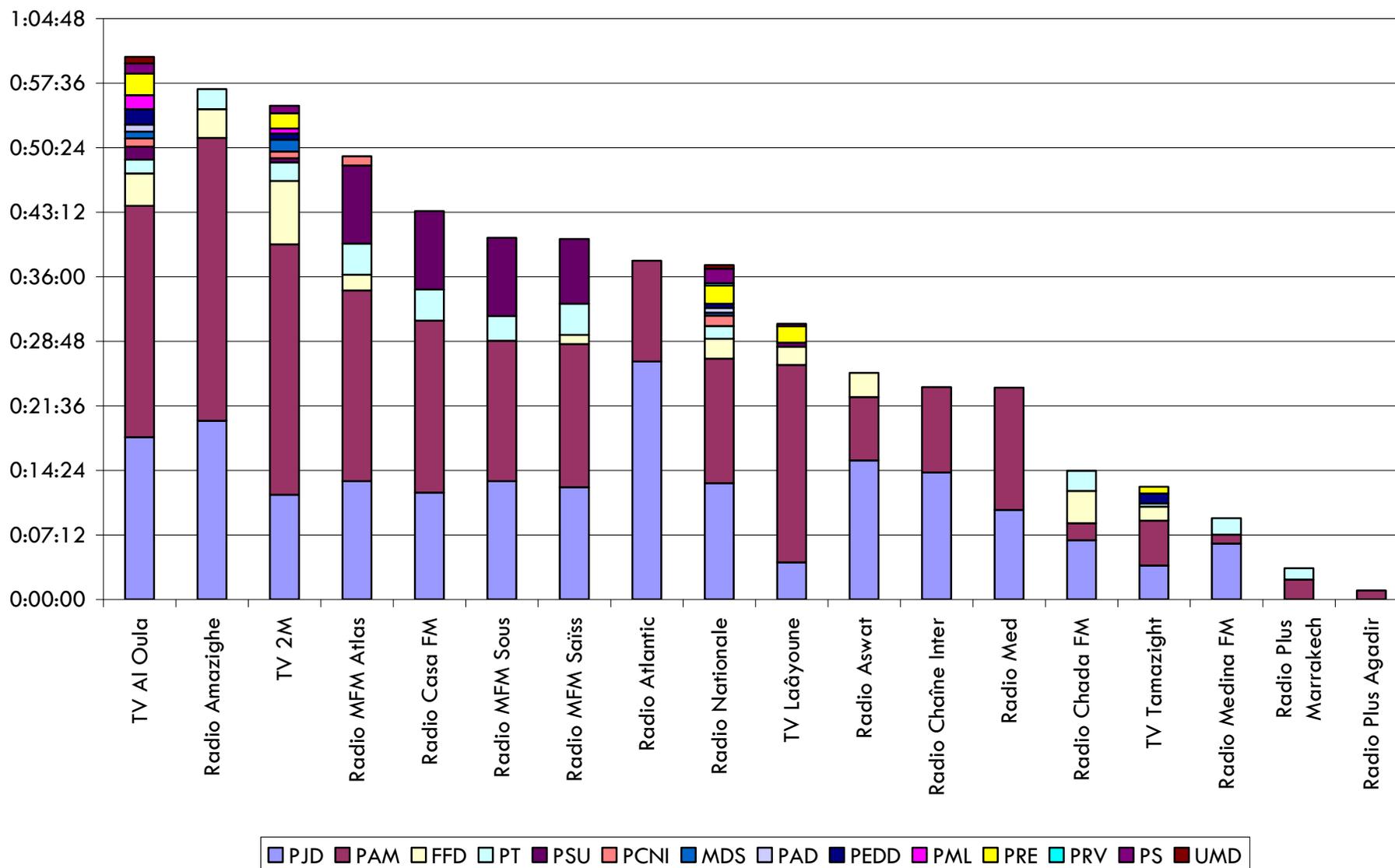
## Les Quatre Parts dans les médias audiovisuels suivis



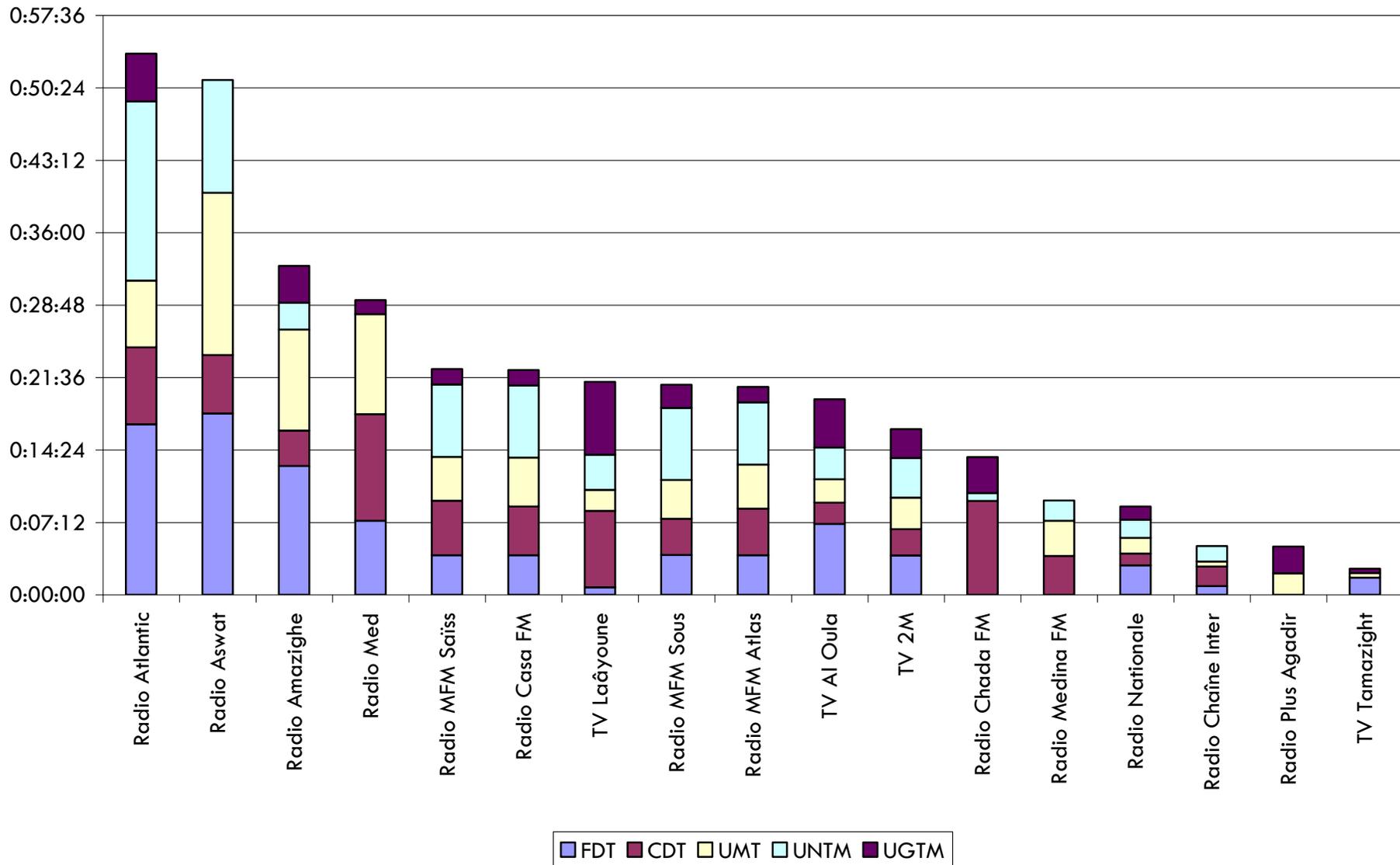
## Les partis politiques de la majorité parlementaire dans les médias audiovisuels suivis



## Les partis politiques de l'opposition parlementaire dans les médias audiovisuels suivis



### Les centrales syndicales dans les médias audiovisuels suivis



### III - Observations générales

Ces observations générales sont ventilées en six domaines : les volumes horaires globaux (tous médias confondus), le pluralisme politique, le pluralisme syndical et professionnel, l'approche genre, le poids des régions et des langues parlées dans les Journaux d'Information.

#### A. Volumes horaires globaux

	1 <sup>er</sup> Trimestre 2010	2 <sup>ème</sup> Trimestre 2010
Gouvernement :	29:48:53	38:55:59
Partis Politiques :	28:45:43	31:48:35
Syndicats :	08:07:56	10:36:48
Organisations professionnelles :	09:34:24	10:50:47
Chambres professionnelles :	02:08:48	02:00:17
Acteurs institutionnels :	01:47:37	02:57:41

#### B. Pluralisme politique

- Le gouvernement et les partis de la majorité ont été fortement surreprésentés par rapport aux partis de l'opposition, mais de façon plus ou moins prononcée selon les catégories de médias.

- **Médias audiovisuels publics :** La part du gouvernement et des partis de la majorité a dépassé les 80% des Quatre Parts sur TV Al Oula, TV 2M, TV Laâyoune et TV Tamazight. Elle a atteint les 90% sur la Radio Nationale et Radio Chaîne Inter.

*Par contre, sur la Radio Amazighe, l'équilibre a été pratiquement atteint, puisque la part du gouvernement et de la majorité a été de 71,21% contre 27,26% pour l'opposition.*

Par ailleurs, la part du gouvernement a été prédominante sauf sur deux médias audiovisuels : Radio Amazighe et TV Laâyoune.

- **Radios privées à programmation nationale :** La part du gouvernement et des partis de la majorité a dépassé les 80% des Quatre Parts sur l'ensemble des médias audiovisuels de cette catégorie. Par ailleurs, la part du gouvernement a été également prédominante.
- **Radios privées à programmation régionale (radios du réseau MFM) :** La part du gouvernement et des partis de la majorité a dépassé les 86% du temps de parole des Quatre Parts sur l'ensemble de ces médias audiovisuels contre moins de 13% pour les partis de l'opposition. Par ailleurs, la part du gouvernement a été légèrement prédominante.
- **Radios privées à programmation locale :** Sur Radio Plus Agadir, les partis de la majorité municipale d'Agadir étaient légèrement sur-représentés par rapport à ceux de l'opposition municipale. En effet, la part des premiers a été de 74,24% contre 25,76% pour les seconds. Mais, sur Radio Plus Marrakech, un seul parti de la majorité municipale de la ville de Marrakech, le PAM, a bénéficié de la totalité du temps de parole relatif aux interventions locales revenant aux partis politiques.

**- Quant aux partis non représentés au Parlement, ils ont été quasiment absents des Journaux d'Information des médias audiovisuels, sauf sur les médias audiovisuels publics.**

- Par ailleurs, le parti qui est arrivé en tête en termes de temps de parole durant le deuxième trimestre 2010 fut l'USFP. Ce parti a réalisé tous supports confondus quatre heures, quarante deux minutes et quarante six secondes (04:42:46). Il est suivi par le Mouvement Populaire (MP) avec quatre heures, vingt-et-une minutes et vingt trois secondes (04:21:23), par le RNI (3<sup>ème</sup>) avec quatre heures, quatorze minutes et quarante neuf secondes (04:14:49), par le PAM (4<sup>ème</sup>) avec quatre heures, cinq minutes et cinquante deux secondes (04:05:52), par le Parti de l'Istiqlal (5<sup>ème</sup>) avec quatre heures, deux minutes et dix-huit secondes (04:02:18) et par le PJD (6<sup>ème</sup>) avec trois heures, vingt minutes et vingt-quatre secondes (03:20:24).

Par contraste, il faudra noter que sur les 28 partis politiques ayant accédé à l'antenne des médias audiovisuels suivis, 16 d'entre eux ont bénéficié d'un volume horaire inférieur à dix minutes.

Par ailleurs, c'est TV Al Oula qui a consacré le temps de parole le plus élevé aux partis politiques avec trois heures, trente sept minutes et vingt-trois secondes (03:37:23).

Enfin, 28 partis politiques ont pu accéder à la parole dans les Journaux d'Information, durant ce trimestre. *Cependant, seize d'entre eux ont bénéficié d'un temps de parole inférieur à dix minutes.*

### **C. Pluralisme syndical et professionnel**

**Pour les centrales syndicales**, l'accès des cinq centrales syndicales les plus représentatives (dans l'ordre de leur représentativité à la Chambre des Conseillers : FDT, UMT, CDT, UGTM et UNTM) appelle deux observations.

- D'abord, ces centrales syndicales ont toutes pu bénéficier d'un temps de parole sur les ondes de dix médias audiovisuels sur les dix-huit suivis. Néanmoins, leur classement ne correspondait pas à leur représentativité parlementaire, particulièrement pour l'UNTM, qui s'est classée en deuxième position, derrière la FDT. Mais pour l'UNTM, cela s'explique par la couverture médiatique accordée au 4<sup>ème</sup> congrès national de cette centrale syndicale qui s'est tenu les 10 et 11 avril 2010.

- Ensuite, le temps de parole cumulé des cinq centrales syndicales sur l'ensemble des médias audiovisuels suivis a été de 11:48:48.

**Pour la CGEM**, elle a été totalement absente des ondes de trois médias audiovisuels, à savoir la Radio Amazighe, TV Tamazight et TV Laâyoune.

Par ailleurs, Radio Atlantic a accordé à la CGEM, à elle seule, deux heures, une minute et neuf secondes (**02:01:09**), soit **47,34%** du volume horaire global consacré à la CGEM sur l'ensemble des médias audiovisuels suivis.

#### D. Part des femmes parmi les intervenants des médias suivis

Média audiovisuel	Part des femmes
<b>Médias audiovisuels publics</b>	
TV Al Oula	09,93%
TV 2M	09,53%
Radio Nationale	07,31%
Radio Amazighe	07,11%
Radio Chaîne Inter	<b>12,75%</b>
TV Laâyoune	<b>11,18%</b>
TV Tamazight	05,61%
<b>Médias audiovisuels privés à programmation nationale</b>	
Radio Atlantic	07,62%
Radio Aswat	04,70%
Radio Med	07,27%
Radio Chada FM	04,71%
Radio Médina FM	02,78%
<b>Médias audiovisuels privés à programmation régionale</b>	
Radio Casa FM	05,01%
Radio MFM Atlas	06,08%
Radio MFM Saïss	05,34%
Radio MFM Souss	04,90%
<b>Médias audiovisuels privés à programmation locale</b>	
Radio Plus Agadir	02,55%
Radio Plus Marrakech	07,83%

#### E. Usage des langues dans les interventions des médias audiovisuels suivis

Média audiovisuel	Arabe	Amazighe	Français
<b>Médias audiovisuels publics</b>			
TV Al Oula	86,82%	04,03%	09,15%
TV 2M	56,23%	11,48%	32,29%
Radio Nationale	100%	-	-
Radio Amazighe	-	100%	-
Radio Chaîne Inter	-	-	100%
TV Laâyoune	100%	-	-
TV Tamazight	-	100%	-
<b>Médias audiovisuels privés à programmation nationale</b>			
Radio Atlantic	62,41%	-	37,59%
Radio Aswat	33,60%	-	66,40%
Radio Med	88,61%	-	11,39%
Radio Chada FM	100%	-	-
Radio Médina FM	75,63%	-	24,37%
<b>Médias audiovisuels privés à programmation régionale</b>			
Radio Casa FM	70,94%	29,06%	-
Radio MFM Atlas	71,40%	28,60%	-
Radio MFM Saïss	72,10%	27,90%	-
Radio MFM Souss	70,85%	29,15%	-

Média audiovisuel	Arabe	Amazighe	Français
<b>Médias audiovisuels privés à programmation locale</b>			
Radio Plus Agadir	69,87%	30,13%	-
Radio Plus Marrakech	100%	-	-

**F. Les régions arrivées en tête dans les interventions relatives aux régions dans les médias suivis**

Média audiovisuel	Régions arrivées en tête	Pourcentages des interventions régionales
<b>Médias audiovisuels publics</b>		
TV Al Oula	Oriental	22,08%
TV 2M	Oriental	25,76%
Radio Nationale	Oriental	17,45%
Radio Amazighe	Taza-Al Hoceima-Taounate	29,87%
Radio Chaîne Inter	Taza-Al Hoceima-Taounate	27,77%
TV Laâyoune	Guelmim-Smara	<b>56,03%</b>
TV Tamazight	Souss-Massa-Daraâ	20,94%
<b>Médias audiovisuels privés à programmation nationale</b>		
Radio Atlantic	Grand Casablanca	10,26%
Radio Aswat	Grand Casablanca	11,41%
Radio Med	Grand Casablanca	<b>29,61%</b>
Radio Chada FM	Marrakech-Tensift-Haouz	20,84%
Radio Médina FM	Souss-Massa-Daraâ	08,83%
<b>Médias audiovisuels privés à programmation régionale</b>		
Radio Casa FM	Souss-Massa-Daraâ	<b>41,76%</b>
Radio MFM Atlas	Souss-Massa-Daraâ	<b>44,79%</b>
Radio MFM Saïss	Souss-Massa-Daraâ	<b>43,31%</b>
Radio MFM Souss	Souss-Massa-Daraâ	<b>42,74%</b>
<b>Médias audiovisuels privés à programmation locale</b>		
Radio Plus Agadir	Souss-Massa-Daraâ	<b>80,04%</b>
Radio Plus Marrakech	Marrakech-Tensift-Haouz	<b>40,13%</b>

## **IV – Résultats par catégorie de médias**

---

### **1 – Médias audiovisuels publics**

- TV Al Oula
- TV 2M
- Radio Nationale
- Radio Amazighe
- Radio Chaîne Inter
- TV Laâyoune
- TV Tamazight

Dénomination du service : AL AOULA (Première Chaîne).

Éditeur du service : Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision (SNRT).

Caractéristiques du service :

AL AOULA : Télévision nationale généraliste.

AL AOULA Satellitaire : Télévision internationale généraliste.

Caractéristiques générales de la programmation :

AL AOULA : Propose une programmation généraliste et diversifiée en vue de satisfaire les besoins d'information, de culture, d'éducation et de divertissement du public le plus large.

AL AOULA Satellitaire : Propose une programmation à destination d'auditoires étrangers et des marocains résidants à l'étranger, et consiste essentiellement en une reprise intégrale et simultanée du service de télévision de la première chaîne, diffusé sur le territoire national.

Zones géographiques desservies :

AL AOULA : Le territoire national.

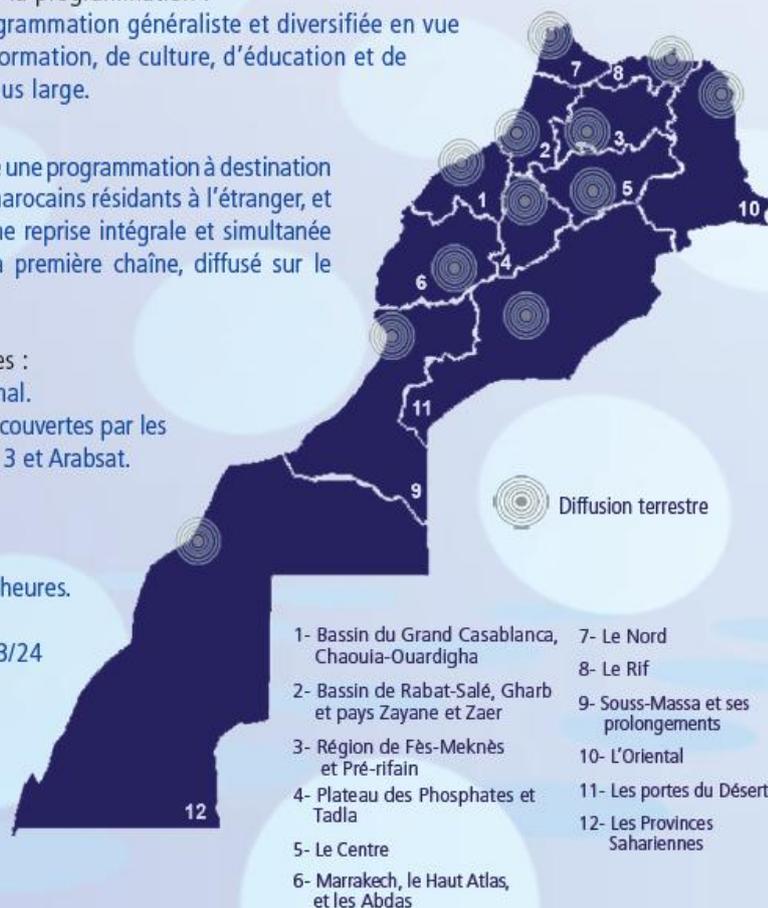
AL AOULA Satellitaire : Zones couvertes par les satellites HotBird, Astra, BADR 3 et Arabsat.

Durée d'émission :

AL AOULA : 15/24 heures.

AL AOULA Satellitaire : 24/24 heures.

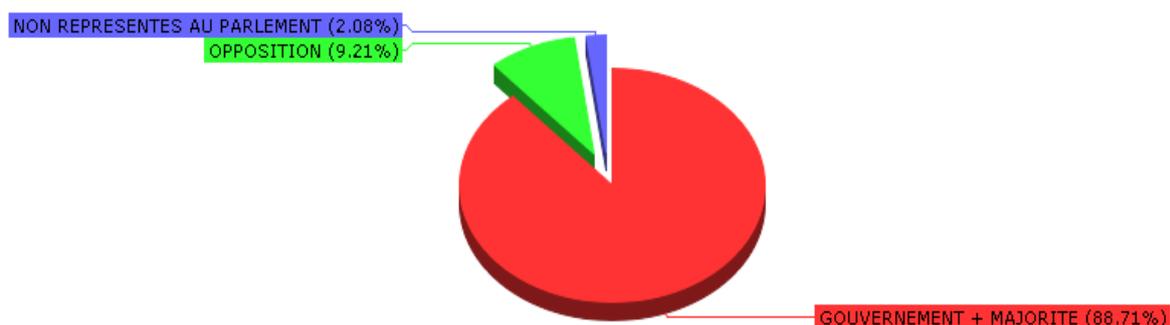
\*Décrochage d' Al Aoula de 03/24 heures (en moyenne annuelle) sur la station régionale de télévision de Laâyoune.



## TV Al Oula

Nombre de journaux	454	Volume horaire des journaux	169:54:23
Nombre d'interventions	1359	Volume horaire des interventions	13:01:30

## Quatre Parts



## Classement des interventions des personnalités par volume horaire

### Ministères

1. **Ministère de l'Équipement et du Transport**  
(00:54:46)
2. **Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération**  
(00:49:28)
3. **Ministère des Habous et des Affaires Islamiques**  
(00:46:22)

### Partis de la Majorité

1. **PARTI DU MOUVEMENT POPULAIRE** (00:33:46)
2. **PARTI DE L'ISTIQLAL** (00:30:05)
3. **PARTI UNION SOCIALISTE DES FORCES POPULAIRES** (00:26:43)

### Partis de l'Opposition

1. **PARTI AUTHENTICITE ET MODERNITE** (00:25:49)
2. **PARTI DE LA JUSTICE ET DU DEVELOPPEMENT**  
(00:18:05)
3. **PARTI DU FRONT DES FORCES DEMOCRATIQUES**  
(00:03:37)

### Partis non représentés-PNR

**PARTI DE LA GAUCHE VERTE** (00:06:50)

### Ministres

1. **Karim Ghellab-Ministère de l'Équipement et du Transport**  
(00:54:46)
2. **Taieb El Fassi Fihri-Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération**  
(00:49:28)
3. **Ahmed Taoufiq-Ministère des Habous et des Affaires Islamiques** (00:46:22)

### Personnalités des partis de la Majorité

1. **MOHAND LAENSER-MP**  
(00:10:28)
2. **FATHALLAH OUALALOU-USFP**  
(00:10:20)
3. **NABIL BENABDELLAH-PPS** (00:06:02)

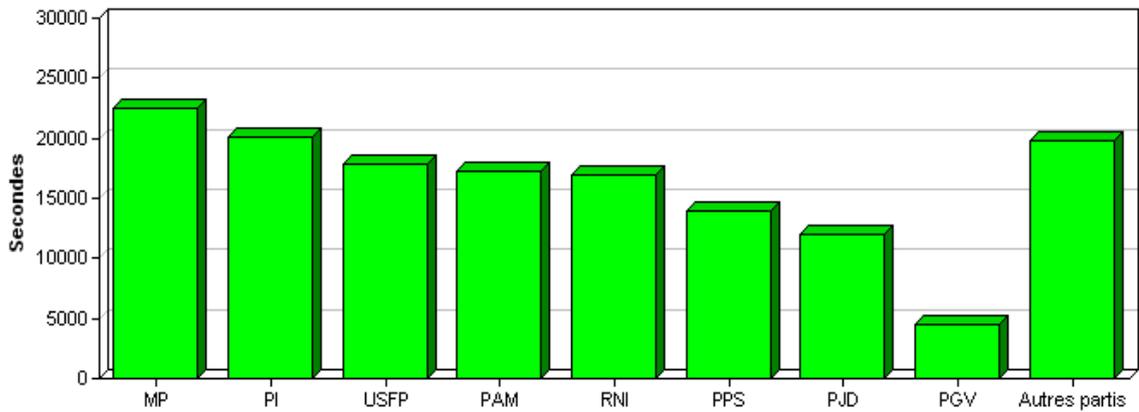
### Personnalités des partis de l'Opposition

1. **HAKIM BENCHEMASS-PAM**  
(00:04:18)
2. **HAMID NARJISS-PAM**  
(00:03:38)
3. **ABDELILAH BENKIRANE-PJD**  
(00:03:10)

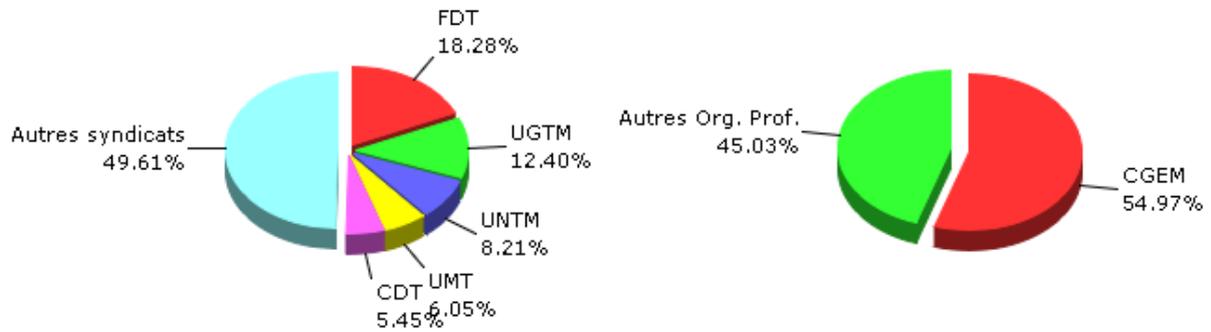
### Personnalités des PNR

**MOHAMED FARES, PGV** (00:03:43)

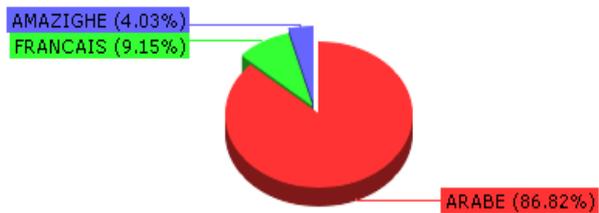
## Huit premiers partis politiques



## Intervenants syndicaux et professionnels



## Langue



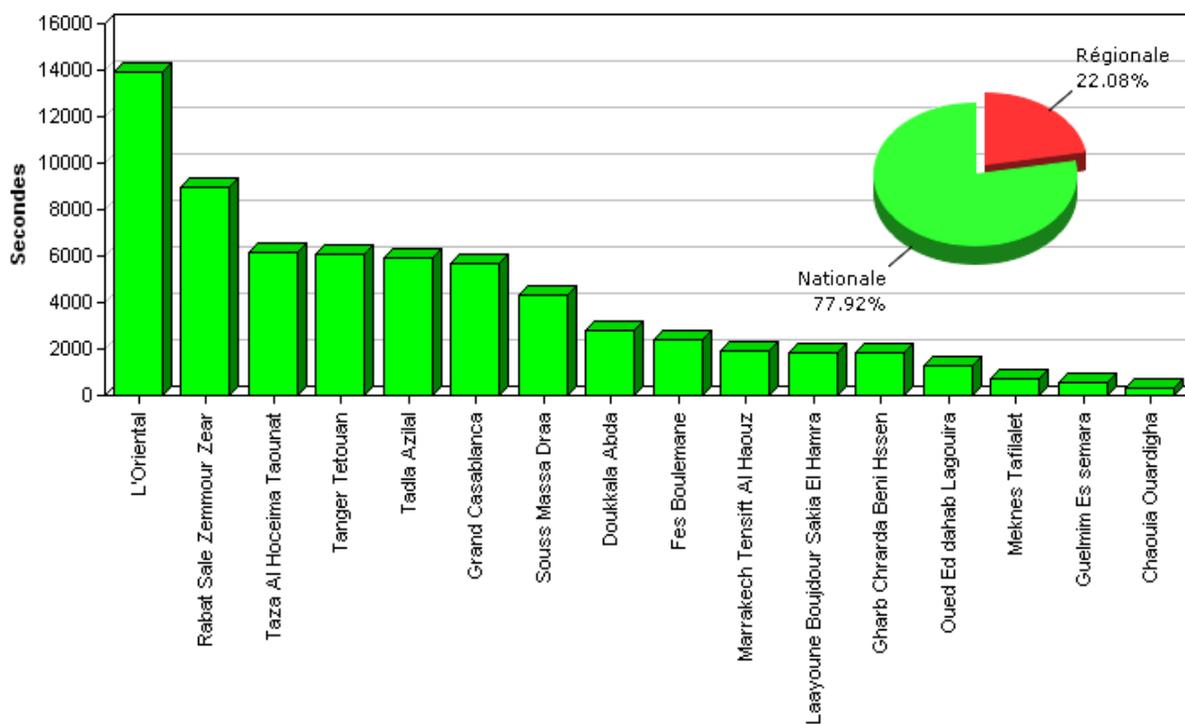
## Genre



## Répartition des dix premiers thèmes traités en volume horaire

Sujet	Volume horaire
Infrastructures	01:49:25
Partis Politiques	01:09:15
Environnement	00:48:40
Parlement Activités	00:43:40
Bilan du Gouvernement	00:33:09
Histoire Nationale	00:31:40
Agriculture	00:25:17
Premier Mai	00:23:56
Coopération Internationale	00:20:31
Catastrophes, Inondations...	00:20:10

## Répartition des interventions par région



## ■ Observations relatives à TV Al Oula

### ■ Pluralisme politique

Les résultats présentés dans ces graphes permettent de faire les remarques suivantes.

**Le gouvernement et la majorité ont été très fortement sur-représentés par rapport à l'opposition parlementaire.** En effet, alors que l'article 6 de la Décision du CSCA n°46-06 dispose que le temps cumulé des interventions du gouvernement et des partis de la majorité ne doit pas dépasser le double de celui des partis de l'opposition, la part du gouvernement et des partis de la majorité (88,71%) sur TV Al Oula a représenté plus de neuf fois celle des partis de l'opposition parlementaire (9,21%). Par ailleurs, dans le temps cumulé du gouvernement et de la majorité, la part du gouvernement est prédominante (66,92%).

**Les partis non représentés au Parlement ont été quasiment absents.** Leur part a été la plus faible des Quatre Parts. Elle n'a pas dépassé pas les 2,08%.

### ■ Les premiers partis politiques en temps de parole

Huit partis politiques (dans l'ordre décroissant du temps de parole dont ils ont bénéficié : MP, PI, USFP, PAM, RNI, PPS, PJD, Parti de la Gauche Verte-PGV) ont totalisé 03:07:40, soit 86,33% du temps de parole cumulé de l'ensemble des 25 partis politiques ayant accédé à l'antenne de la télévision publique Al Oula. En d'autres termes, 17 partis politiques se sont partagés un peu moins de 30 minutes.

### ■ Pluralisme syndical et professionnel

Des observations peuvent être formulées quant à l'accès des centrales syndicales et de la CGEM (Confédération générale des entreprises du Maroc) à la première chaîne de télévision publique.

**Pour les centrales syndicales,** l'accès des cinq centrales syndicales les plus représentatives (dans l'ordre de leur représentativité à la Chambre des Conseillers : FDT, UMT, CDT, UGTM et UNTM) à TV Al Oula appelle deux observations :

- D'abord, ces cinq centrales syndicales ont toutes pu bénéficier d'un temps de parole sur les ondes de cette télévision. Néanmoins, leur classement ne correspondait pas à leur représentativité parlementaire : FDT (18,28%), UGTM (12,40%), UNTM (8,21%), UMT (6,05%) et CDT (5,45%).

- Ensuite, le temps de parole cumulé de ces centrales syndicales a représenté 50,39% du temps de parole global consacré aux organisations syndicales.

**Pour la CGEM,** le graphe montre que le temps de parole de l'organisation patronale a représenté **54,97%** du volume horaire global consacré aux organisations professionnelles.

- **La part des régions dans les interventions**

La région de l'Oriental est arrivée en tête avec 21,42% des interventions. Par ailleurs, les interventions relatives aux différentes régions du Royaume ont représenté un peu plus du cinquième de l'ensemble des interventions relevées sur cette télévision.

- **La place des femmes parmi les intervenants**

La part des femmes parmi les intervenants dans les Journaux d'Information de TV Al Oula a atteint 9,93%.

- **Les parts respectives des langues parlées**

Les intervenants se sont exprimés en trois langues : en arabe (86,82%), en français (9,15%) et en amazighe (4,03%).

Dénomination du service : 2M.

Éditeur du service : Société d'Études et de Réalisations Audiovisuelles (SOREAD).

Caractéristiques du service :

2M : Télévision nationale généraliste.

2M Maroc : Télévision internationale généraliste.

Caractéristiques générales de la programmation :

2M : Propose une programmation généraliste et diversifiée, tendant à satisfaire les besoins d'information, de culture, d'éducation et de divertissement du public le plus large.

2M Maroc : Propose une programmation à destination d'auditoires étrangers et des marocains résidant à l'étranger, et qui ne consiste pas en la reprise intégrale et simultanée du service de télévision diffusé sur le territoire national.

Zones géographiques desservies :

2M : Le territoire national.

2M Maroc : Zone couverte par les satellites HotBird, Nilesat, Astra, Intelsat Americas et NSS 7.

Durée d'émission (en moyenne annuelle) :

2M : 20 / 24 heures.

2M Maroc : 20 / 24 heures.



1- Bassin du Grand Casablanca, Chaouia-Ouardigha

2- Bassin de Rabat-Salé, Gharb et pays Zayane et Zaer

3- Région de Fès-Meknès et Pré-rifain

4- Plateau des Phosphates et Tadla

5- Le Centre

6- Marrakech, le Haut Atlas, et les Abdas

7- Le Nord

8- Le Rif

9- Sous-Massa et ses prolongements

10- L'Oriental

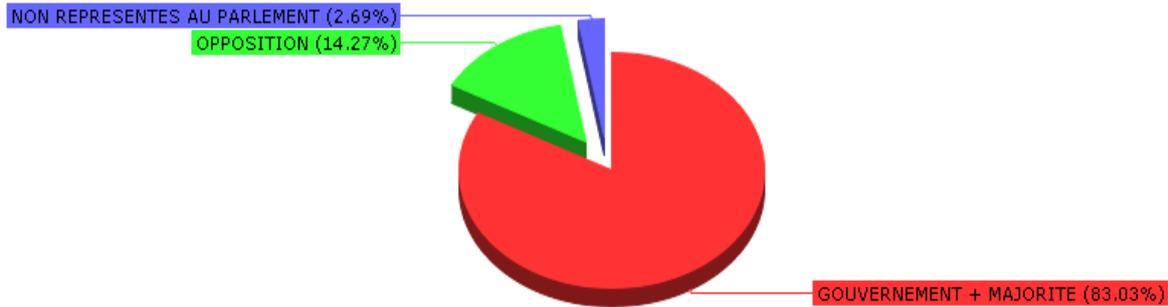
11- Les portes du Désert

12- Les Provinces Sahariennes

## TV 2M

Nombre de journaux	363	Volume horaire des journaux	126:51:48
Nombre d'interventions	1238	Volume horaire des interventions	08:04:52

## Quatre Parts



## Classement des interventions des personnalités par volume horaire

### Ministères

1. **MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION**  
(00:26:56)
2. **MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME**  
(00:22:07)
3. **MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT**  
(00:18:45)

### Partis de la Majorité

1. **PARTI DU MOUVEMENT POPULAIRE** (00:21:41)
2. **PARTI UNION SOCIALISTE DES FORCES POPULAIRES** (00:20:15)
3. **PARTI DU PROGRES ET DU SOCIALISME** (00:18:44)

### Partis de l'Opposition

1. **PARTI AUTHENTICITE ET MODERNITE** (00:27:55)
2. **PARTI DE LA JUSTICE ET DU DEVELOPPEMENT**  
(00:11:41)
3. **PARTI DU FRONT DES FORCES DEMOCRATIQUES**  
(00:07:05)

### Partis non représentés-PNR

1. **PARTI DE L'AVANT-GARDE DEMOCRATIQUE ET SOCIALISTE** (00:03:59)

### Ministres

1. **TAIEB EL FASSI FIHRI-MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION** (00:26:56)
2. **AZIZ AKHENOUCHE-MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME** (00:22:07)
3. **KARIM GHELLAB-MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT**  
(00:18:45)

### Personnalités des partis de la majorité

1. **NABIL BENABDELLAH-PPS**  
(00:09:28)
2. **FATHALLAH OUALALOU-USFP**  
(00:06:49)
3. **MOHAND LAENSER-MP**  
(00:06:28)

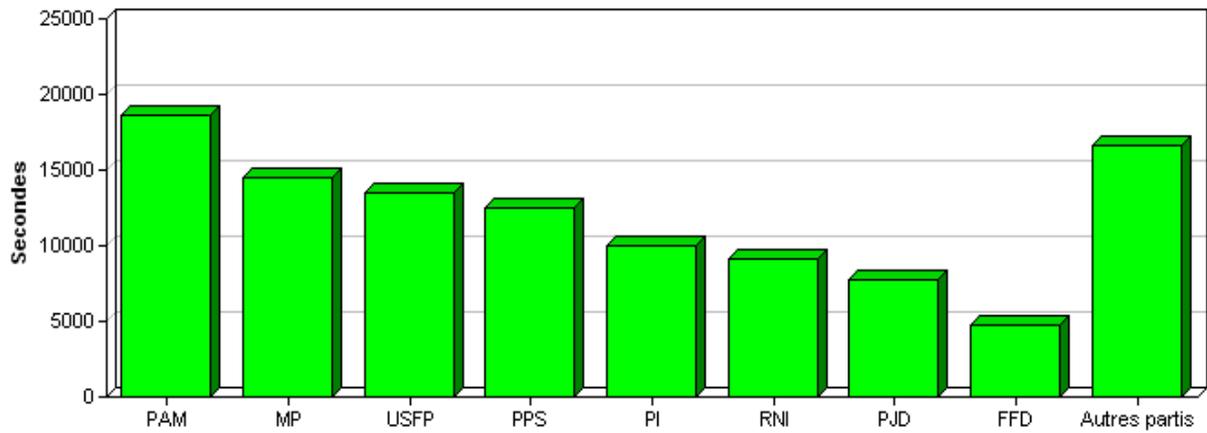
### Personnalités des partis de l'opposition

1. **THAMI KHIYARI-FFD**  
(00:05:29)
2. **HAKIM BENCHEMASS-PAM**  
(00:04:17)
3. **AHMED TOUHAMI-PAM**  
(00:03:57)

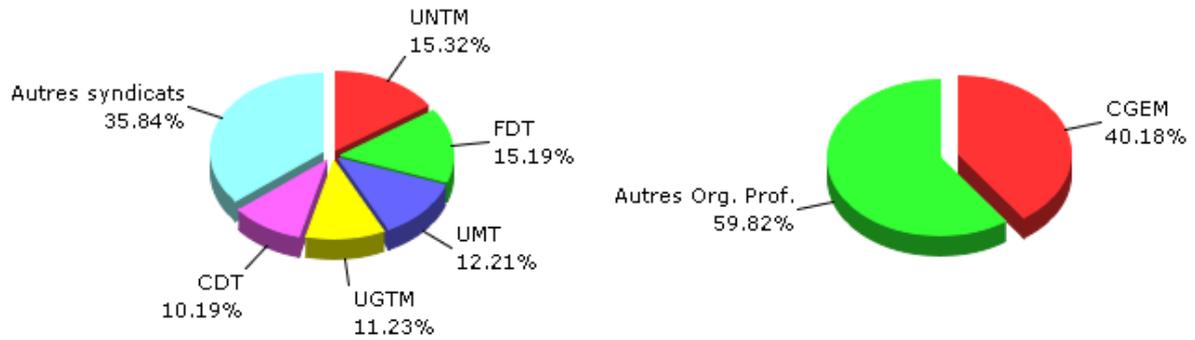
### Personnalités des PNR

1. **OMAR ZAIDI-PGV**  
(00:01:39)

## Huit premiers partis politiques



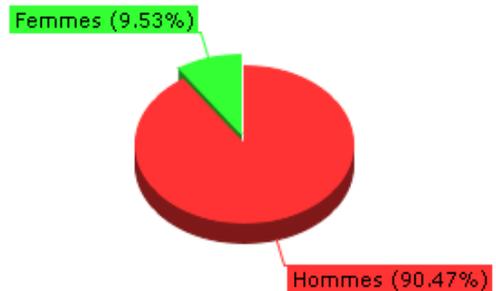
## Intervenants syndicaux et professionnels



## Langue



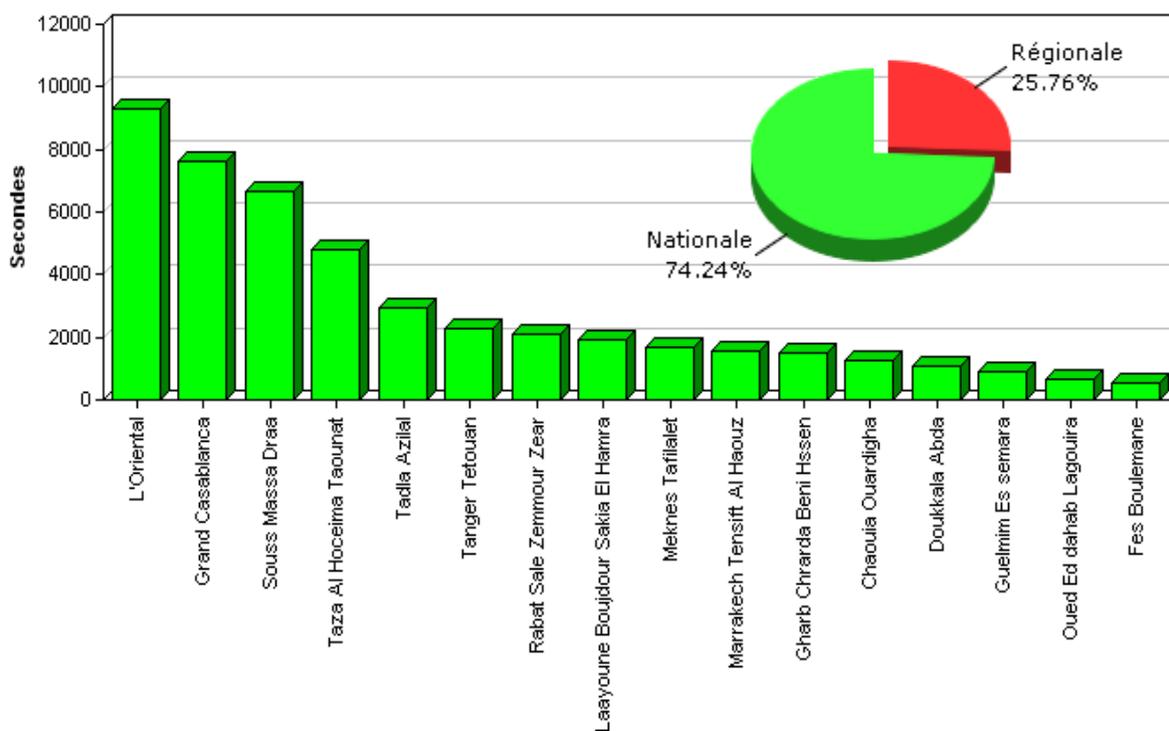
## Genre



## Répartition des dix premiers thèmes traités en volume horaire

Sujet	Volume horaire
Partis Politiques	00:44:22
Affaires Communales	00:28:42
Infrastructures	00:27:51
Agriculture	00:27:11
Bilan du Gouvernement	00:23:15
Parlement Activités	00:20:41
Environnement	00:15:51
Sahara Marocain	00:14:46
Education & Formation	00:14:15
Habitat, BTP & Urbanisme	00:13:14

## Répartition des interventions par région



## ■ Observations relatives à TV 2M

### ■ Pluralisme politique

Les résultats présentés dans ces graphes permettent de tirer les conclusions suivantes.

**Le gouvernement et la majorité ont été très fortement sur-représentés par rapport à l'opposition parlementaire.** En effet, la part du gouvernement et des partis de la majorité (83,03%) a représenté un peu moins de six fois celle des partis de l'opposition parlementaire (14,27%). Par ailleurs, dans le temps cumulé du gouvernement et de la majorité, la part du gouvernement a été prédominante (58,30%).

**Les partis non représentés au Parlement ont été quasiment absents.** Leur part a été la plus faible des Quatre Parts. Elle a atteint à peine les 2,69%.

### ■ Les huit premiers partis politiques en temps de parole

Huit partis politiques (dans l'ordre décroissant du temps de parole dont ils ont bénéficié : PAM, MP, USFP, PPS, PI, RNI, PJD, FFD) ont totalisé 02:15:59, soit 84,54% du temps de parole cumulé de l'ensemble des 23 partis politiques ayant accédé à l'antenne de la télévision publique 2M, durant le 2<sup>ème</sup> trimestre 2010. En d'autres termes, 15 partis politiques se sont partagés un peu moins de 25 minutes.

### ■ Pluralisme syndical et professionnel

**Pour les centrales syndicales**, l'accès des plus représentatives d'entre elles à cette chaîne de télévision publique appelle deux observations.

- D'abord, ces centrales syndicales ont toutes bénéficié d'un temps de parole sur les ondes de 2M. Néanmoins, leur classement ne correspondait pas à leur représentativité parlementaire : UNTM (15,32%), FDT (15,19%), UMT (12,21%), UGTM (11,23%) et CDT (10,19%). Ce classement est le même que celui observé lors du 2<sup>ème</sup> trimestre 2010.

- Ensuite, le temps de parole cumulé de ces centrales syndicales a représenté 64,16% du temps global consacré aux organisations syndicales.

**Pour la CGEM**, le graphe montre que le temps de parole de l'organisation patronale a représenté **40,18%** du volume horaire global consacré aux organisations professionnelles.

### ■ La part des régions dans les interventions

La région de l'Oriental est arrivée en tête avec 19,53% des interventions.

Par ailleurs, les interventions relatives aux différentes régions du Royaume ont représenté plus du quart de l'ensemble des interventions relevées sur cette télévision.

- **La place des femmes parmi les intervenants**

La part des femmes parmi les intervenants dans les Journaux d'Information de TV 2M a atteint 9,53%.

- **Les parts respectives des langues parlées**

Les intervenants se sont exprimés en trois langues. L'arabe est resté majoritaire (56,23%), mais le français a été présent en force avec 32,29% contre 11,48% pour l'amazighe.

Dénomination du service :  
Radio Nationale.

Éditeur du service :  
Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision (SNRT).

Caractéristiques du service :  
Radio nationale généraliste.

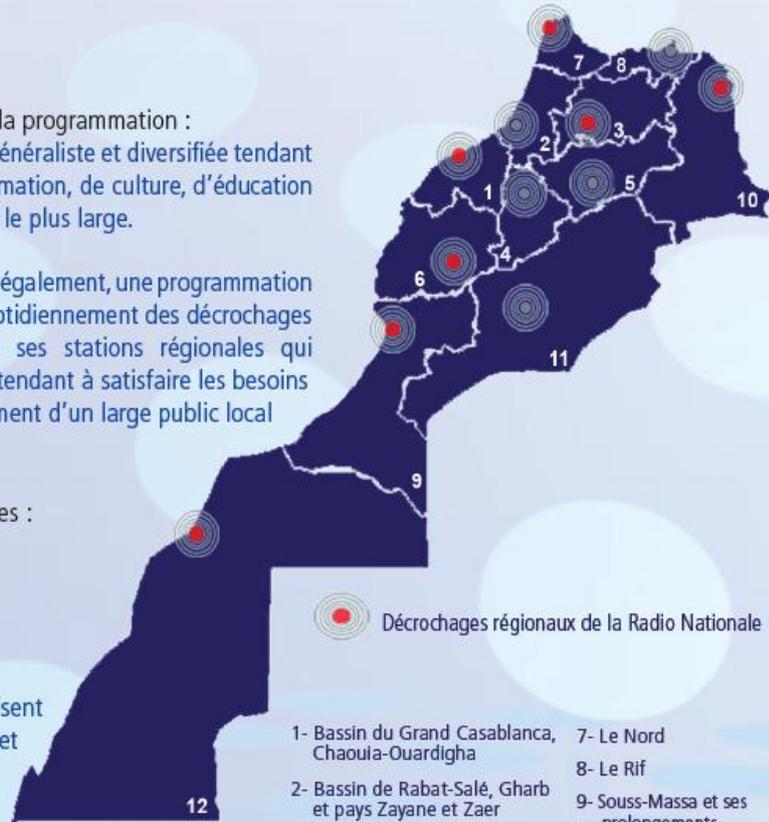
Caractéristiques générales de la programmation :  
Propose une programmation généraliste et diversifiée tendant à satisfaire les besoins d'information, de culture, d'éducation et de divertissement du public le plus large.

La «Radio Nationale» propose, également, une programmation de proximité en effectuant quotidiennement des décrochages régionaux pour chacune de ses stations régionales qui diffusent une programmation tendant à satisfaire les besoins d'information et de divertissement d'un large public local ou régional.

Zones géographiques desservies :  
Le territoire national.

Durée d'émission :  
24 / 24 heures.

\*Les stations régionales favorisent la programmation en langues et dialectes locaux et régionaux.



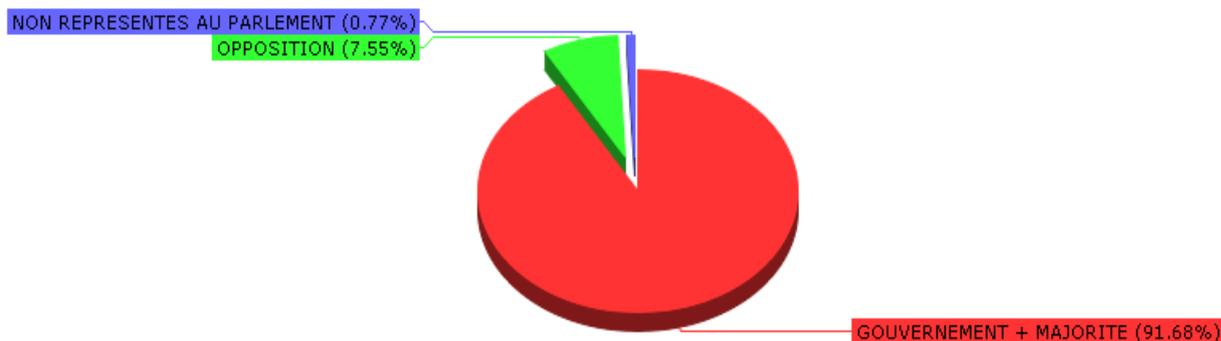
 Décrochages régionaux de la Radio Nationale

- |   |                                     |
|---|-------------------------------------|
| 1- Bassin du Grand Casablanca, Chaouia-Ouardigha      | 7- Le Nord                          |
| 2- Bassin de Rabat-Salé, Gharb et pays Zayane et Zaer | 8- Le Rif                           |
| 3- Région de Fès-Meknès et Pré-rifain                 | 9- Souss-Massa et ses prolongements |
| 4- Plateau des Phosphates et Tadla                    | 10- L'Oriental                      |
| 5- Le Centre  | 11- Les portes du Désert            |
| 6- Marrakech, le Haut Atlas, et les Abdas             | 12- Les Provinces Sahariennes       |

## Radio Nationale

Nombre de journaux	451	Volume horaire des journaux	119:31:47
Nombre d'interventions	730	Volume horaire des interventions	09:33:30

## Quatre Parts



## Classement des interventions des personnalités par volume horaire

### Ministères

1. MINISTERE DE LA COMMUNICATION (01:07:17)
2. MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT (00:47:23)
3. MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE (00:30:43)

### Partis de la Majorité

1. PARTI UNION SOCIALISTE DES FORCES POPULAIRES (00:15:34)
2. PARTI DE L'ISTIQLAL (00:15:05)
3. PARTI DU MOUVEMENT POPULAIRE (00:13:54)

### Partis de l'Opposition

1. PARTI AUTHENTICITE ET MODERNITE (00:13:52)
2. PARTI DE LA JUSTICE ET DU DEVELOPPEMENT (00:12:59)
3. PARTI DU FRONT DES FORCES DEMOCRATIQUES (00:02:13)

### Partis non représentés

1. PARTI DE LA REFORME ET DU DEVELOPPEMENT (00:00:57)

### Ministres

1. KHALID NACIRI-MINISTERE DE LA COMMUNICATION (01:07:17)
2. KARIM GHELLAB-MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT (00:47:23)
3. AHMED TAOUFIQ HEJIRA-MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE (00:30:43)

### Personnalités des partis de la Majorité

1. FATHALLAH OUALALOU-USFP (00:05:55)
2. NABIL BENABDELLAH-PPS (00:04:15)
3. OMAR HEJIRA-PI (00:03:26)

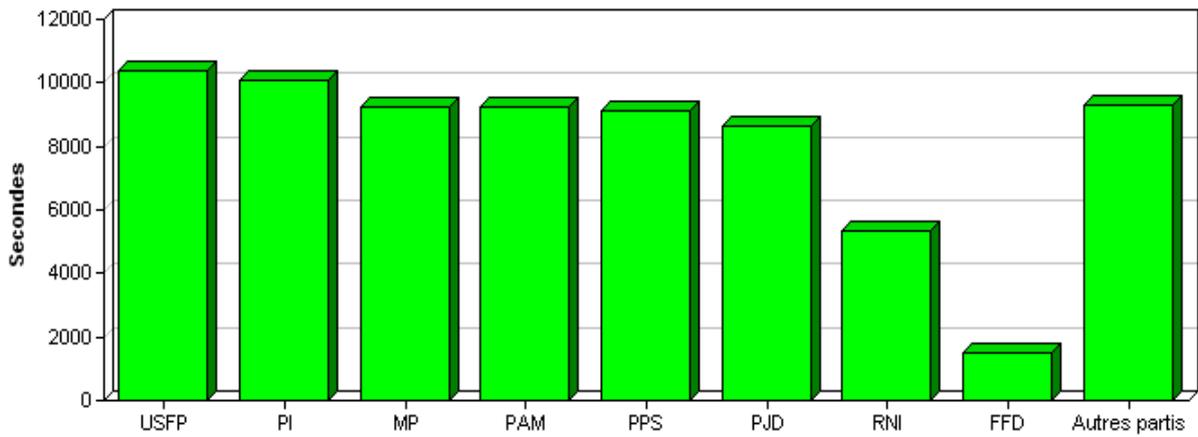
### Personnalités des partis de l'Opposition

1. HAKIM BENCHEMASS-PAM (00:04:27)
2. AHMED TOUHAMI-PAM (00:03:39)
3. ABDELKADER AMARA-PJD (00:02:24)

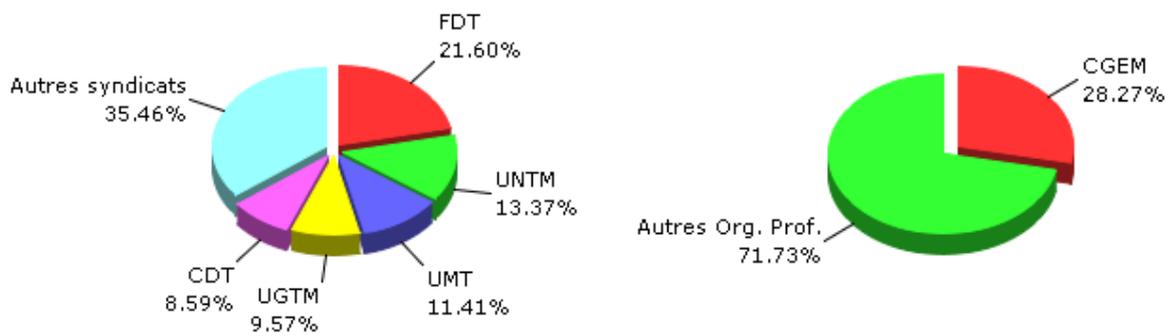
### Personnalités PNR

1. OMAR ZAIDI-PGV (00:00:54)

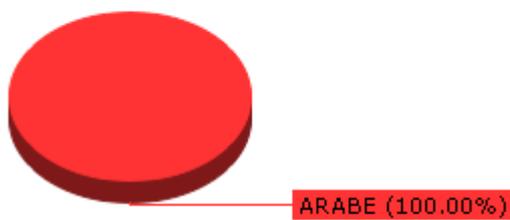
## Huit premiers partis politiques



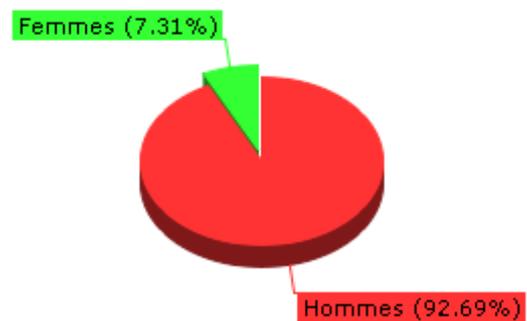
## Intervenants syndicaux et professionnels



## Langue



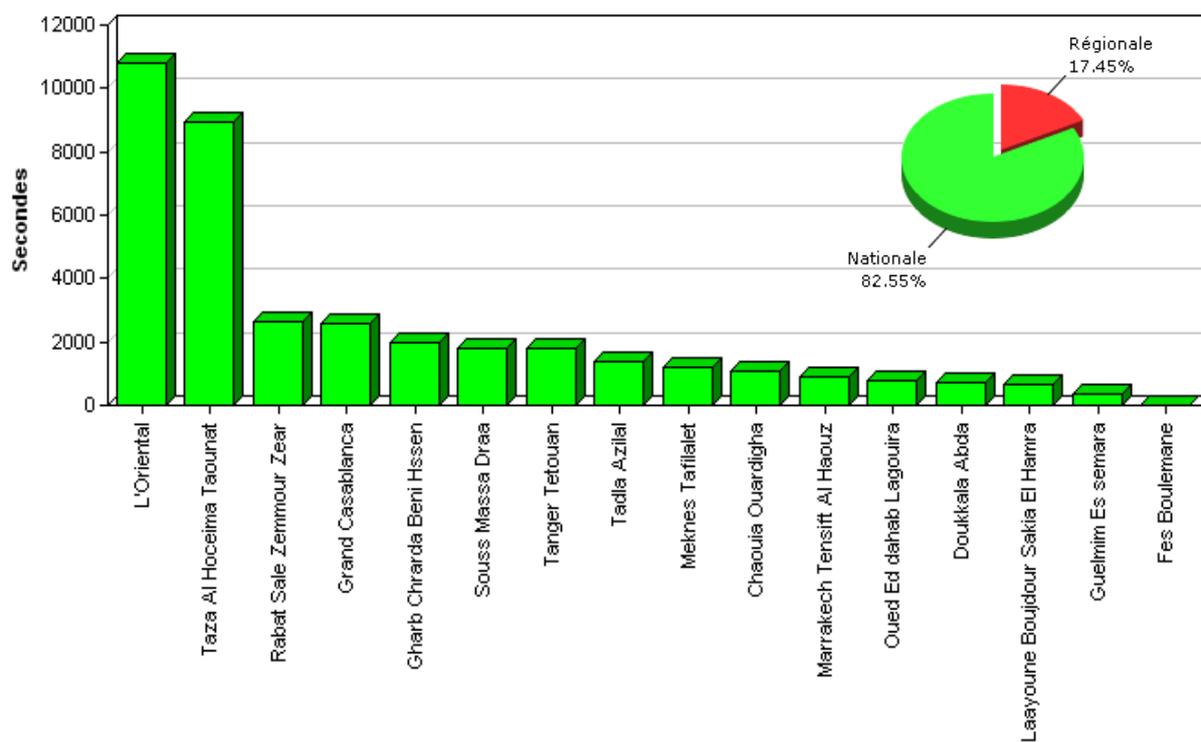
## Genre



## Répartition des dix premiers thèmes traités en volume horaire

Sujet	Volume horaire
Infrastructures	01:38:24
Parlement Activités	00:51:41
Partis Politiques	00:31:20
Agriculture	00:28:49
Sahara Marocain	00:27:33
Environnement	00:21:51
Bilan du Gouvernement	00:19:08
Education & Formation	00:11:47
Habitat, BTP & Urbanisme	00:11:30
Economie Nationale	00:11:20

## Répartition des interventions par région



## ■ Observations relatives à la Radio Nationale

### ■ Pluralisme politique

Les résultats présentés dans ces graphes permettent de tirer les conclusions suivantes.

**Le gouvernement et la majorité ont été très fortement sur-représentés par rapport à l'opposition parlementaire.** En effet, la part du gouvernement et des partis de la majorité (91,68%) sur la Radio Nationale a représenté plus de douze fois celle des partis de l'opposition parlementaire (7,55%). Par ailleurs, dans le temps cumulé du gouvernement et de la majorité, la part du gouvernement a été prédominante (77,89%).

**Les partis non représentés au Parlement ont été quasiment absents.** Leur part a été la plus faible des Quatre Parts (0,77%).

### ■ Les huit premiers partis politiques en temps de parole

Huit partis politiques (dans l'ordre décroissant du temps de parole dont ils ont bénéficié : USFP, PI, MP, PAM, PPS, PJD, RNI, FFD) ont totalisé 01:35:18, soit 87,23% du temps de parole cumulé de l'ensemble des 23 partis politiques ayant accédé à l'antenne de la Radio Nationale. En d'autres termes, 15 partis politiques se sont partagés moins de 20 minutes.

### ■ Pluralisme syndical et professionnel

**Pour les centrales syndicales,** l'accès des plus représentatives d'entre elles à cette radio appelle deux observations.

- D'abord, ces centrales syndicales ont toutes bénéficié d'un temps de parole sur les ondes de cette radio publique. Néanmoins, leur classement ne correspondait pas à leur représentativité parlementaire : FDT (21,60%), UNTM (13,37%), UMT (11,41%), UGTM (9,57%) et CDT (8,59%).

- Ensuite, le temps de parole cumulé de ces centrales syndicales a représenté 64,54% du temps global consacré aux organisations syndicales.

**Pour la CGEM,** le graphe montre que le temps de parole de l'organisation patronale a représenté **28,78%** du volume horaire global consacré aux organisations professionnelles.

### ■ La part des régions dans les interventions

La région de l'Oriental est arrivée en tête avec 28,73% des interventions, suivie par la région de Taza-Taounate-Al Hoceima avec 23,75% des interventions.

Par ailleurs, les interventions relatives aux différentes régions du Royaume (01:40:05) ont représenté 17,45% de l'ensemble des interventions relevées sur cette radio.

### ■ La place des femmes parmi les intervenants

La part des femmes parmi les intervenants dans les Journaux de la Radio Nationale a atteint 7,31%.

### ■ Les parts respectives des langues parlées

Les intervenants se sont exprimés en une langue unique : la langue arabe.

# RADIO AMAZIGH



Dénomination du service :  
Radio Amazigh.

Éditeur du service :  
Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision (SNRT).

Caractéristiques du service :  
Radio généraliste nationale.

Caractéristiques générales de la programmation :  
Propose une programmation de référence, généraliste et diversifiée, d'expression essentiellement amazigh.

Elle tend à satisfaire les besoins d'information, de culture, d'éducation et de divertissement du public le plus large et plus particulièrement le public amazighophone.

Zones géographiques desservies :  
Territoire national.

Durée d'émission :  
16 / 24 heures.



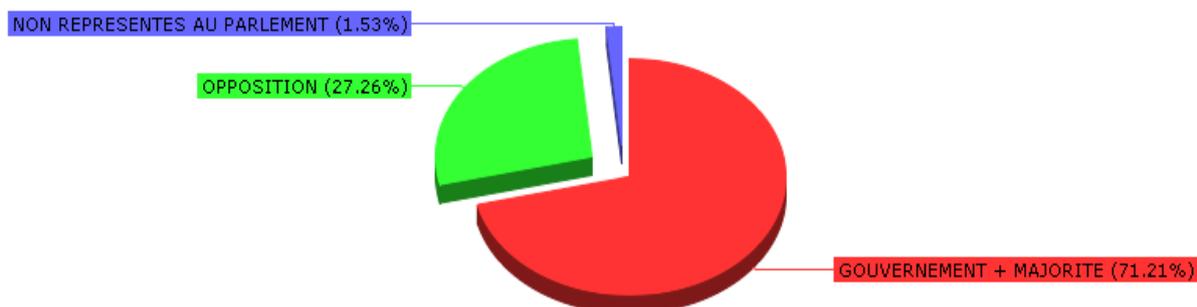
- 1- Bassin de Rabat-Salé, Gharb et pays Zayane et Zaer
- 2- Région de Fès-Meknès et Pré-rifain
- 3- Plateau des Phosphates et Tadla
- 4- Le Centre
- 5- Marrakech, le Haut Atlas, et les Abdas

- 6- Le Nord
- 7- Le Rif
- 8- Souss-Massa et ses prolongements
- 9- L'Oriental
- 10- Les portes du Désert
- 11- Les Provinces Sahariennes

## Radio Amazighe

Nombre de journaux	358	Volume horaire des journaux	94:32:34
Nombre d'interventions	254	Volume horaire des interventions	04:40:54

## Quatre Parts



## Classement des interventions des personnalités par volume horaire

### Ministères

1. **MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE** (00:04:32)
2. **MINISTERE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE, CHARGE DE LA MODERNISATION DES SECTEURS PUBLICS** (00:02:30)
3. **MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT** (00:01:50)

### Partis de la Majorité

1. **PARTI DU MOUVEMENT POPULAIRE** (00:36:29)
2. **PARTI DE L'ISTIQLAL** (00:30:58)
3. **PARTI DU PROGRES ET DU SOCIALISME** (00:30:20)

### Partis de l'Opposition

1. **PARTI AUTHENTICITE ET MODERNITE** (00:31:32)
2. **PARTI DE LA JUSTICE ET DU DEVELOPPEMENT** (00:19:56)
3. **PARTI DU FRONT DES FORCES DEMOCRATIQUES** (00:03:14)

### Partis non représentés-PNR

1. **PARTI DE LA GAUCHE VERTE** (00:01:57)

### Ministres

1. **JAMAL AGHMANI-MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE** (00:04:32)
2. **MOHAMED SAAD ALAMI-MINISTERE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE, CHARGE DE LA MODERNISATION DES SECTEURS PUBLICS** (00:02:30)
3. **KARIM GHELLAB-MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT** (00:01:50)

### Personnalités des partis de la Majorité

1. **BRAHIM HAFIDI-RNI** (00:12:46)
2. **MOHAND LAENSER-MP** (00:09:54)
3. **ABDELKADER TATOU-MP** (00:08:22)

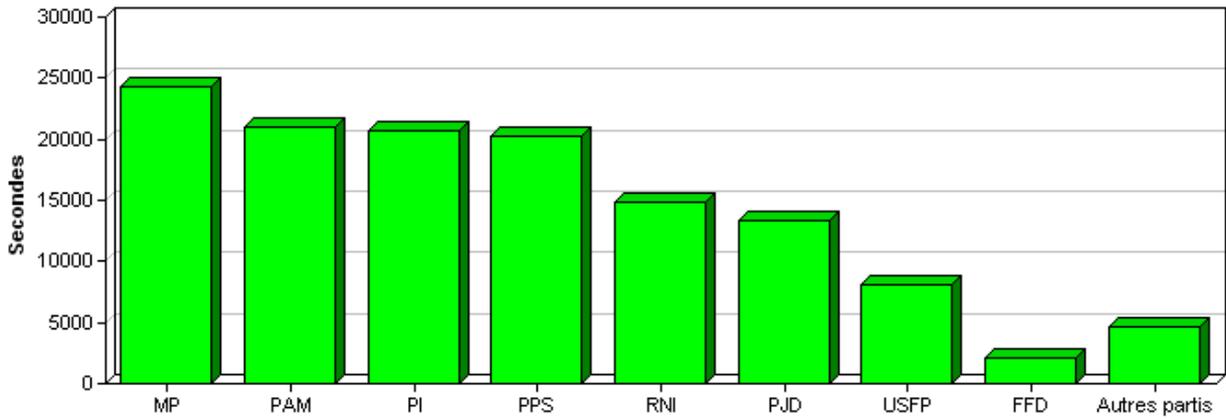
### Personnalités des partis de l'Opposition

1. **MOHAMED BOUDRA-PAM** (00:05:40)
2. **ABDELJABBAR KASTALANI-PJD** (00:05:29)
3. **JAMILA MSALI-PJD** (00:04:50)

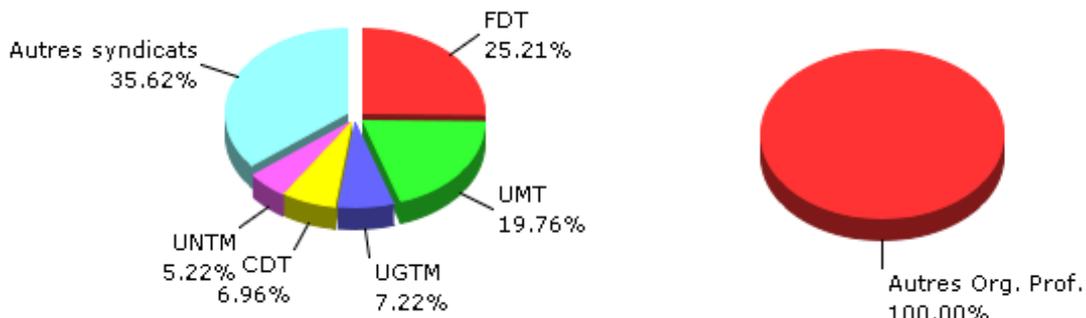
### Personnalités des PNR

1. **MOHAMED CHAOU-PGV** (00:01:57)

## Huit premiers partis politiques



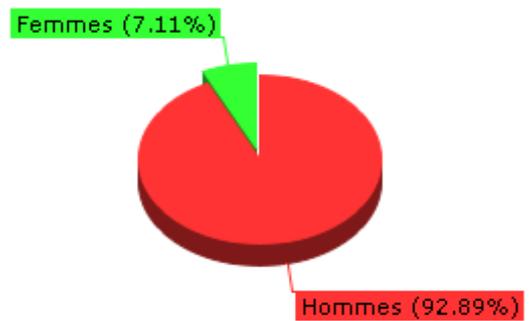
## Intervenants syndicaux et professionnels



## Langue



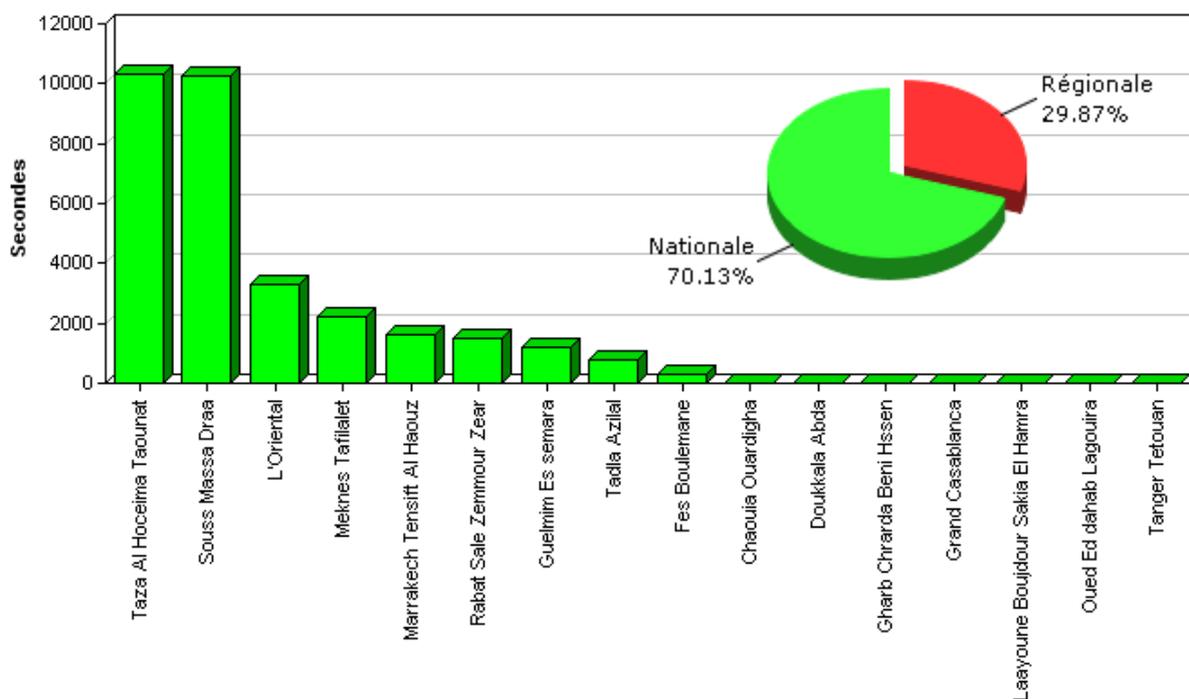
## Genre



## Répartition des dix premiers thèmes traités en volume horaire

Sujet	Volume horaire
Partis Politiques	00:57:25
Parlement Activités	00:33:31
Affaires Communales	00:27:05
Premier Mai	00:24:08
Bilan du Gouvernement	00:21:21
Agriculture	00:17:26
Affaires Régionales & Provinciales	00:10:46
Environnement	00:09:57
Infrastructures	00:08:40
Art & Culture	00:05:22

## Répartition des interventions par région



## ■ Observations relatives à la Radio Amazighe

### ■ Pluralisme politique

Les résultats présentés dans ces graphes permettent de tirer deux conclusions.

**L'équilibre a été pratiquement atteint entre la part du gouvernement et de la majorité d'une part et celle de l'opposition parlementaire de l'autre.** Ainsi, la part du gouvernement et de la majorité (71,21%) a très légèrement dépassé le double des partis de l'opposition (27,26%). Par ailleurs, la part revenant au gouvernement (7,13%) a été très modeste, et ce contrairement aux autres médias audiovisuels publics suivis.

**Les partis non représentés au Parlement ont été quasiment absents.** Leur part est la plus faible des Quatre Parts (1,53%).

### ■ Les huit premiers partis politiques en temps de parole

Huit partis politiques (dans l'ordre décroissant du temps de parole dont ils ont bénéficié : MP, PAM, PI, PPS, RNI, PJD, USFP, FFD) ont totalisé 03:06:59, soit 96,42% du temps de parole cumulé de l'ensemble des 12 partis politiques ayant accédé à l'antenne de la Radio Amazighe. En d'autres termes, les 4 partis politiques restants se sont partagés un peu moins de 7 minutes.

### ■ Pluralisme syndical et professionnel

**Pour les centrales syndicales**, l'accès des plus représentatives d'entre elles à la Radio Amazighe appelle deux observations.

- D'abord, ces centrales syndicales ont toutes bénéficié d'un temps de parole. Néanmoins, leur classement ne correspondait pas à leur représentativité parlementaire : FDT (25,21%), UMT (19,76%), UGTM (7,22%), CDT (6,96%) et UNTM (5,22%).

- Ensuite, le temps de parole cumulé de ces centrales syndicales a représenté 64,38% du temps global consacré aux organisations syndicales.

Durant ce deuxième trimestre 2010, **la CGEM** n'a bénéficié d'aucune intervention sur les ondes de cette radio.

### ■ La part des régions dans les interventions

Deux régions sont arrivées en tête, celle de Taza-Al Hoceima-Taounate avec 28,68% des interventions et celle du Souss-Massa-Daraâ avec 28,62%.

Par ailleurs, les interventions relatives aux différentes régions du Royaume (01:35:43) ont représenté près du tiers de l'ensemble des interventions relevées sur cette radio.

### ■ La place des femmes parmi les intervenants

La part des femmes parmi les intervenants dans les Journaux de la Radio Amazighe a atteint 7,11%.

### ■ Les parts respectives des langues parlées

Les intervenants se sont exprimés dans une langue unique, ou plutôt dans les trois variantes de la langue amazighe.

# RADIO RABAT CHAÎNE INTER



Dénomination du service :  
Radio Rabat Chaîne Inter.

Éditeur du service :  
Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision (SNRT).

Caractéristiques du service :  
Radio nationale généraliste.

Caractéristiques générales de la programmation :  
Propose une programmation généraliste, ouverte sur le monde, tendant à satisfaire les besoins d'information et de divertissement du jeune public.

Met en valeur la diversité linguistique du Maroc et son ouverture sur la scène internationale et contribue au rayonnement de la culture et de la civilisation marocaine auprès des auditoires étrangers.

Zones géographiques desservies :  
Le territoire national.

Durée d'émission :  
19 / 24 heures.

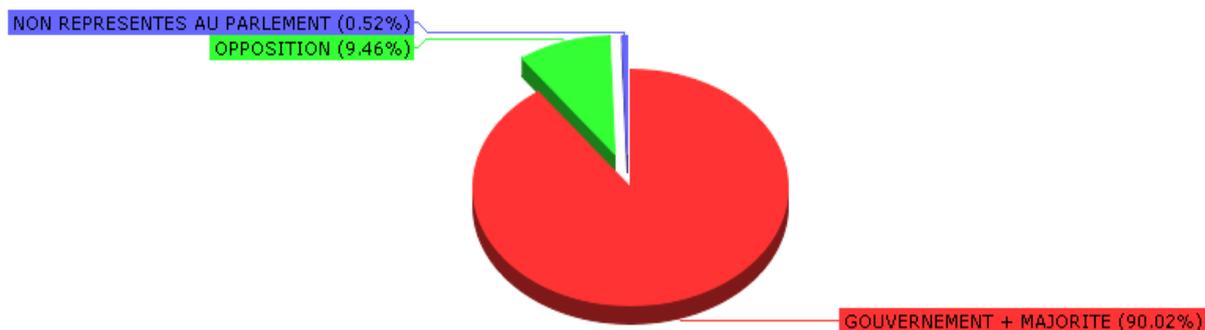


- |   |                                     |
|---|-------------------------------------|
| 1- Bassin du Grand Casablanca, Chaouia-Ouardigha      | 7- Le Nord                          |
| 2- Bassin de Rabat-Salé, Gharb et pays Zayane et Zaer | 8- Le Rif                           |
| 3- Région de Fès-Meknès et Pré-rifain                 | 9- Souss-Massa et ses prolongements |
| 4- Plateau des Phosphates et Tadla                    | 10- L'Oriental                      |
| 5- Le Centre  | 11- Les portes du Désert            |
| 6- Marrakech, le Haut Atlas, et les Abdas             | 12- Les Provinces Sahariennes       |

## Radio Chaîne Inter

Nombre de journaux	452	Volume horaire des journaux	95:22:51
Nombre d'interventions	285	Volume horaire des interventions	05:16:13

## Quatre Parts



## Classement des interventions des personnalités par volume horaire

### Ministères

1. **MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES** (00:24:54)
2. **MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT** (00:21:35)
3. **MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE** (00:21:09)

### Partis de la Majorité

1. **PARTI DU RASSEMBLEMENT NATIONAL DES INDEPENDANTS** (00:18:39)
2. **PARTI UNION SOCIALISTE DES FORCES POPULAIRES** (00:12:44)
3. **PARTI DU PROGRES ET DU SOCIALISME** (00:11:13)

### Partis de l'Opposition

1. **PARTI DE LA JUSTICE ET DU DEVELOPPEMENT** (00:14:09)
2. **PARTI AUTHENTICITE ET MODERNITE** (00:09:32)

### Partis non représentés-PNR

1. **PARTI DE LA GAUCHE VERTE** (00:01:18)

### Ministres

1. **REDA AHMED CHAMI-MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES** (00:24:54)
2. **KARIM GHELLAB-MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT** (00:21:35)
3. **AHMED TAOUFIQ HEJIRA-MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE** (00:21:09)

### Personnalités des partis de la Majorité

1. **NABIL BENABDELLAH-PPS** (00:06:22)
2. **FATHALLAH OUALALOU-USFP** (00:06:15)
3. **MY ABDELLAZIZ HAFIDI ALAOUI-RNI** (00:04:59)

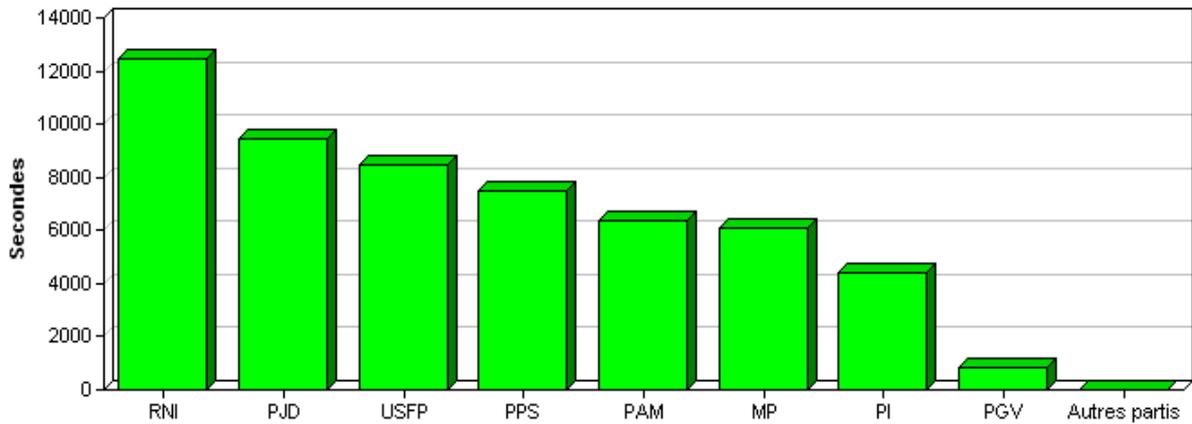
### Personnalités des partis de l'Opposition

1. **ABDELKADER AMARA-PJD** (00:07:28)
2. **AHMED TOUHAMI-PAM** (00:04:18)
3. **LAHCEN DAOUDI-PJD** (00:03:43)

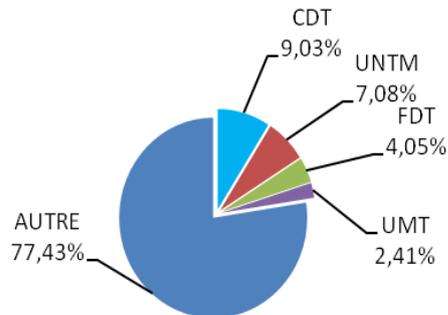
### Personnalités des PNR

1. **OMAR ZAIDI-PGV** (00:01:18)

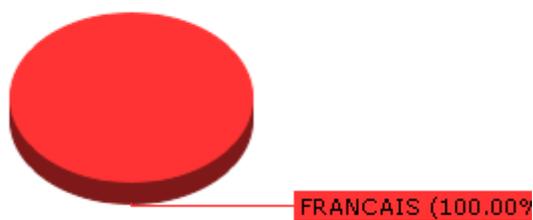
## Huit premiers partis politiques



## Intervenants syndicaux et professionnels



## Langue



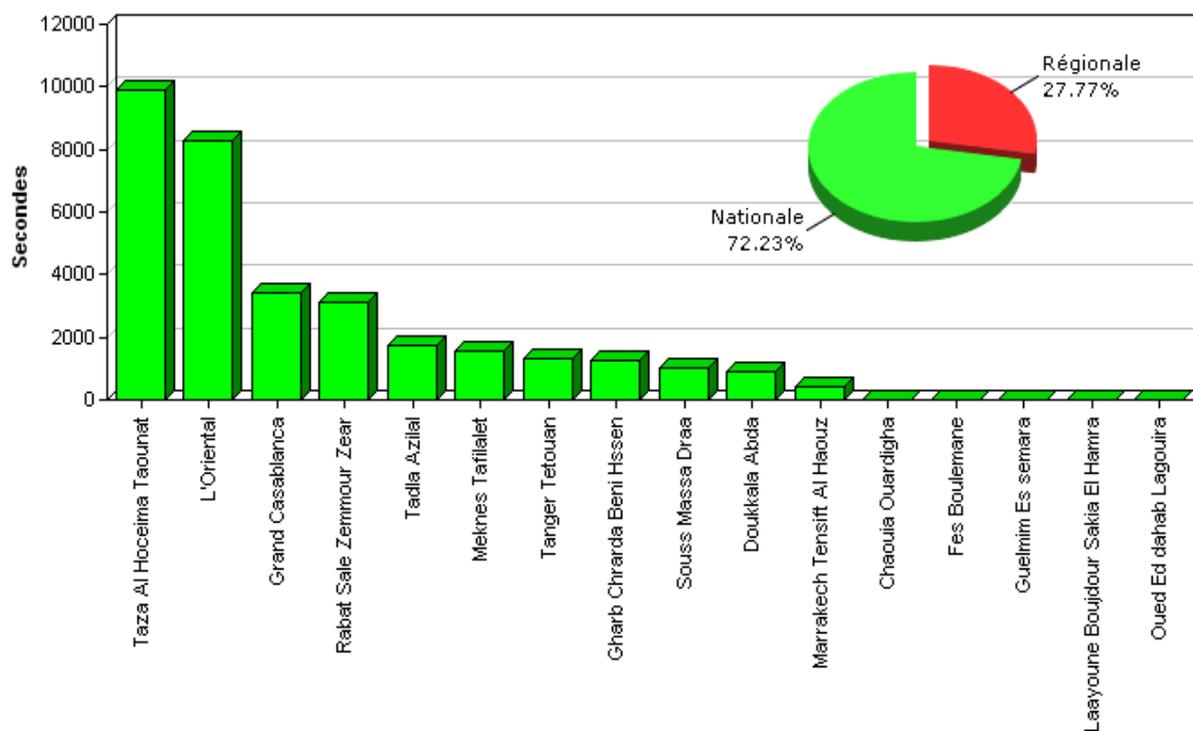
## Genre



## Répartition des dix premiers thèmes traités en volume horaire

Sujet	Volume horaire
Infrastructures	00:33:31
Environnement	00:25:26
Habitat, BTP & Urbanisme	00:23:01
Santé	00:22:08
Partis Politiques	00:15:32
Education & Formation	00:13:44
Agriculture	00:13:38
Industrie	00:13:16
Parlement Activités	00:12:52
Politique Intérieure	00:08:35

## Répartition des interventions par région



## ■ Observations relatives à la Radio Rabat Chaîne Inter

### ■ Pluralisme politique

Les résultats présentés dans ces graphes permettent de tirer deux conclusions.

**Le gouvernement et la majorité ont été très fortement sur-représentés par rapport à l'opposition parlementaire.** En effet, la part du gouvernement et des partis de la majorité (90,02%) a représenté près de dix fois celle des partis de l'opposition parlementaire (9,46%). Par ailleurs, dans le temps cumulé du gouvernement et de la majorité, la part du gouvernement a été prédominante (66,74%).

**Les partis non représentés au Parlement ont été quasiment absents.** Leur part est la plus faible des Quatre Parts (0,52%).

### ■ Les huit premiers partis politiques en temps de parole

Sept partis politiques (dans l'ordre décroissant du temps de parole dont ils ont bénéficié : PI, PJD, RNI, PPS, USFP, PAM, MP) ont totalisé 00:38:50, soit l'intégralité du temps de parole consacré aux partis politiques dans les Journaux d'Information de cette radio publique.

### ■ Pluralisme syndical et professionnel

**Pour les centrales syndicales,** l'accès des plus représentatives d'entre elles à la Radio Amazighe appelle deux observations.

- D'abord, une seule d'entre elles (UGTM) n'a pu bénéficier d'un temps de parole. Quant à leur classement, il ne correspondait pas à leur représentativité parlementaire : CDT (9,03%), UNTM (7,08%), FDT (4,05%), UMT (2,41%).

- Ensuite, le temps de parole cumulé de ces centrales syndicales a représenté 22,57% du temps global consacré aux organisations syndicales.

**Pour la CGEM,** le graphe montre que le temps de parole de l'organisation patronale a représenté **54%** du volume horaire global consacré aux organisations professionnelles.

### ■ La part des régions dans les interventions

Deux régions se sont placées en tête, celle de Taza-Al Hoceima-Taounate avec 30,06% des interventions et celle de l'Oriental avec 25,19%.

Par ailleurs, les interventions relatives aux différentes régions du Royaume (01:27:49) ont représenté 27,77% de l'ensemble des interventions relevées sur cette radio.

### ■ La place des femmes parmi les intervenants

La part des femmes parmi les intervenants dans les Journaux de la Radio Chaîne Inter a dépassé les 10%, pour atteindre 12,75%.

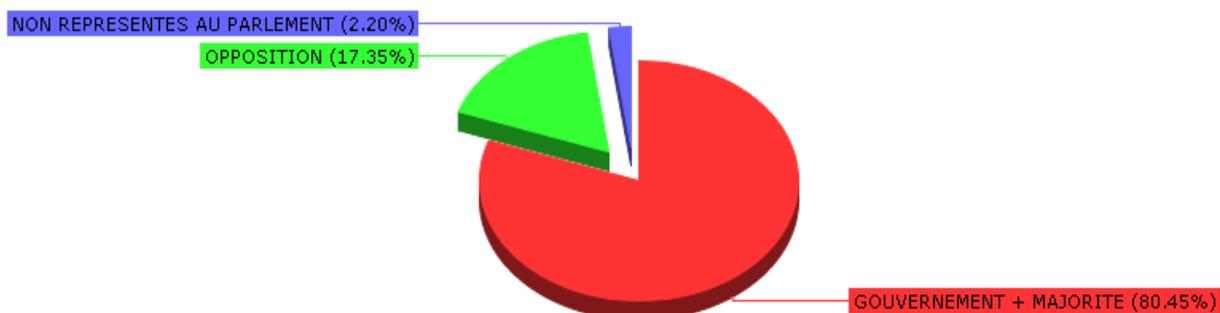
### ■ Les parts respectives des langues parlées

Les intervenants se sont exprimés en une langue unique : la langue française. Les journaux en anglais et en espagnol ne sont pas suivis, c'est pourquoi ils n'apparaissent pas dans ces résultats.

## TV Laâyoune

<b>Nombre de journaux</b>	<b>91</b>	<b>Volume horaire des journaux</b>	<b>36:33:56</b>
<b>Nombre d'interventions</b>	<b>383</b>	<b>Volume horaire des interventions</b>	<b>03:39:37</b>

## Quatre Parts



## Classement des interventions des personnalités par volume horaire

### Ministères

1. **MINISTERE DE LA SANTE**  
(00:09:01)
2. **MINISTERE DE LA COMMUNICATION** (00:07:19)
3. **MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT**  
(00:06:33)

### Partis de la Majorité

1. **PARTI DE L'ISTIQLAL** (00:34:45)
2. **PARTI DU MOUVEMENT POPULAIRE** (00:25:36)
3. **PARTI UNION SOCIALISTE DES FORCES POPULAIRES** (00:22:13)

### Partis de l'Opposition

1. **PARTI AUTHENTICITE ET MODERNITE** (00:22:02)
2. **PARTI DE LA JUSTICE ET DU DEVELOPPEMENT**  
(00:04:08)
3. **PARTI DU FRONT DES FORCES DEMOCRATIQUES**  
(00:02:00)

### Partis non représentés-PNR

1. **PARTI DE LA REFORME ET DU DEVELOPPEMENT**  
(00:01:37)

### Ministres

1. **BADDOU YASMINA-MINISTERE DE LA SANTE**  
(00:09:01)
2. **NACIRI KHALID-MINISTERE DE LA COMMUNICATION**  
(00:07:19)
3. **ZENAGUI YASSIR-MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT** (00:06:33)

### Personnalités des partis de la Majorité

1. **BENMBAREK YEHAFFDOU-MP**  
(00:07:19)
2. **BOUSSIF EL MAMI-USFP** (00:04:37)
3. **EL MALKI LAHBIB-USFP**  
(00:04:33)

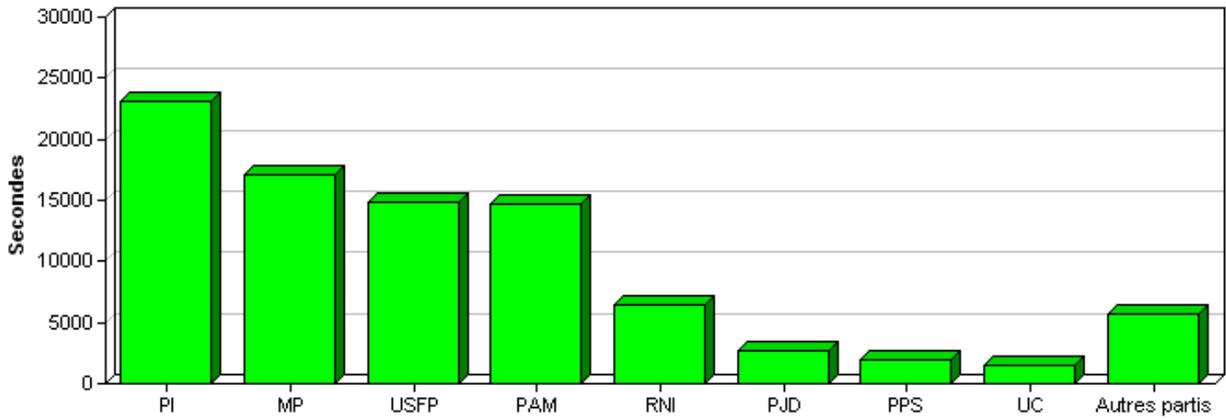
### Personnalités des partis de l'Opposition

1. **MOHAMED CHEIKH BIADILLAH-PAM**  
(00:07:31)
2. **MOHAMED SALEM LBIHI-PAM**  
(00:02:36)
3. **SIDI MOHAMED JOUMMANI-PAM**  
(00:02:18)

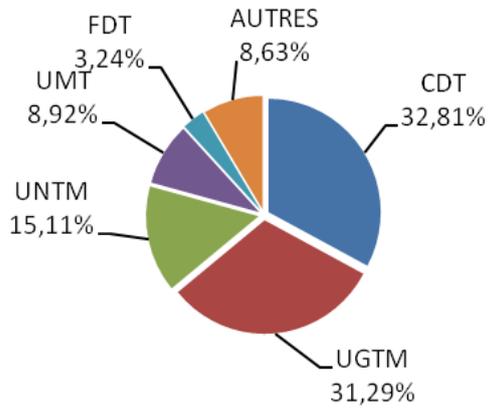
### Personnalités des PNR

1. **ALI MAZLIKI-PRD**  
(00:00:50)

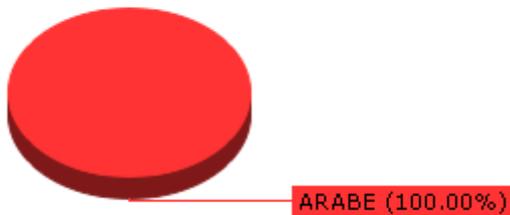
## Huit premiers partis politiques



## Intervenants syndicaux et professionnels



## Langue



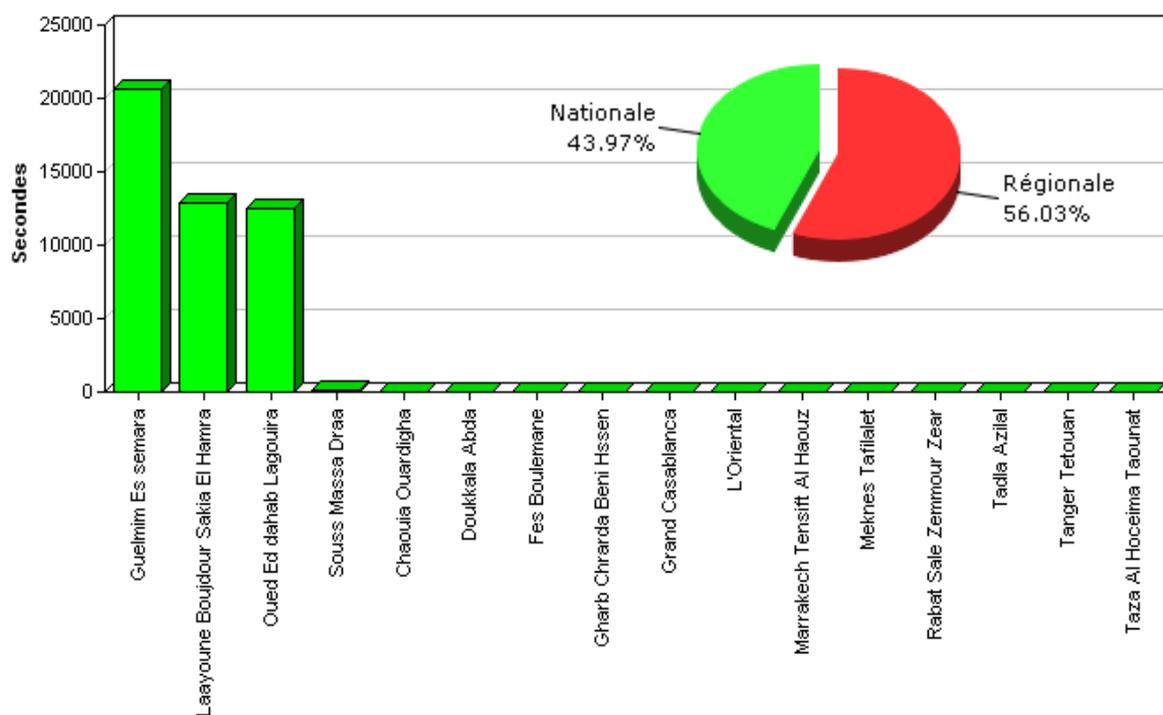
## Genre



## Répartition des dix premiers thèmes traités en volume horaire

Sujet	Volume horaire
Parlement Activités	00:54:49
Sahara Marocain	00:35:06
Affaires Communales	00:34:42
Partis Politiques	00:20:54
Affaires Régionales & Provinciales	00:18:22
Grèves, Manifs, Sit-in, Revendications...	00:08:01
Syndicats	00:08:00
Premier Mai	00:06:38
Bilan du Gouvernement	00:06:06
Art & Culture	00:03:39

## Répartition des interventions par région



## ■ Observations relatives à TV Laâyoune

### ■ Pluralisme politique

Les résultats présentés dans ces graphes permettent de tirer deux conclusions.

**Le gouvernement et la majorité ont été fortement sur-représentés par rapport à l'opposition parlementaire.** En effet, la part du gouvernement et des partis de la majorité (80,45%) ont représenté près de cinq fois celle des partis de l'opposition parlementaire (17,35%). Par ailleurs, dans le temps cumulé du gouvernement et de la majorité, la part des partis de la majorité (54,91%) a dépassé celle du gouvernement (25,54%).

**Les partis non représentés au Parlement ont été quasiment absents.** Leur part est la plus faible des Quatre Parts (2,20%).

### ■ Les huit premiers partis politiques en temps de parole

Huit partis politiques (dans l'ordre décroissant du temps de parole dont ils ont bénéficié : PI, MP, USFP, PAM, RNI, PJD, PPS et UC) ont totalisé 02:03:18, soit 63,38% du temps de parole cumulé de l'ensemble des 15 partis politiques ayant accédé à l'antenne de la télévision régionale de Laâyoune. En d'autres termes, les 7 partis politiques restants se sont partagés moins de 10 minutes.

### ■ Pluralisme syndical et professionnel

**Pour les centrales syndicales,** l'accès des plus représentatives d'entre elles à la Radio Amazighe appelle deux observations.

- D'abord, ces centrales syndicales ont toutes bénéficié d'un temps de parole. Néanmoins, leur classement ne correspondait pas à leur représentativité parlementaire : CDT (32,81%), UGTM (31,29%), UNTM (15,11%), UMT (8,92%) et FDT (3,24%).

- Ensuite, le temps de parole cumulé de ces centrales syndicales a représenté 91,37% du temps global consacré aux organisations syndicales.

Durant ce deuxième trimestre 2010, **la CGEM** n'a bénéficié d'aucune intervention sur les ondes cette télévision.

### ■ La part des régions dans les interventions

Durant le 2<sup>ème</sup> trimestre 2010, dans le Journal unique de TV Laâyoune, les trois régions du Sahara ont bénéficié de la quasi-totalité du temps de parole relatif aux régions. Ainsi, la région Guelmim-Smara est arrivée en tête avec 44,19% (00:55:02), suivie par la région Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra avec 27,61% (00:34:23) et celle de Oued Ed Dahab-Lagouira avec 26,79% (00:33:22).

Par ailleurs, les interventions relatives aux différentes régions du Royaume (02:04:32) ont représenté un peu plus de la moitié de l'ensemble des interventions relevées sur cette télévision.

- **La place des femmes parmi les intervenants**

La part des femmes parmi les intervenants dans le JT de cette télévision a dépassé les 10% pour atteindre 11,18%.

- **Les parts respectives des langues parlées**

Les intervenants, sur TV Laâyoune, se sont exprimés en une langue unique : la langue arabe.



Dénomination du service :  
Chaîne Tamazighte.

Éditeur du service :  
Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision (SNRT).

Caractéristiques du service :  
Télévision généraliste de proximité.

Caractéristiques générales de la programmation :  
La «chaîne Tamazighte» propose une programmation de référence généraliste et diversifiée, d'expression majoritairement amazighe, tendant à satisfaire les besoins d'information, de culture, d'éducation et de divertissement, du public marocain amazighophone le plus large.

Mode de diffusion :  
Par voie numérique terrestre (TNT) sur le territoire national, par satellite et peut être simultanément et intégralement diffusée par tout autre procédé technique.

Durée d'émission (en moyenne annuelle) :  
6 heures du lundi au vendredi  
et 10 heures le samedi  
et le dimanche.



- 1- Bassin du Grand Casablanca, Chaouia-Ouardigha
- 2- Bassin de Rabat-Salé, Gharb et pays Zayane et Zaer
- 3- Région de Fès-Meknès et Pré-rifain
- 4- Plateau des Phosphates et Tadla
- 5- Le Centre
- 6- Marrakoch, le Haut Atlas, et les Abdas
- 7- Le Nord
- 8- Le Rif
- 9- Souss-Massa et ses prolongements
- 10- L'Oriental
- 11- Les portes du Désert
- 12- Les Provinces Sahariennes

## TV Tamazight

<b>Nombre de journaux</b>	<b>182</b>	<b>Volume horaire des journaux</b>	<b>48:21:30</b>
<b>Nombre d'interventions</b>	<b>262</b>	<b>Volume horaire des interventions</b>	<b>01:41:06</b>

## Quatre Parts



## Classement des interventions des personnalités par volume horaire

### Ministères

1. **MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION**  
(00:07:12)
2. **MINISTERE DE LA COMMUNICATION** (00:05:36)
3. **MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME**  
(00:03:54)

### Partis de la Majorité

1. **PARTI DU MOUVEMENT POPULAIRE** (00:12:50)
2. **PARTI UNION SOCIALISTE DES FORCES POPULAIRES** (00:06:54)
3. **PARTI DU RASSEMBLEMENT NATIONAL DES INDEPENDANTS** (00:06:14)

### Partis de l'Opposition

1. **PARTI AUTHENTICITE ET MODERNITE** (00:05:02)
2. **PARTI DE LA JUSTICE ET DU DEVELOPPEMENT**  
(00:03:46)
3. **PARTI DU FRONT DES FORCES DEMOCRATIQUES**  
(00:01:34)

### Ministres

1. **TAIEB EL FASSI FIHRI-MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION** (00:07:12)
2. **KHALID NACIRI-MINISTERE DE LA COMMUNICATION**  
(00:05:36)
3. **AZIZ AKHENOUCHE-MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME** (00:03:54)

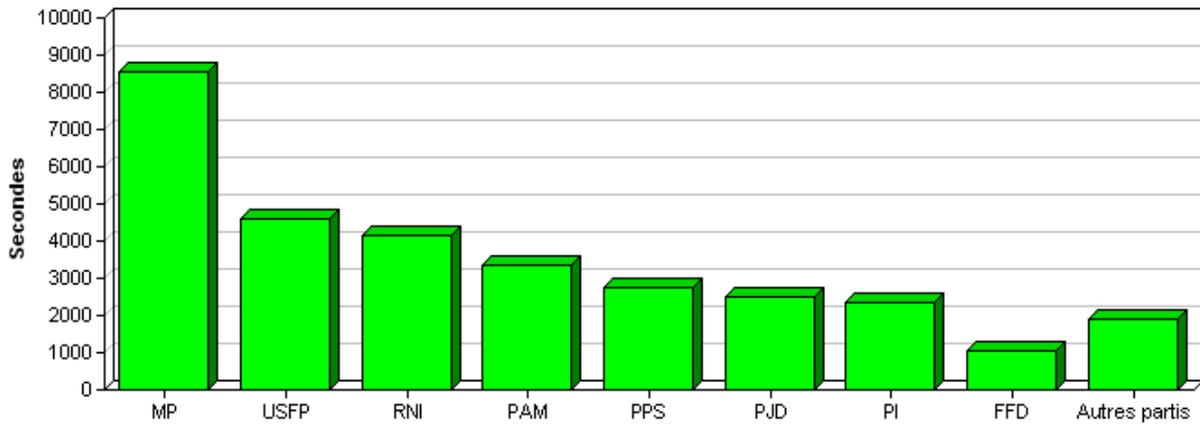
### Personnalités des partis de la Majorité

1. **MOHAND LAENSER-MP**  
(00:03:12)
2. **MOULAY ISMAIL ALAOU-PPS**  
(00:01:56)
3. **MOHAMED MOBDII-MP**  
(00:01:42)

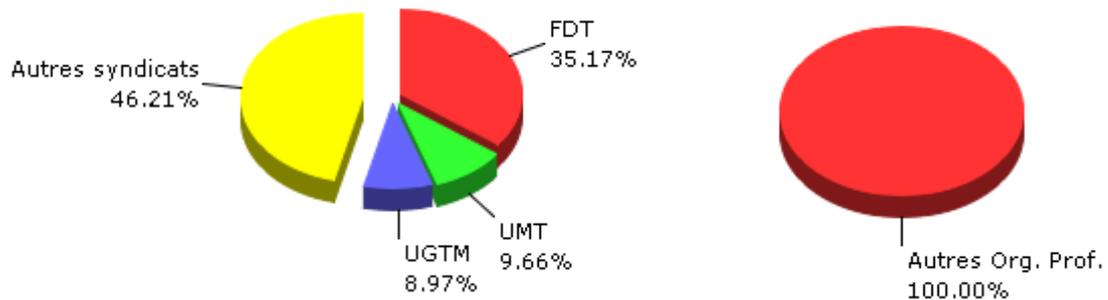
### Personnalités des partis de l'Opposition

1. **AHMED TOUHAMI-PAM**  
(00:01:16)
2. **JAMILA MSALI-PJD**  
(00:01:08)
3. **HOUICINE KELLOU-PEDD**  
(00:01:06)

## Huit premiers partis politiques



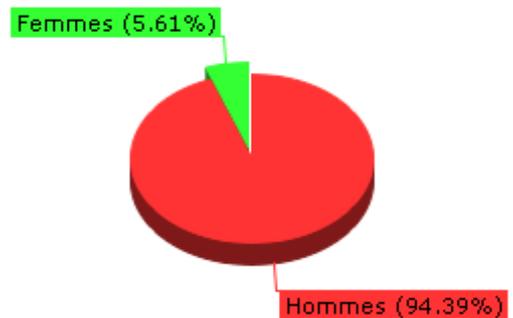
## Intervenants syndicaux et professionnels



## Langue



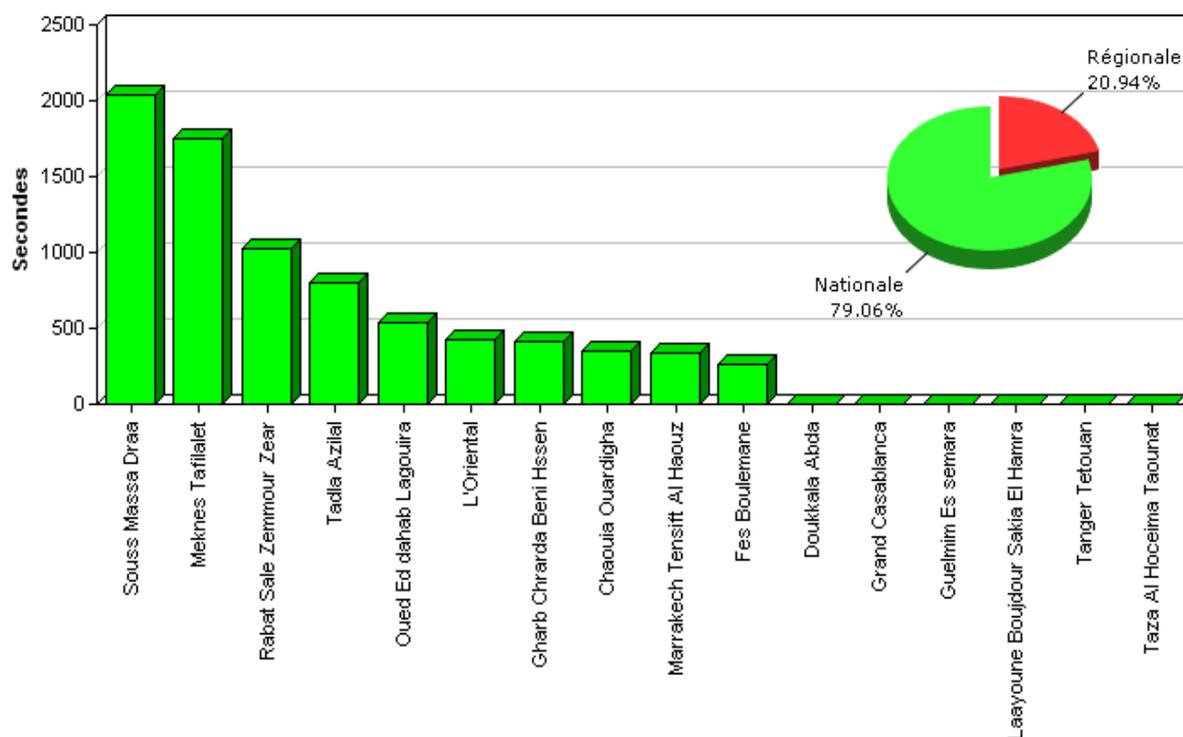
## Genre



## Répartition des dix premiers thèmes traités en volume horaire

Sujet	Volume horaire
Partis Politiques	00:19:08
Parlement Activités	00:11:22
Agriculture	00:08:14
Bilan du Gouvernement	00:06:30
Affaires Communales	00:06:16
Politique Etrangère	00:04:12
Moyen-Orient	00:03:54
Environnement	00:03:10
Art & Culture	00:02:52
Moralisation de la vie publique	00:02:40

## Répartition des interventions par région



## ■ Observations relatives à TV Tamazight

### ▪ Pluralisme politique

Les résultats présentés dans ces graphes permettent de tirer deux conclusions. Il s'agit ici du premier exercice de ce nouveau média audiovisuel.

**Le gouvernement et la majorité ont été fortement sur-représentés par rapport à l'opposition parlementaire.** En effet, la part du gouvernement et des partis de la majorité (84,91%) a représenté plus de cinq fois celle des partis de l'opposition parlementaire (15,09%). Par ailleurs, dans le temps cumulé du gouvernement et de la majorité, les parts du gouvernement (43,84%) et de la majorité (41,07%) ont été quasiment égales.

**Les partis non représentés au Parlement ont été totalement absents des Journaux de cette nouvelle télévision publique pendant ce deuxième trimestre 2010.**

### ▪ Les huit premiers partis politiques en temps de parole

Huit partis politiques (dans l'ordre décroissant du temps de parole dont ils ont bénéficié : MP, USFP, RNI, PAM, PPS, PJD, PI et FFD) ont totalisé 00:43:56, soit 93,94% du temps de parole cumulé de l'ensemble des 12 partis politiques ayant accédé à l'antenne de TV Tamazight. En d'autres termes, les 4 partis politiques restants se sont partagés moins de 3 minutes.

### ▪ Pluralisme syndical et professionnel

**Pour les centrales syndicales**, l'accès des plus représentatives d'entre elles à TV Tamazight appelle deux observations.

- D'abord, deux centrales syndicales sur cinq (CDT et UNTM) n'ont pas bénéficié d'un temps de parole. Néanmoins, celles qui ont pu accéder à l'antenne de TV Tamazight ont vu leur classement respecter leur représentativité parlementaire : FDT (35,17%), UMT (9,66%), UGTM (8,97%).

- Ensuite, le temps de parole cumulé de ces centrales syndicales a représenté 53,79% du temps global consacré aux organisations syndicales.

Durant ce deuxième trimestre 2010, **la CGEM** n'a bénéficié d'aucune intervention sur les ondes cette télévision.

### ▪ La part des régions dans les interventions

Durant le 2<sup>ème</sup> trimestre 2010, deux régions sont arrivées en tête, celle de Souss-Massa-Daraâ avec 25,67%, suivie par celle de Meknès-Tafilalet avec 22,05%.

Par ailleurs, les interventions relatives aux différentes régions du Royaume (00:21:10) ont représenté un peu plus du cinquième de l'ensemble des interventions relevées sur cette télévision.

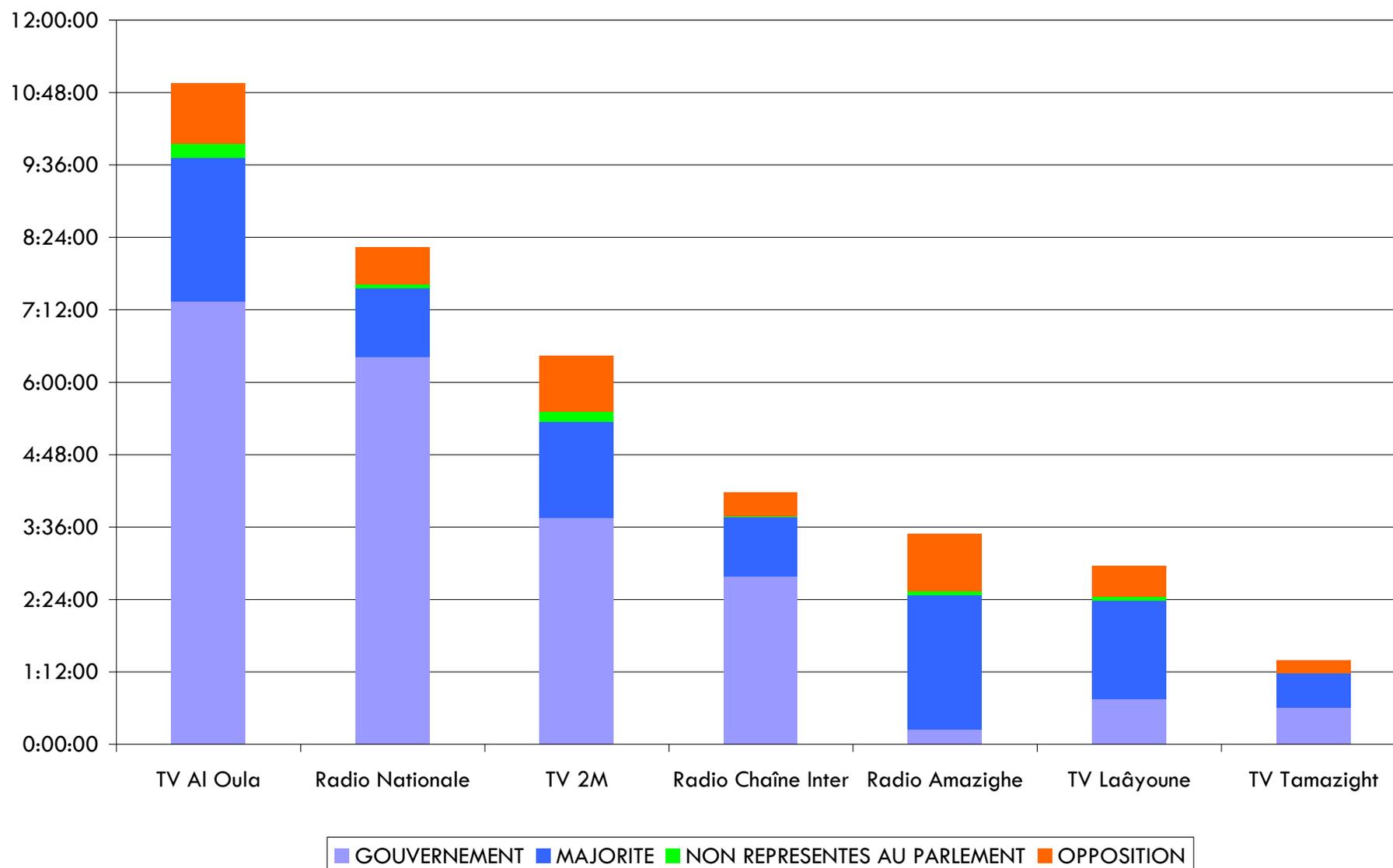
- **La place des femmes parmi les intervenants**

La part des femmes parmi les intervenants dans les Journaux de TV Tamazight a atteint 5,61%.

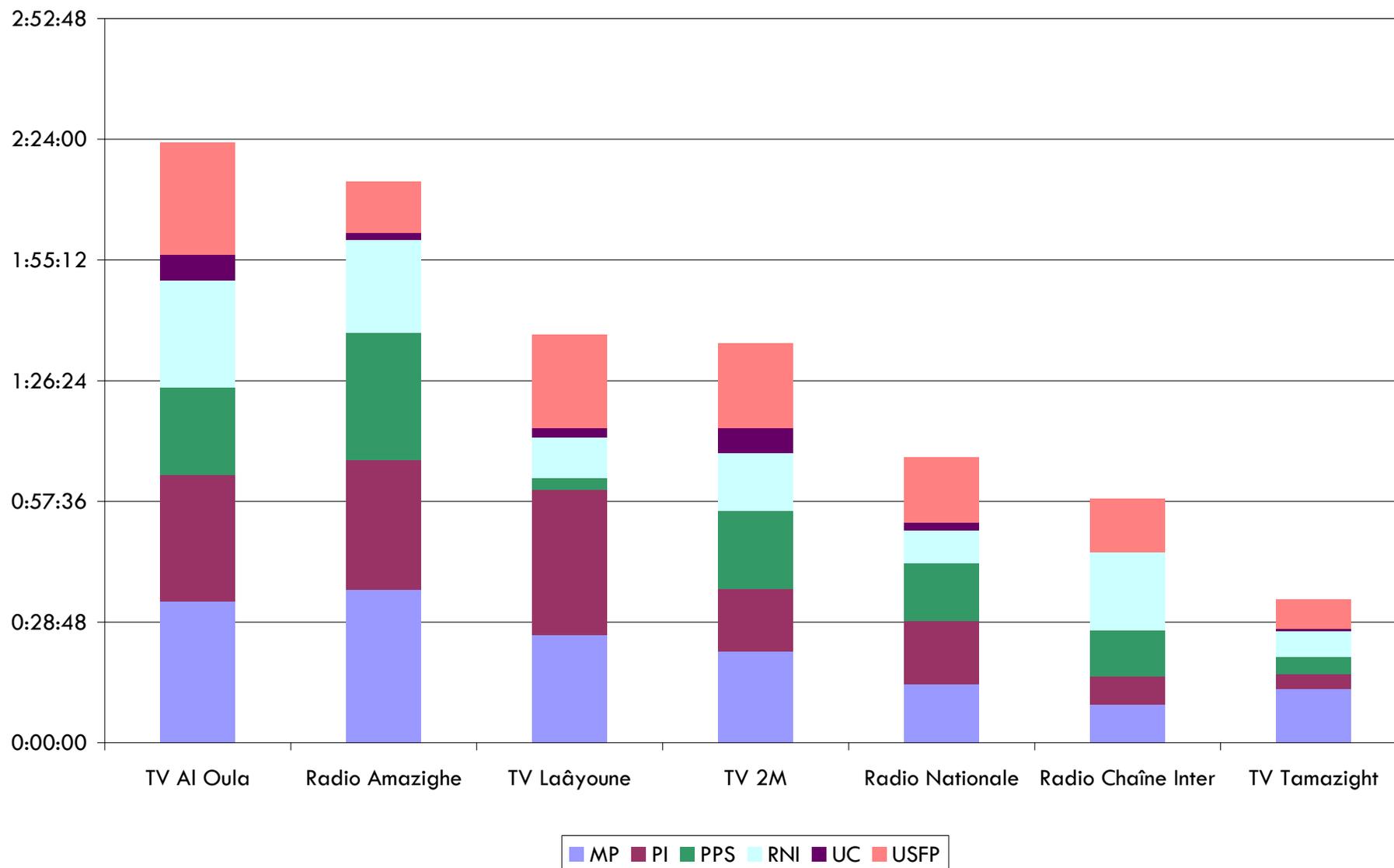
- **Les parts respectives des langues parlées**

Les intervenants, sur TV Tamazight, se sont exprimés en une langue unique : la langue amazighe, ou plutôt dans les trois variantes de cette langue.

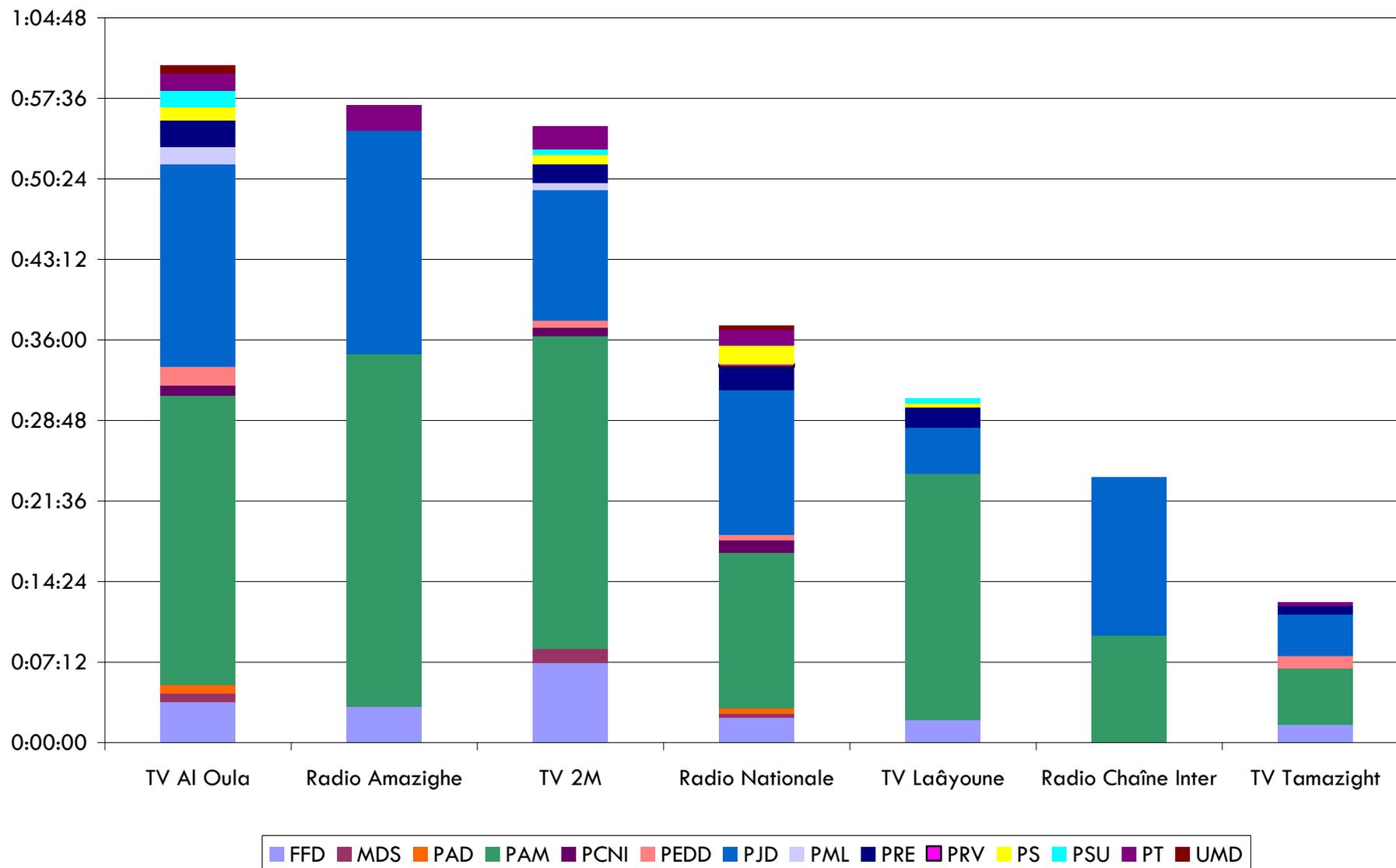
### Volumes horaires globaux des Quatre Parts sur les médias audiovisuels publics



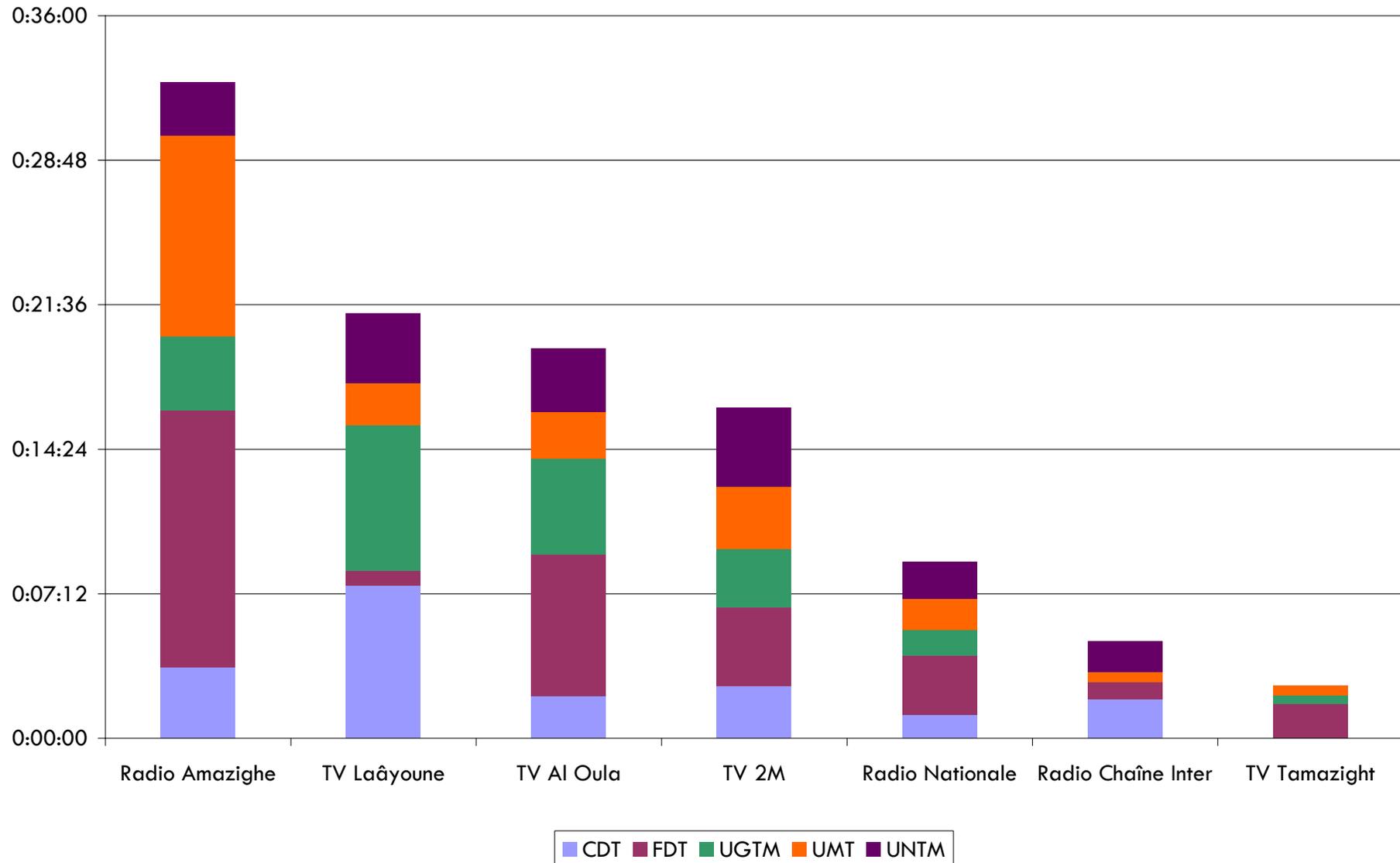
### Volumes horaires globaux des partis de la majorité sur les médias audiovisuels publics



### Volumes horaires globaux des partis de l'opposition sur les médias audiovisuels publics



### Volumes horaires globaux des centrales syndicales sur les médias audiovisuels publics



## ■ Observations relatives aux médias audiovisuels publics

### ▪ Pluralisme politique

Les résultats des médias audiovisuels publics permettent de mettre en lumière trois tendances.

- Première tendance : **Le gouvernement et la majorité ont été très fortement sur-représentés par rapport à l'opposition parlementaire.**

La part du gouvernement et des partis de la majorité a dépassé les 80% des Quatre Parts sur TV Al Oula, TV 2M, TV Tamazight et TV Laâyoune. Elle a franchi le seuil des 90% sur Radio Chaîne Inter et la Radio Nationale.

Par ailleurs, dans le temps cumulé du gouvernement et de la majorité, la part du gouvernement a été prédominante sur les médias audiovisuels publics, exception faite de la Radio Amazighe et de TV Laâyoune.

- Deuxième tendance : **Sur la Radio Amazighe, l'équilibre a été pratiquement atteint entre la part du gouvernement et de la majorité d'une part et celle de l'opposition parlementaire de l'autre.**

- Troisième tendance : **Les partis non représentés au Parlement ont été quasiment absents de ces médias.** Ainsi, le média audiovisuel sur lequel leur part est la plus élevée est la Radio Amazighe avec 1,53% des Quatre Parts.

### ▪ Les premiers partis politiques en temps de parole

Huit partis politiques (dans l'ordre décroissant du temps de parole dont ils ont bénéficié tous supports publics confondus : MP, PI, PAM, USFP, RNI, PPS, PJD, et FFD) ont bénéficié de l'essentiel du volume horaire consacré aux partis. Le classement du MP en première position s'explique par la tenue durant ce trimestre de son congrès national.

### ▪ Pluralisme syndical et professionnel

**Les cinq centrales syndicales les plus représentatives** (dans l'ordre de leur représentativité à la Chambre des Conseillers : FDT, UMT, CDT, UGTM et UNTM) ont toutes pu accéder aux médias audiovisuels publics, sauf sur TV Tamazight, Radio Chaîne Inter et TV Laâyoune. Néanmoins, leur classement ne correspondait pas à leur représentativité parlementaire.

**Le temps de parole de la CGEM** a varié entre 37,61% (Radio Chaîne Inter) et 54% (TV Al Oula) du volume horaire global consacré aux organisations professionnelles. Cependant, sur deux médias publics (Radio Amazighe et TV Laâyoune), la CGEM a été absente.

### ▪ **La part des régions dans les interventions**

Sur trois médias audiovisuels publics (TV Al Oula, TV 2M et Radio Nationale), c'est la région de l'Oriental qui est arrivée en tête des interventions relatives aux régions, durant le 2<sup>ème</sup> trimestre 2010.

Sur la Radio Amazighe, deux autres régions (Taza-Al Hoceima-Taounate et Souss-Massa-Daraâ) étaient arrivées en tête. Quant à TV Tamazight, ce sont les régions Souss-Massa Daraâ et Meknès Tafilalet qui se sont positionnées en tête du classement.

Enfin, pour TV Laâyoune, les trois régions du Sahara, avec celle de Guelmim-Smara en tête, ont occupé les premières places et l'essentiel des interventions relatives aux régions sur cette chaîne de télévision régionale.

### ▪ **La place des femmes parmi les intervenants**

La part des femmes parmi les intervenants dans le Journaux des médias audiovisuels publics est demeurée faible et a varié entre 5,61% sur TV Tamazight et 12,75% sur Radio Chaîne Inter.

### ▪ **Les parts respectives des langues parlées**

Sur cinq médias audiovisuels publics, les intervenants se sont exprimés en une langue unique : l'arabe sur la Radio Nationale et TV Laâyoune, l'amazighe sur la Radio Amazighe et TV Tamazight et le français sur Radio Chaîne Inter (les journaux en espagnol et en anglais ne sont pas suivis, c'est pourquoi ils n'apparaissent pas dans les résultats).

Sur les deux chaînes nationales de télévision publique, ces trois langues ont été utilisées. Sur TV Al Oula, la langue arabe a été dominante. Les parts respectives des trois langues y étaient les suivantes : 86,92% pour la langue arabe, 9,15% pour le français et 4,03% pour l'amazighe.

Sur TV 2M, la part du français a été beaucoup plus importante : 32,29% contre 56,23% pour la langue arabe et 11,48% pour les trois variantes de l'amazighe.

## **IV – Résultats par catégorie de médias**

---

### **2 – Médias audiovisuels privés à programmation nationale**

- Radio Atlantic
- Radio Aswat
- Radio Med
- Radio Chada FM
- Radio Médina FM

Dénomination du service :  
ATLANTIC Radio.

Éditeur du service :  
Société ECO MEDIAS.

Caractéristiques du service :  
Radio multirégionale thématique .

Caractéristiques générales de la programmation :  
Propose une programmation thématique liée à l'économie.

Zones géographiques desservies :  
Bassins d'audience du Grand Casablanca-Chaouia-Ouardigha, de Rabat-Salé-Gharb et pays Zayane et Zaër, de la région de Fès-Meknès et Pré-rifain, de Marrakech, le Haut Atlas et Abdas, du Nord, et de Souss-Massa et ses prolongements.

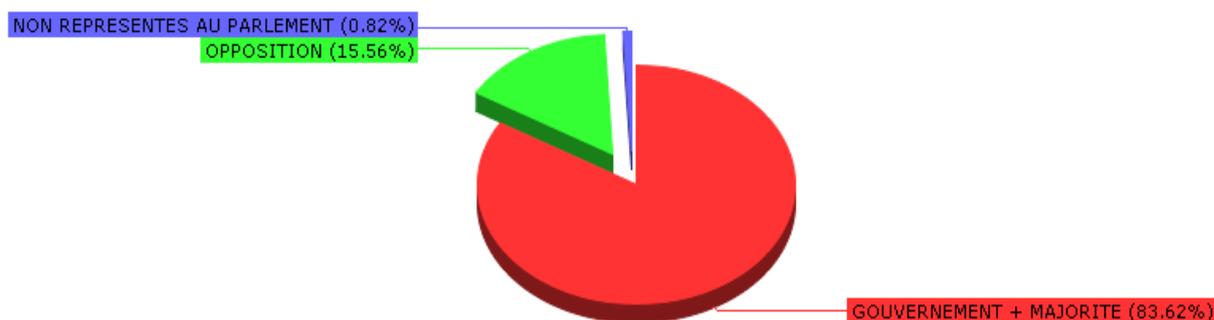
Durée d'émission :  
24 / 24 heures.



## Radio Atlantic

Nombre de journaux	927	Volume horaire des journaux	128:50:41
Nombre d'interventions	680	Volume horaire des interventions	10:18:31

## Quatre Parts



## Classement des interventions des personnalités par volume horaire

### Ministères

1. **MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT** (00:19:23)
2. **MINISTERE DU COMMERCE EXTERIEUR** (00:18:26)
3. **MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES** (00:16:09)

### Partis de la Majorité

1. **PARTI UNION SOCIALISTE DES FORCES POPULAIRES** (00:10:24)
2. **PARTI DU MOUVEMENT POPULAIRE** (00:07:23)
3. **PARTI DE L'ISTIQLAL** (00:05:38)

### Partis de l'Opposition

1. **PARTI DE LA JUSTICE ET DU DEVELOPPEMENT** (00:26:32)
2. **PARTI AUTHENTICITE ET MODERNITE** (00:11:15)

### Partis non représentés-PNR

1. **PARTI DE LA GAUCHE VERTE** (00:02:00)

### Ministres

1. **KARIM GHELLAB-MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT** (00:19:23)
2. **ABDELATIF MAAZOUZ-MINISTERE DU COMMERCE EXTERIEUR** (00:18:26)
3. **SALAHEDDINE MEZZOUAR-MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES** (00:16:09)

### Personnalités des partis de la Majorité

1. **MOHAND LAENSER-MP** (00:07:23)
2. **KAMAL DISSAOUI-USFP** (00:05:18)
3. **MOHAMED MOSTAFA IBRAHIMI-USFP** (00:02:58)

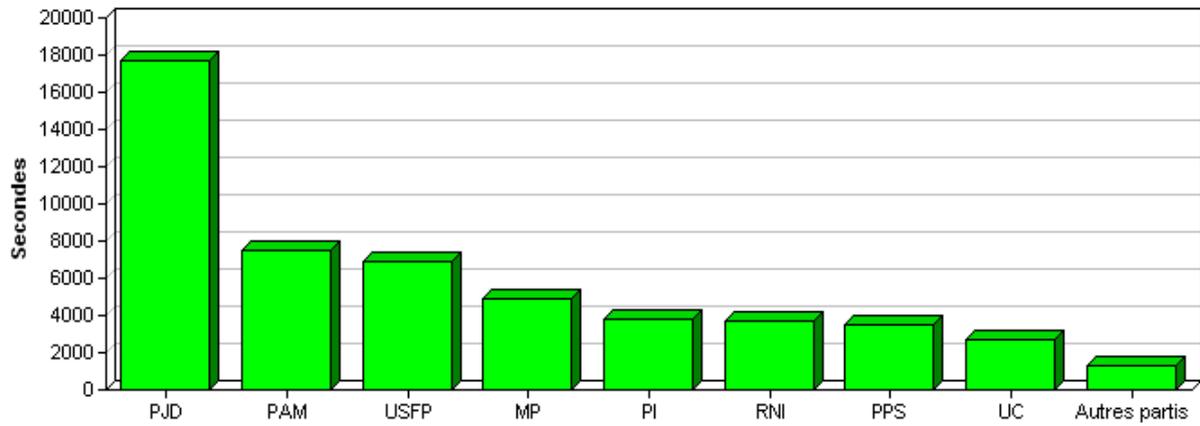
### Personnalités des partis de l'Opposition

1. **ABDELKADER AMARA-PJD** (00:08:22)
2. **LAHCEN DAOUDI-PJD** (00:07:43)
3. **MOHAMED NAJIB BOULIF-PJD** (00:05:15)

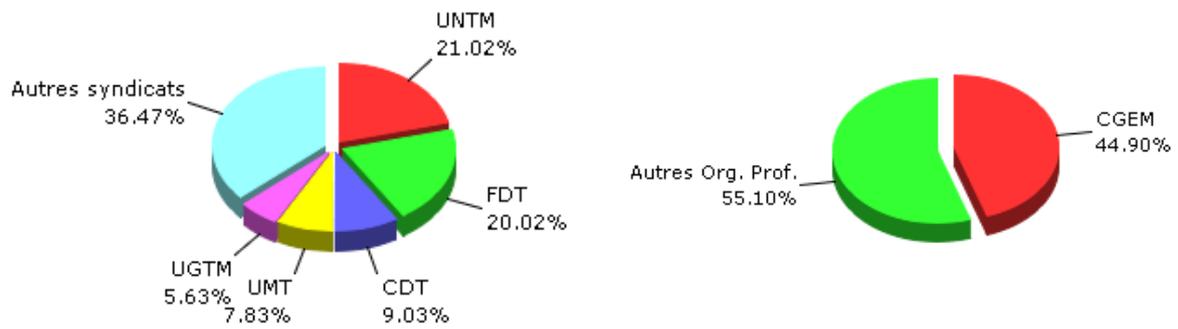
### Personnalités des PNR

1. **MOHAMED FARES-PGV** (00:02:00)

## Huit premiers partis politiques



## Intervenants syndicaux et professionnels



## Langue



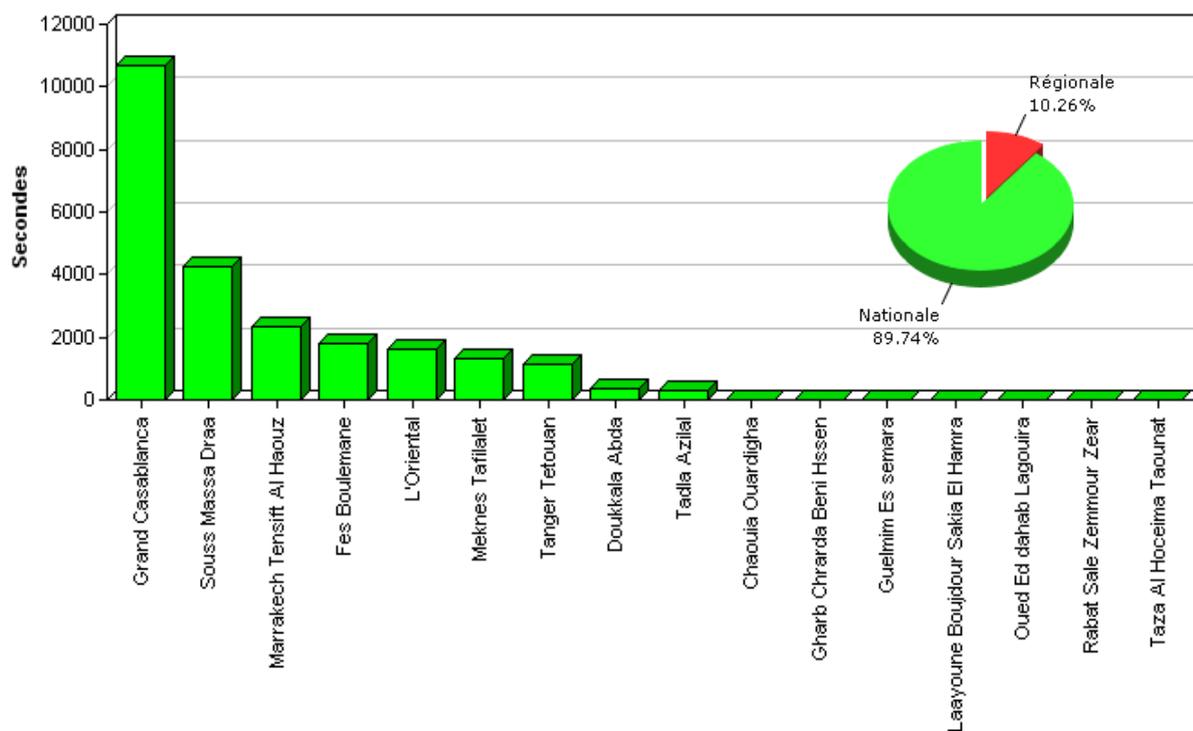
## Genre



## Répartition des dix premiers thèmes traités en volume horaire

Sujet	Volume horaire
Industrie	00:52:18
Agriculture	00:51:09
Economie Nationale	00:50:42
Habitat, BTP & Urbanisme	00:34:22
Tourisme	00:32:34
Entreprises & Culture d'entreprise	00:30:28
Transport	00:28:19
Dialogue Social	00:27:25
Commerce Extérieur	00:22:26
Partis Politiques	00:19:27

## Répartition des interventions par région



## ■ Observations relatives à Radio Atlantic

### ■ Pluralisme politique

Les résultats présentés dans ces graphes permettent de tirer les conclusions suivantes.

**Le gouvernement et la majorité ont été fortement sur-représentés par rapport à l'opposition parlementaire.** En effet, alors que l'article 6 de la Décision du CSCA n°46-06 dispose que le temps cumulé des interventions du gouvernement et des partis de la majorité ne doit pas dépasser le double de celui des partis de l'opposition, la part du gouvernement et des partis de la majorité (83,62%) a représenté plus de cinq fois celle des partis de l'opposition parlementaire (15,56%). Par ailleurs, dans le temps cumulé du gouvernement et de la majorité, la part du gouvernement a été prédominante (67,89%).

**Les partis non représentés au Parlement ont été totalement absents.**

### ■ Les huit premiers partis politiques en temps de parole

Huit partis politiques (dans l'ordre décroissant du temps de parole dont ils ont bénéficié : PJD, PAM, USFP, MP, PI, RNI, PPS et UC) ont totalisé 01:15:59, soit la quasi-totalité du temps de parole cumulé de l'ensemble des 9 partis politiques ayant accédé à l'antenne de Radio Atlantic, durant ce trimestre.

### ■ Pluralisme syndical et professionnel

**Pour les centrales syndicales**, l'accès des plus représentatives d'entre elles (dans l'ordre de leur représentativité à la Chambre des Conseillers : FDT, UMT, CDT, UGTM et UNTM) à Radio Atlantic appelle trois observations.

- D'abord, ces centrales syndicales ont toutes bénéficié d'un temps de parole sur les ondes de cette radio publique. Néanmoins, leur classement ne correspondait pas à leur représentativité parlementaire : UNMT (21,02%), FDT (20,02%), CDT (9,03%), UMT (7,83%) et UGTM (5,63%).

- Ensuite, le temps de parole cumulé de ces centrales syndicales a représenté 63,53% du temps global consacré aux organisations syndicales.

**Pour la CGEM**, le graphe montre que le temps de parole de l'organisation patronale a représenté 44,90% du volume horaire global consacré aux organisations professionnelles, soit 02:01:09. Ainsi, Radio Atlantic a consacré, à elle seule, **47,34%** du temps global consacré à la CGEM tous supports confondus (04:15:54).

### ■ La part des régions dans les interventions

Le poids des régions dans cette radio est marginal, puisque les interventions relatives aux différentes régions du Royaume n'ont représenté que 10,26% de l'ensemble des interventions relevées sur cette radio privée.

### ■ La place des femmes parmi les intervenants

La part des femmes parmi les intervenants dans les Journaux de Radio Atlantic a atteint 7,62%.

### ■ Les parts respectives des langues parlées

Les intervenants se sont exprimés en deux langues. L'arabe a été légèrement prédominant avec 62,41%. Mais, le français reste présent en force avec 37,59%.

Dénomination du service :  
Radio ASWAT.

Éditeur du service :  
Société LA MAROCAINE DE RADIO ET DE BROADCAST.

Caractéristiques du service :  
Radio thématique à couverture nationale.

Caractéristiques générales de la programmation :  
Propose une programmation généraliste axée sur la thématique économique et sociale.

Zones géographiques desservies :

Les bassins d'audience du Grand Casablanca-Chaouia-Ouardigha, de Rabat-Salé-Gharb et pays Zayane et Zaër, de la région de Fès-Meknès et Pré-rifain, du plateau des phosphates et Tadla, du Centre, de Marrakech le Haut Atlas et Abdas, du Nord, du Rif, de Souss-Massa et ses prolongements, de l'Oriental, des Portes du Désert et des provinces Sahariennes.

Durée d'émission :  
24 / 24 heures.



 Diffusion terrestre

- |   |                                     |
|---|-------------------------------------|
| 1- Bassin du Grand Casablanca, Chaouia-Ouardigha      | 7- Le Nord                          |
| 2- Bassin de Rabat-Salé, Gharb et pays Zayane et Zaer | 8- Le Rif                           |
| 3- Région de Fès-Meknès et Pré-rifain                 | 9- Souss-Massa et ses prolongements |
| 4- Plateau des Phosphates et Tadla                    | 10- L'Oriental                      |
| 5- Le Centre  | 11- Les portes du Désert            |
| 6- Marrakech, le Haut Atlas, et les Abdas             | 12- Les Provinces Sahariennes       |

## Radio Aswat

<b>Nombre de journaux</b>	<b>515</b>	<b>Volume horaire des journaux</b>	<b>73:07:14</b>
<b>Nombre d'interventions</b>	<b>418</b>	<b>Volume horaire des interventions</b>	<b>05:36:16</b>

## Quatre Parts



## Classement des interventions des personnalités par volume horaire

### Ministères

1. **MINISTERE DE LA COMMUNICATION**  
(00:08:40)
2. **MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES** (00:08:19)
3. **MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**  
(00:07:19)

### Partis de la Majorité

1. **PARTI DU MOUVEMENT POPULAIRE** (00:05:43)
2. **PARTI DU RASSEMBLEMENT NATIONAL DES INDEPENDANTS** (00:04:18)
3. **PARTI DU PROGRES ET DU SOCIALISME** (00:02:52)

### Partis de l'Opposition

1. **PARTI DE LA JUSTICE ET DU DEVELOPPEMENT**  
(00:15:31)
2. **PARTI AUTHENTICITE ET MODERNITE** (00:07:03)
3. **PARTI DU FRONT DES FORCES DEMOCRATIQUES**  
(00:02:42)

### Ministres

1. **KHALID NACIRI-MINISTERE DE LA COMMUNICATION**  
(00:08:40)
2. **REDA AHMED CHAMI-MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES**  
(00:08:19)
3. **JAMAL AGHMANI-MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE** (00:07:19)

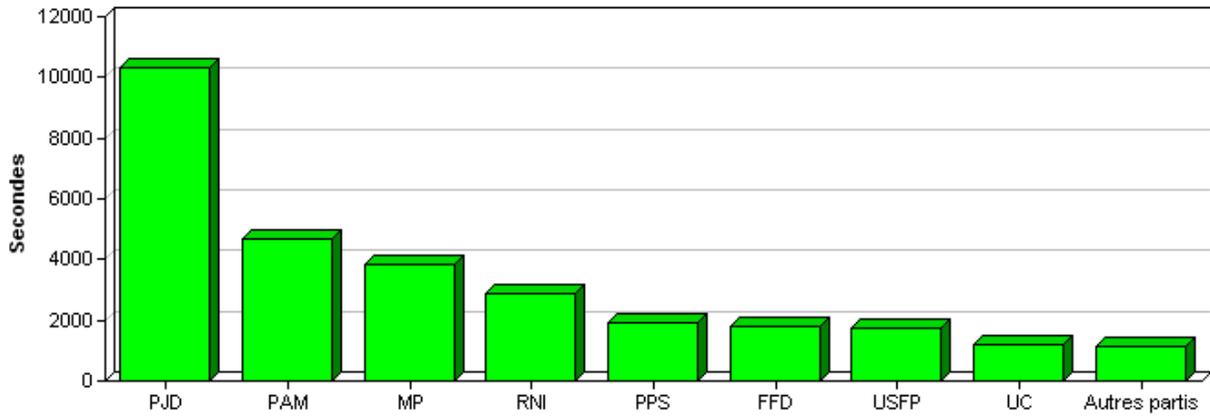
### Personnalités des partis de la Majorité

1. **DRISS SENTISSI-MP**  
(00:03:48)
2. **NABIL BENABDELLAH-PPS**  
(00:02:52)
3. **MY ABDELLAZIZ HAFIDI ALAOUI-RNI**  
(00:01:54)

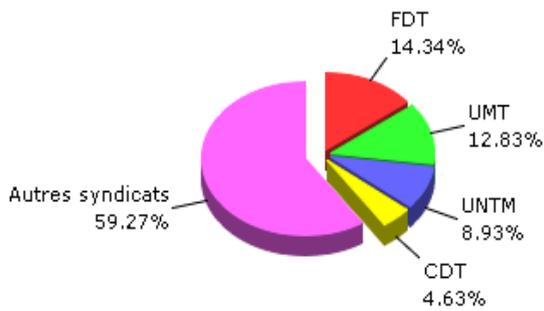
### Personnalités des partis de l'Opposition

1. **ABDELKADER AMARA-PJD**  
(00:05:44)
2. **ABDELAZIZ RABBAH-PJD**  
(00:03:56)
3. **MOSTAFA RAMID-PJD**  
(00:02:48)

## Huit premiers partis politiques



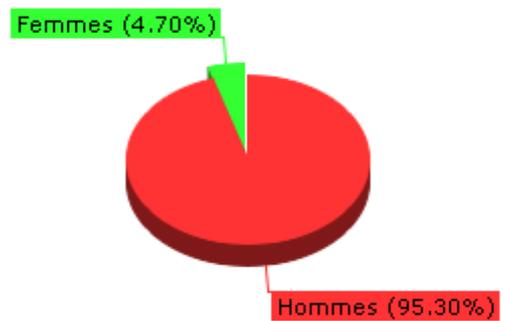
## Intervenants syndicaux et professionnels



## Langue



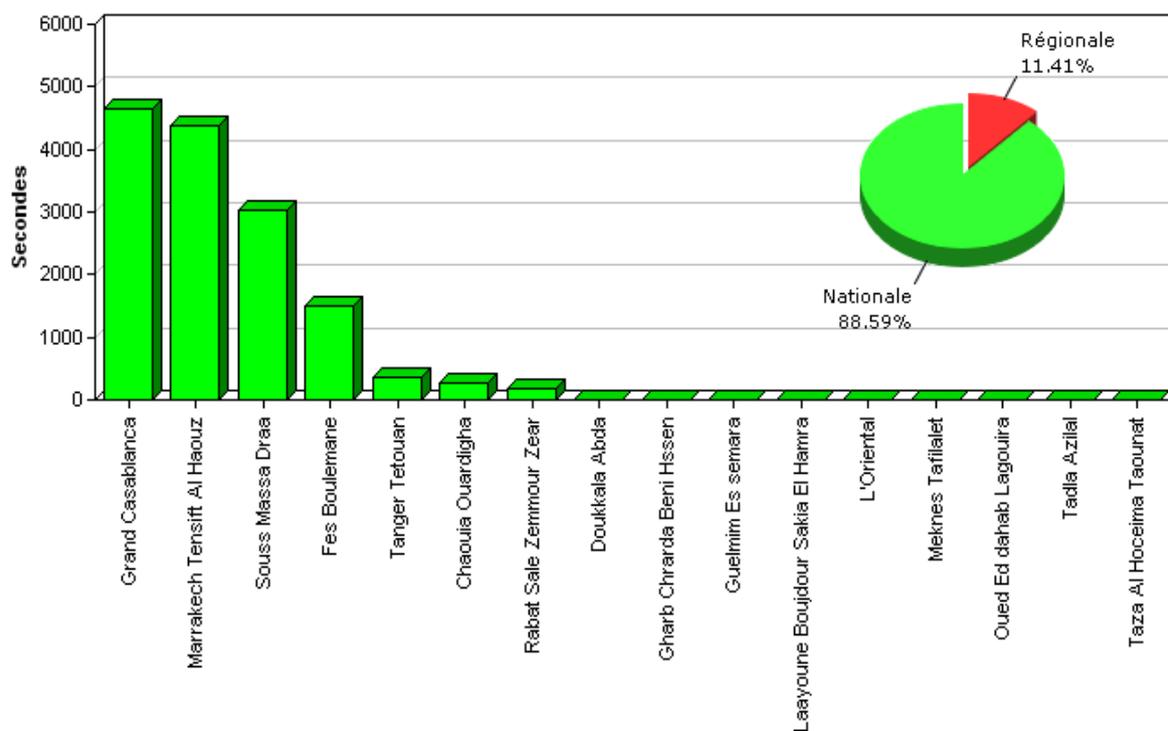
## Genre



## Répartition des dix premiers thèmes traités en volume horaire

Sujet	Volume horaire
Grèves, Manifs, Sit-in, Revendications...	00:36:18
Dialogue Social	00:25:38
Santé	00:20:37
Médias	00:18:59
Tourisme	00:17:33
Syndicats	00:13:55
Partis Politiques	00:12:40
Cahier Revendicatif	00:11:17
Entreprises & Culture d'Entreprise	00:10:54
Bilan Du Gouvernement	00:09:31

## Répartition des interventions par région



## ■ Observations relatives à Radio Aswat

### ■ Pluralisme politique

Les résultats présentés dans ces graphes permettent de tirer les conclusions suivantes.

**Le gouvernement et la majorité ont été fortement sur-représentés par rapport à l'opposition parlementaire.** En effet, la part du gouvernement et des partis de la majorité (80,33%) a représenté plus de quatre fois celle des partis de l'opposition parlementaire (19,67%). Par ailleurs, dans le temps cumulé du gouvernement et de la majorité, la part du gouvernement a été prédominante (65,52%).

**Les partis non représentés au Parlement ont été totalement absents.**

### ■ Les huit premiers partis politiques en temps de parole

Huit partis politiques (dans l'ordre décroissant du temps de parole dont ils ont bénéficié : PJD, PAM, MP, RNI, PPS, FFD, USFP, UC) ont totalisé 00:42:37, soit la quasi-totalité du temps de parole cumulé de l'ensemble des 9 partis politiques ayant accédé à l'antenne de Radio Aswat durant le 2<sup>ème</sup> trimestre 2010.

### ■ Pluralisme syndical et professionnel

**Pour les centrales syndicales**, l'accès des plus représentatives d'entre elles appelle trois observations.

- D'abord, sur ces centrales syndicales, seule l'UGTM, et ce pour le deuxième trimestre de suite, n'a pu accéder à l'antenne de cette radio.

- Ensuite, leur classement ne correspondait pas à leur représentativité parlementaire : FDT (14,34%), UMT (12,83%), UNTM (8,93%) et la CDT (4,63%).

- Enfin, leur temps de parole cumulé a représenté 40,73% du temps global consacré aux organisations syndicales.

**Pour la CGEM**, le graphe montre que le temps de parole de l'organisation patronale a représenté **40,64%** du volume horaire global consacré aux organisations professionnelles.

### ■ La part des régions dans les interventions

La part des régions sur Radio Aswat a été marginale, puisque les interventions relatives aux différentes régions du Royaume (00:57:20) ont représenté 11,41% de l'ensemble des interventions relevées sur cette radio.

### ■ La place des femmes parmi les intervenants

La part des femmes parmi les intervenants dans les Journaux de cette radio privée a atteint 4,70%.

### ■ Les parts respectives des langues parlées

Les intervenants se sont exprimés en deux langues, dans la proportion de deux tiers pour la langue française (66,40%) et un tiers pour la langue arabe (33,60%).

# RADIO MED

Dénomination du service :  
RADIO MED.

Éditeur du service :  
Société AUDIOVISUELLE INTERNATIONALE.

Caractéristiques du service :  
Radio multirégionale de proximité axée sur les thématiques de la médiation et de la vie associative.

Caractéristiques générales de la programmation :  
Propose une programmation de proximité relative à la médiation et à la vie associative, et composée de musique, d'information générale, de magazines économiques, culturels, littéraires et de société, jeux, service et vie pratique ... etc.

Zones géographiques desservies :  
Les bassins d'audience du Grand Casablanca-Chaouia-Ouardigha, de Rabat-Salé-Gharb et pays Zayane et Zaër, de Marrakech le Haut Atlas et Abdas, de Souss-Massa et ses prolongements, des Portes du Désert et des provinces Sahariennes.

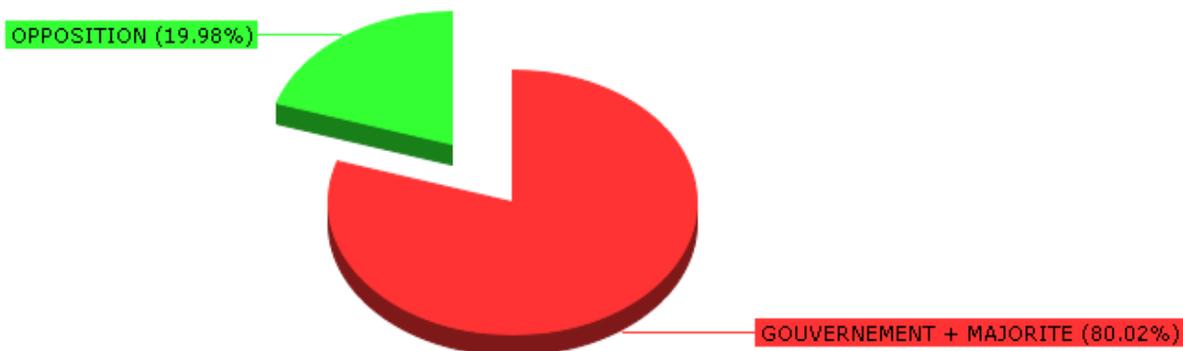
Durée d'émission :  
24 / 24 heures.



## Radio Med

<b>Nombre de journaux</b>	<b>221</b>	<b>Volume horaire des journaux</b>	<b>50:29:19</b>
<b>Nombre d'interventions</b>	<b>156</b>	<b>Volume horaire des interventions</b>	<b>02:58:08</b>

## Quatre Parts



## Classement des interventions des personnalités par volume horaire

### Ministères

- 1. MINISTERE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET GENERALES**  
(00:08:40)
- 2. MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**  
(00:07:12)
- 3. MINISTERE DE LA SANTE**  
(00:05:50)

### Partis de la Majorité

- 1. PARTI DU RASSEMBLEMENT NATIONAL DES INDEPENDANTS** (00:09:43)
- 2. PARTI UNION SOCIALISTE DES FORCES POPULAIRES** (00:09:42)
- 3. PARTI DE L'ISTIQLAL** (00:09:10)

### Partis de l'Opposition

- 1. PARTI AUTHENTICITE ET MODERNITE** (00:13:38)
- 2. PARTI DE LA JUSTICE ET DU DEVELOPPEMENT**  
(00:09:59)

### Ministres

- 1. NIZAR BARAKA-MINISTRE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET GENERALES**  
(00:08:40)
- 2. JAMAL AGHMANI-MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**  
(00:07:12)
- 3. YASMINA BADDOU-MINISTRE DE LA SANTE**  
(00:05:50)

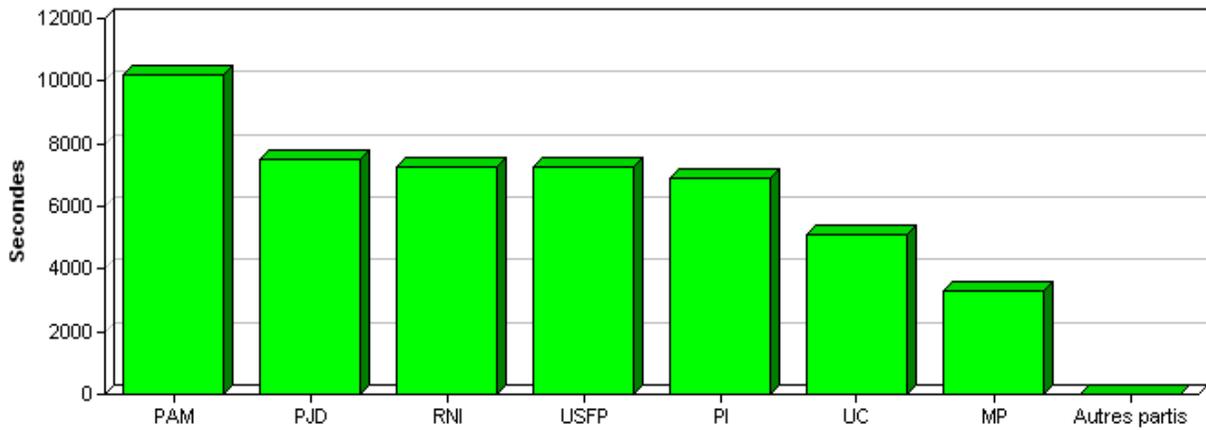
### Personnalités des partis de la Majorité

- 1. ABDERRAHIM SAOUTI-UC**  
(00:03:52)
- 2. FATHALLAH OUALALOU-USFP** (00:03:15)
- 3. OMAR DKHIL-MP**  
(00:02:57)

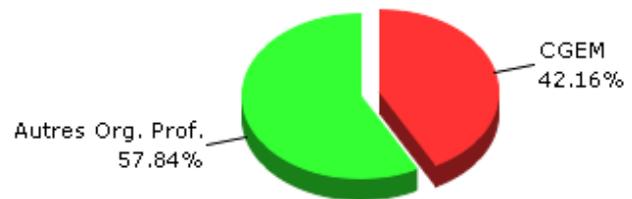
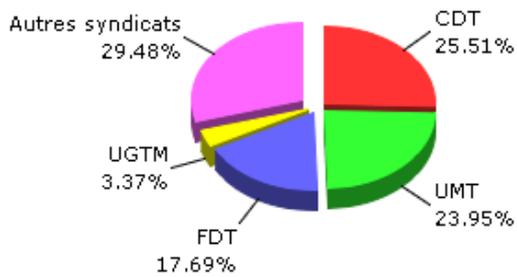
### Personnalités de l'opposition

- 1. AHMED BREJA-PAM** (00:09:41)
- 2. MOHAMED REDA BENKHALDOUNE-PJD** (00:05:56)
- 3. MOHAMED LEMFADEL-PAM** (00:01:49)

## Huit premiers partis politiques



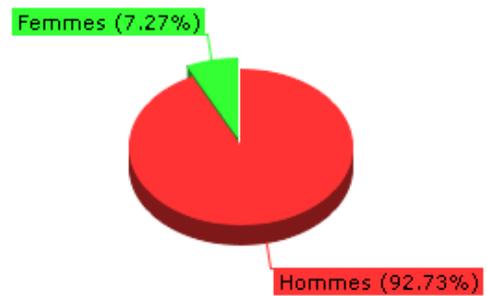
## Intervenants syndicaux et professionnels



## Langue



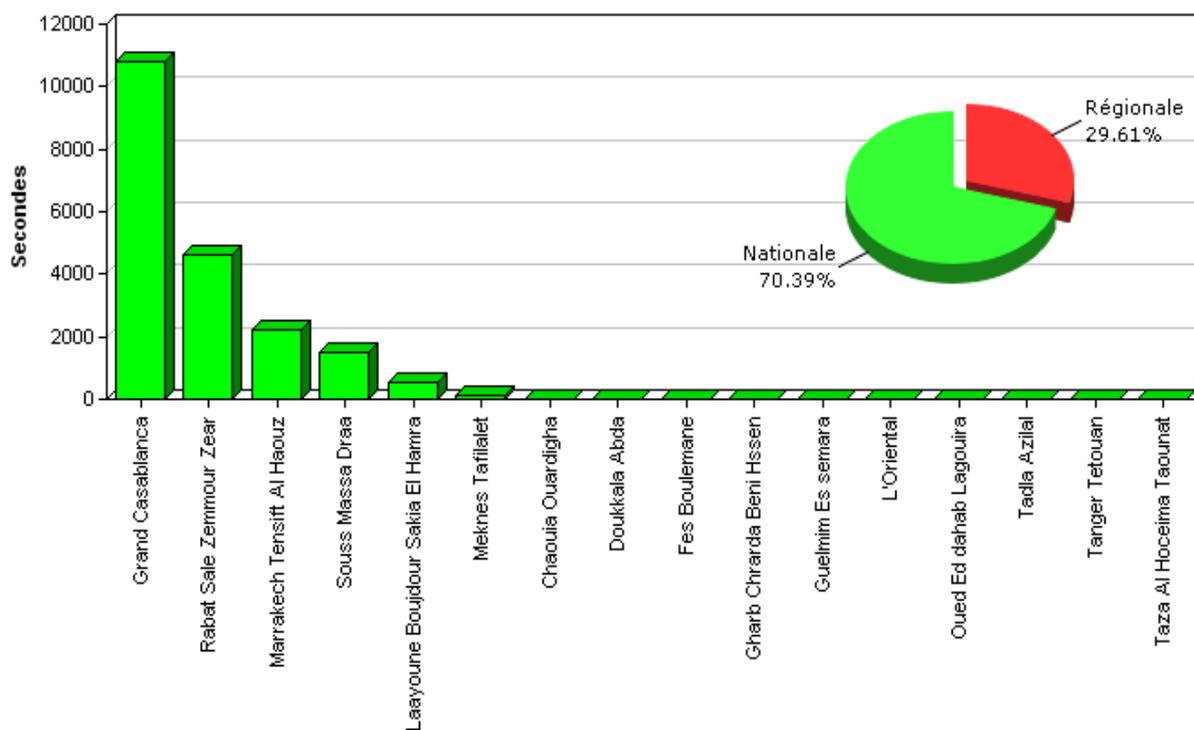
## Genre



## Répartition des dix premiers thèmes traités en volume horaire

Sujet	Volume horaire
Affaires Communales	00:31:59
Grèves, Manifs, Sit-in, Revendications...	00:16:59
Santé	00:14:43
Habitat, BTP & Urbanisme	00:13:40
Bilan Du Gouvernement	00:10:17
Parlement Activités	00:10:14
Dialogue Social	00:06:24
Environnement	00:05:56
Economie Nationale	00:05:44
Agriculture	00:05:22

## Répartition des interventions par région



## ■ Observations relatives à Radio Med

### ■ Pluralisme politique

Les résultats présentés dans ces graphes permettent de tirer les conclusions suivantes.

**Le gouvernement et la majorité ont été fortement sur-représentés par rapport à l'opposition parlementaire.** En effet, la part du gouvernement et des partis de la majorité (80,02%) a représenté quatre fois celle des partis de l'opposition parlementaire (19,98%). Par ailleurs, dans le temps cumulé du gouvernement et de la majorité, la part du gouvernement a été prédominante (46,39%).

**Ensuite, les partis non représentés au Parlement ont été totalement absents.**

### ■ Les huit premiers partis politiques en temps de parole

Sept partis politiques (dans l'ordre décroissant du temps de parole dont ils ont bénéficié : PAM, PJD, RNI, USFP, PI, UC, MP) ont totalisé 01:03:22, soit la totalité du temps de parole cumulé de l'ensemble des 7 partis politiques ayant accédé à l'antenne de Radio Med, durant le 2<sup>ème</sup> trimestre 2010.

### ■ Pluralisme syndical et professionnel

**Pour les centrales syndicales**, l'accès des plus représentatives d'entre elles à Radio Med appelle trois observations.

- D'abord, sur ces cinq centrales syndicales, l'UNTM n'a pu accéder à l'antenne de cette radio.

- Ensuite, leur classement ne correspondait pas à leur représentativité parlementaire : CDT (25,51%), UMT (23,95%), FDT (17,69%) et UGTM (3,37%).

- Enfin, leur temps de parole cumulé a représenté 70,52% du temps global consacré aux organisations syndicales.

**Pour la CGEM**, le graphe montre que le temps de parole de l'organisation patronale a été élevé puisqu'il a représenté **42,16%** du volume horaire global consacré aux organisations professionnelles.

### ■ La part des régions dans les interventions

C'est la région du Grand Casablanca qui est arrivée en tête avec 54,57% des interventions relatives aux régions, suivie par la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaïers avec 23,35%.

Par ailleurs, les interventions relatives aux différentes régions du Royaume ont représenté près du tiers de l'ensemble des interventions relevées sur cette radio privée.

### ■ La place des femmes parmi les intervenants

La part des femmes parmi les intervenants dans les Journaux de Radio Med a atteint 7,27%.

### ■ Les parts respectives des langues parlées

Les intervenants se sont exprimés en deux langues. L'arabe est resté très largement dominant avec 88,61%, contre 11,39% pour le français.

Dénomination du service :  
CHADA FM.

Éditeur du service :  
Société CHADA RADIO.

Caractéristiques du service :  
Radio multirégionale de proximité.

Caractéristiques générales de la programmation :  
Propose une programmation généraliste de proximité composée de l'information, de services et de divertissement.

Zones géographiques desservies :

Les bassins d'audience du Grand Casablanca-Chaouia-Ouardigha, de Rabat-Salé-Gharb et pays Zayane et Zaër, du plateau des phosphates et Tadla, de Marrakech le Haut Atlas et Abdas, de Souss-Massa et ses prolongements, de l'Oriental, des Portes du Désert et des provinces Sahariennes.

Durée d'émission :  
24 / 24 heures.



Diffusion terrestre

- |   |                                     |
|---|-------------------------------------|
| 1- Bassin du Grand Casablanca, Chaouia-Ouardigha      | 5- Souss-Massa et ses prolongements |
| 2- Bassin de Rabat-Salé, Gharb et pays Zayane et Zaer | 6- L'Oriental                       |
| 3- Plateau des Phosphates et Tadla                    | 7- Les portes du Désert             |
| 4- Marrakech, le Haut Atlas, et les Abdas             | 8- Les Provinces Sahariennes        |

## Radio Chada FM

<b>Nombre de journaux</b>	<b>270</b>	<b>Volume horaire des journaux</b>	<b>56:17:58</b>
<b>Nombre d'interventions</b>	<b>119</b>	<b>Volume horaire des interventions</b>	<b>01:52:16</b>

## Quatre Parts



## Classement des interventions des personnalités par volume horaire

### Ministères

1. **MINISTERE DE LA COMMUNICATION** (00:16:48)
2. **MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME** (00:06:35)
3. **MINISTERE SANS PORTEFEUILLE** (00:04:42)

### Partis de la Majorité

1. **PARTI UNION SOCIALISTE DES FORCES POPULAIRES** (00:06:03)
2. **PARTI UNION CONSTITUTIONNELLE** (00:02:41)
3. **PARTI DE L'ISTIQLAL** (00:02:03)

### Partis de l'Opposition

1. **PARTI DE LA JUSTICE ET DU DEVELOPPEMENT** (00:06:36)
2. **PARTI DU FRONT DES FORCES DEMOCRATIQUES** (00:03:36)
3. **PARTI TRAVAILLISTE** (00:02:15)

### Ministres

1. **KHALID NACIRI-MINISTERE DE LA COMMUNICATION** (00:16:48)
2. **AZIZ AKHENOUCHE-MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME** (00:06:35)
3. **MOHAMED ELYAZGHI-MINISTERE SANS PORTEFEUILLE** (00:04:42)

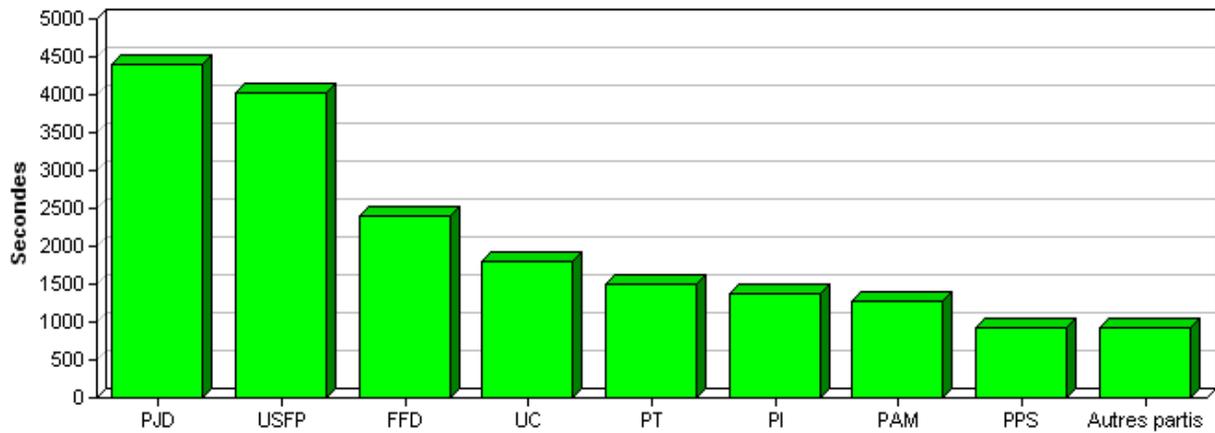
### Personnalités des partis de la majorité

1. **BELASSAL CHAOUI-UC** (00:02:41)
2. **TAYEB AMEKROUD-USFP** (00:02:12)
3. **TOURIA MABROUK-USFP** (00:01:49)

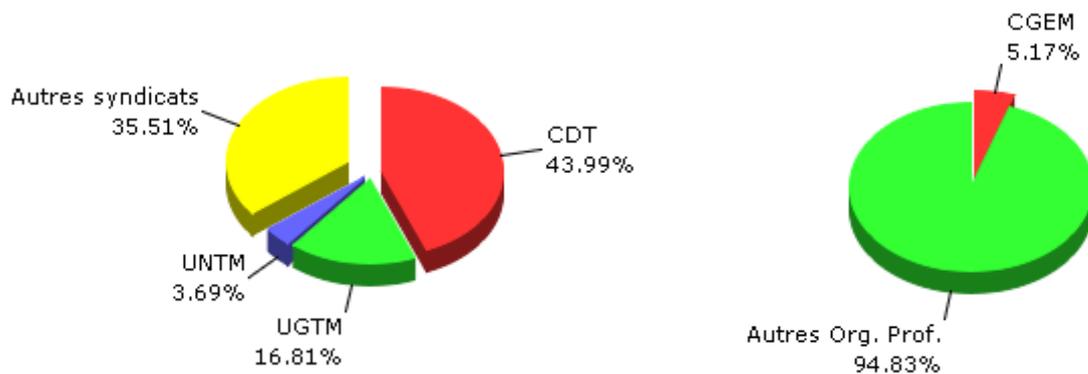
### Personnalités des partis de l'opposition

1. **OMARY ABDELAZIZ-PJD** (00:03:47)
2. **KHIYARI THAMI-FFD** (00:03:36)
3. **AMARA ABDELKADER-PJD** (00:02:49)

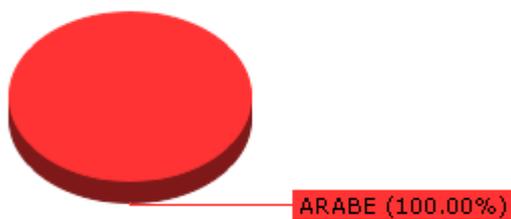
## Huit premiers partis politiques



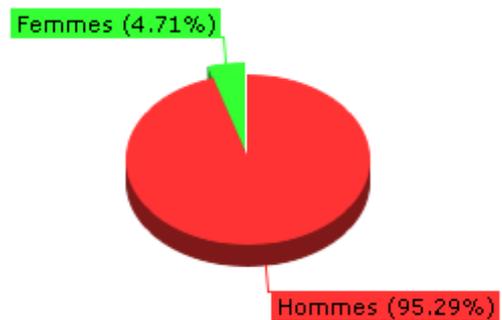
## Intervenants syndicaux et professionnels



## Langue



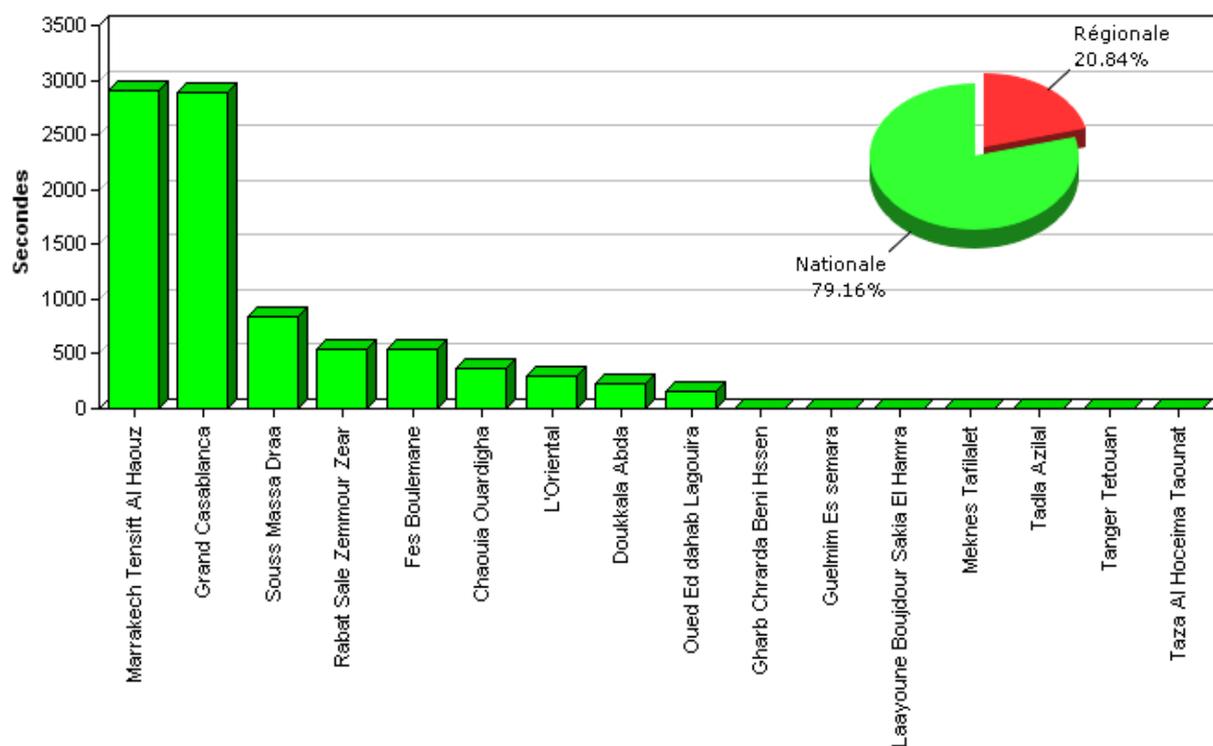
## Genre



## Répartition des dix premiers thèmes traités en volume horaire

Sujet	Volume horaire
Bilan Du Gouvernement	00:12:46
Sahara Marocain	00:12:07
Religion	00:10:42
Affaires Communales	00:10:07
Agriculture	00:09:40
Grèves, Manifs, Sit-in, Revendications...	00:08:17
Santé	00:06:41
Art & Culture	00:04:11
Sports	00:04:03
Commerce Extérieur	00:03:26

## Répartition des interventions par région



## ■ Observations relatives à Radio Chada FM

### ■ Pluralisme politique

Les résultats présentés dans ces graphes permettent de tirer deux conclusions.

**Le gouvernement et la majorité ont été fortement sur-représentés par rapport à l'opposition parlementaire.** En effet, la part du gouvernement et des partis de la majorité (80,94%) a représenté plus de quatre fois celle des partis de l'opposition parlementaire (19,06%). Par ailleurs, dans le temps cumulé du gouvernement et de la majorité, la part du gouvernement a été prédominante (62,95%).

**Les partis non représentés au Parlement ont été totalement absents.**

### ■ Les huit premiers partis politiques en temps de parole

Huit partis politiques (dans l'ordre décroissant du temps de parole dont ils ont bénéficié : PJD, USFP, FFD, UC, PT, PI, PAM, PPS) ont totalisé 00:26:31, soit la totalité du temps de parole cumulé des dix partis politiques ayant accédé à l'antenne de Radio Chada FM, pendant le 2<sup>ème</sup> trimestre 2010.

### ■ Pluralisme syndical et professionnel

**Pour les centrales syndicales,** l'accès des cinq centrales syndicales les plus représentatives à Radio Chada FM appelle trois observations.

- D'abord, sur ces cinq centrales syndicales, la FDT et l'UMT n'ont pu accéder à l'antenne de cette radio.

- Ensuite, leur classement ne correspondait pas à leur représentativité parlementaire : CDT (43,99%), UGTM (16,81%) et UNTM (3,69%).

- Enfin, leur temps de parole cumulé a représenté 64,49% du temps global consacré aux organisations syndicales.

**Pour la CGEM,** le graphe montre que le temps de parole de l'organisation patronale n'a représenté que **5,17%** du volume horaire global consacré aux organisations professionnelles.

### ■ La part des régions dans les interventions

C'est la région de Marrakech-Tensift-Al Haouz qui est arrivée en tête, et ce pour le deuxième trimestre de suite, avec 33,12%, suivie par la région du Grand Casablanca avec 32,91%.

La part des interventions relatives aux différentes régions du Royaume a représenté 20,84% de l'ensemble des interventions relevées sur cette radio.

### ■ La place des femmes parmi les intervenants

La part des femmes parmi les intervenants, dans les Journaux de Radio Chada FM, a atteint 4,71%.

### ■ Les parts respectives des langues parlées

Les intervenants se sont exprimés en une langue unique : l'arabe.

# MEDINA FM

Dénomination du service :  
MEDINA FM.

Éditeur du service :  
Société Privée de Communication et de loisirs.

Caractéristiques du service :  
Radio généraliste de proximité à couverture multirégionale, axée sur le monde rural.

Caractéristiques générales de la programmation :  
Propose une programmation de proximité relative au monde rural, et composée de musique, d'information générale, de magazines économiques, culturels, littéraires et de société, jeux, service et vie pratique etc.

Zones géographiques desservies :  
Les bassins d'audience du Grand Casablanca-Chaouia-Ouardigha, de Rabat-Salé-Gharb et pays Zayane et Zaër, de la région de Fès-Meknès et Pré-rifain, du Plateau des Phosphates, du centre, du Nord, du Rif et de l'Oriental.

Durée d'émission :  
24 / 24 heures.



## Radio Medina FM

<b>Nombre de journaux</b>	<b>160</b>	<b>Volume horaire des journaux</b>	<b>28:38:04</b>
<b>Nombre d'interventions</b>	<b>113</b>	<b>Volume horaire des interventions</b>	<b>01:47:58</b>

## Quatre Parts



## Classement des interventions des personnalités par volume horaire

### Ministères

- 1. MINISTERE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE, CHARGE DE LA COMMUNAUTE MRE (00:04:03)**
- 2. MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (00:03:44)**
- 3. MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME (00:03:04)**

### Partis de la Majorité

- 1. PARTI DE L'ISTIQLAL (00:07:24)**
- 2. PARTI DU PROGRES ET DU SOCIALISME (00:05:14)**
- 3. PARTI DU RASSEMBLEMENT NATIONAL DES INDEPENDANTS (00:03:03)**

### Partis de l'Opposition

- 1. PARTI DE LA JUSTICE ET DU DEVELOPPEMENT (00:06:14)**
- 2. PARTI TRAVAILLISTE (00:01:50)**
- 3. PARTI AUTHENTICITE ET MODERNITE (00:01:00)**

### Ministres

- 1. MOHAMED AMEUR-MINISTERE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE, CHARGE DE LA COMMUNAUTE MRE (00:04:03)**
- 2. JAMAL AGHMANI-MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (00:03:44)**
- 3. AZIZ AKHENOUCHE-MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME (00:03:04)**

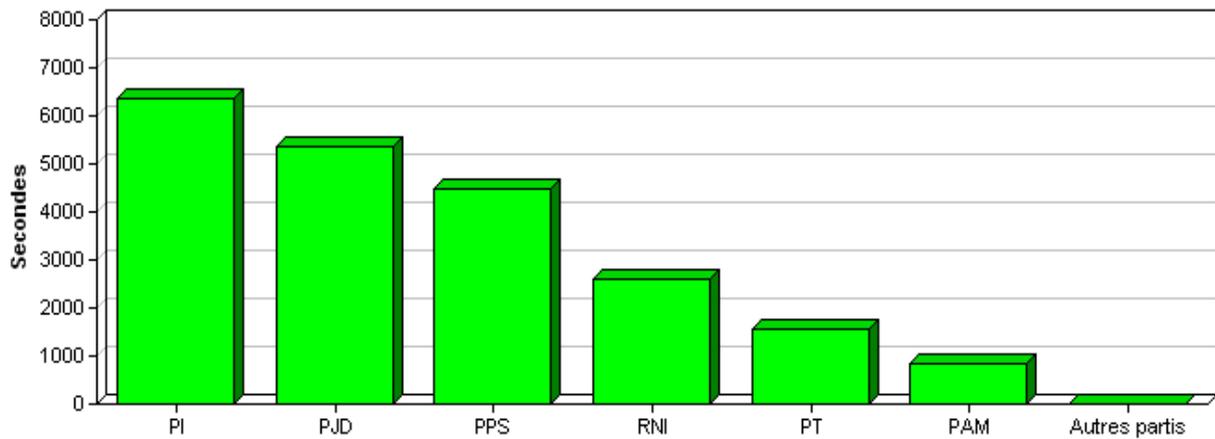
### Personnalités des partis de la Majorité

- 1. MOULAY ISMAIL ALAOU-PPS (00:03:04)**
- 2. RACHID TALBI ALAMI-RNI (00:03:03)**
- 3. OMAR HEJIRA-PI (00:02:32)**

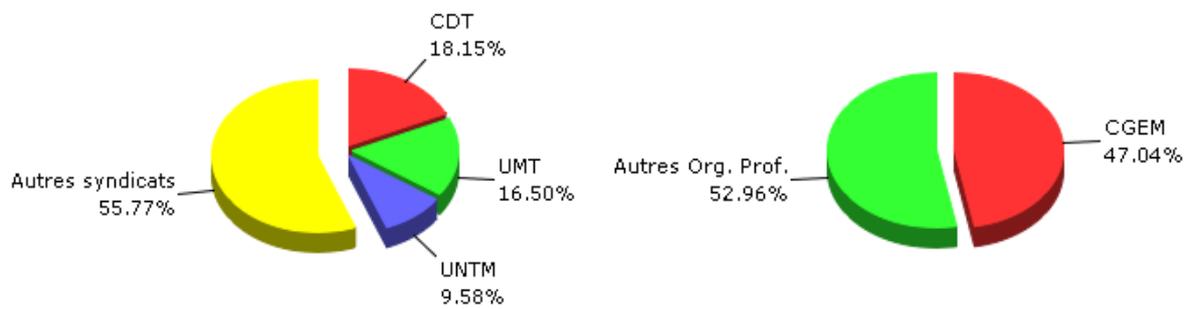
### Personnalités des partis de l'Opposition

- 1. ABDELKADER AMARA-PJD (00:03:14)**
- 2. ABDELAZIZ RABBAH-PJD (00:03:00)**
- 3. ABDELKRIM BENATIK-PT (00:01:50)**

## Huit premiers partis politiques



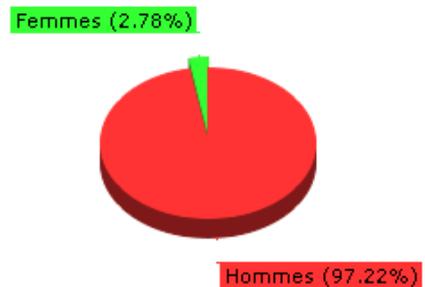
## Intervenants syndicaux et professionnels



## Langue



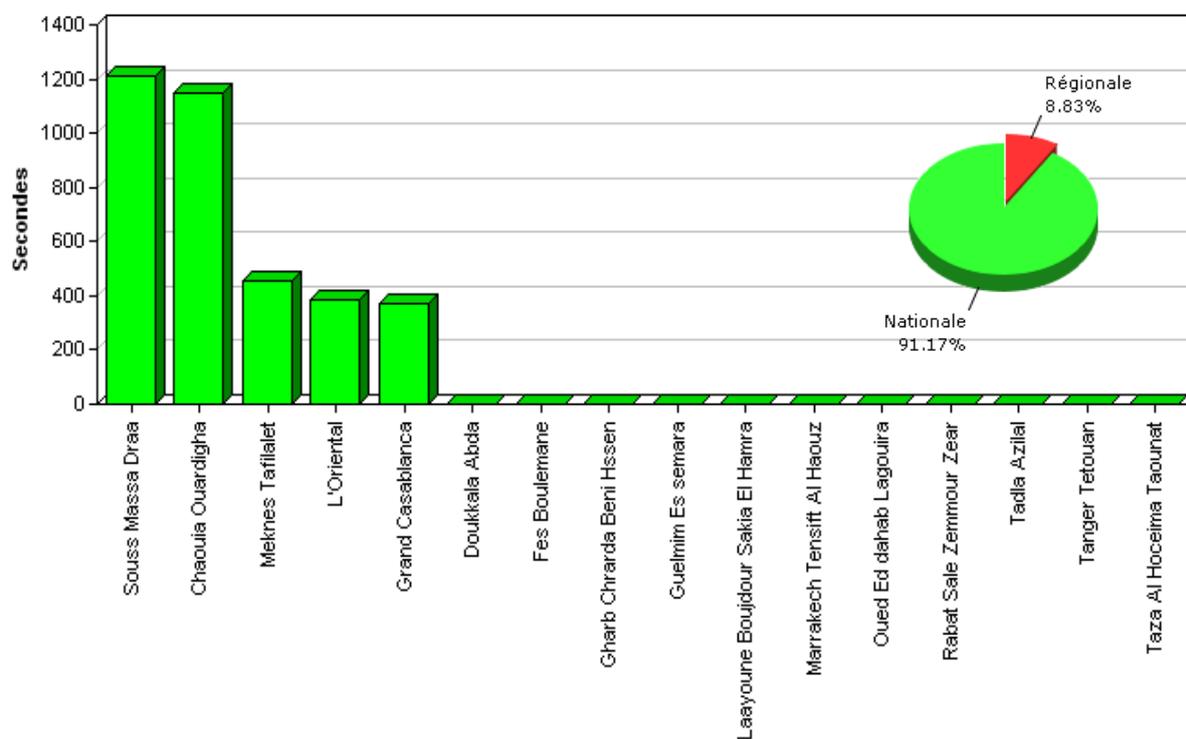
## Genre



## Répartition des dix premiers thèmes traités en volume horaire

Sujet	Volume horaire
Expositions & Foires	00:10:26
Economie Sectorielle	00:08:12
Bilan Du Gouvernement	00:07:46
Partis Politiques	00:07:04
Agriculture	00:07:01
Parlement Activités	00:05:56
Santé	00:05:02
Commerce & Activité Commerciale	00:04:14
Environnement	00:04:06
M.R.E.	00:04:03

## Répartition des interventions par région



## ■ Observations relatives à Radio Médina FM

### ■ Pluralisme politique

Les résultats présentés dans ces graphes permettent de tirer deux conclusions.

**Le gouvernement et la majorité ont été fortement sur-représentés par rapport à l'opposition parlementaire.** En effet, la part du gouvernement et des partis de la majorité (80,67%) a représenté plus de quatre fois celle des partis de l'opposition parlementaire (19,33%). Par ailleurs, dans le temps cumulé du gouvernement et de la majorité, la part du gouvernement a été prédominante (47,23%).

**Les partis non représentés au Parlement ont été totalement absents.**

### ■ Les huit premiers partis politiques en temps de parole

Six partis politiques (dans l'ordre décroissant du temps de parole dont ils ont bénéficié : PI, PJD, PPS, RNI, PT, PAM) ont totalisé 00:24:45, soit la totalité du temps de parole cumulé des six partis politiques ayant accédé à l'antenne de Radio Médina FM, pendant le 2<sup>ème</sup> trimestre 2010.

Précisons, ici, que le suivi de l'expression pluraliste sur cette radio n'a démarré que le 28 avril 2010 parce que, une date qui coïncide avec le démarrage effective de la grille des programmes.

### ■ Pluralisme syndical et professionnel

**Pour les centrales syndicales,** l'accès des cinq centrales syndicales les plus représentatives à Radio Médina FM appelle trois observations.

- D'abord, sur ces cinq centrales syndicales, la FDT et l'UGTM n'ont pu accéder à l'antenne de cette radio.

- Ensuite, leur classement ne correspondait pas à leur représentativité parlementaire : CDT (18,15%), UMT (16,50%) et UNTM (9,58%).

- Enfin, leur temps de parole cumulé a représenté 44,23% du temps global consacré aux organisations syndicales.

**Pour la CGEM,** le graphe montre que le temps de parole de l'organisation patronale a représenté **47,04%** du volume horaire global consacré aux organisations professionnelles.

### ■ La part des régions dans les interventions

C'est la région de Souss-Massa-Daraâ qui est arrivée en tête avec 33,92% des interventions relatives aux régions, suivie par la région de Chaouia-Ouardigha avec 32,17%.

La part des interventions relatives aux différentes régions du Royaume a représenté 8,83% de l'ensemble des interventions relevées sur cette radio.

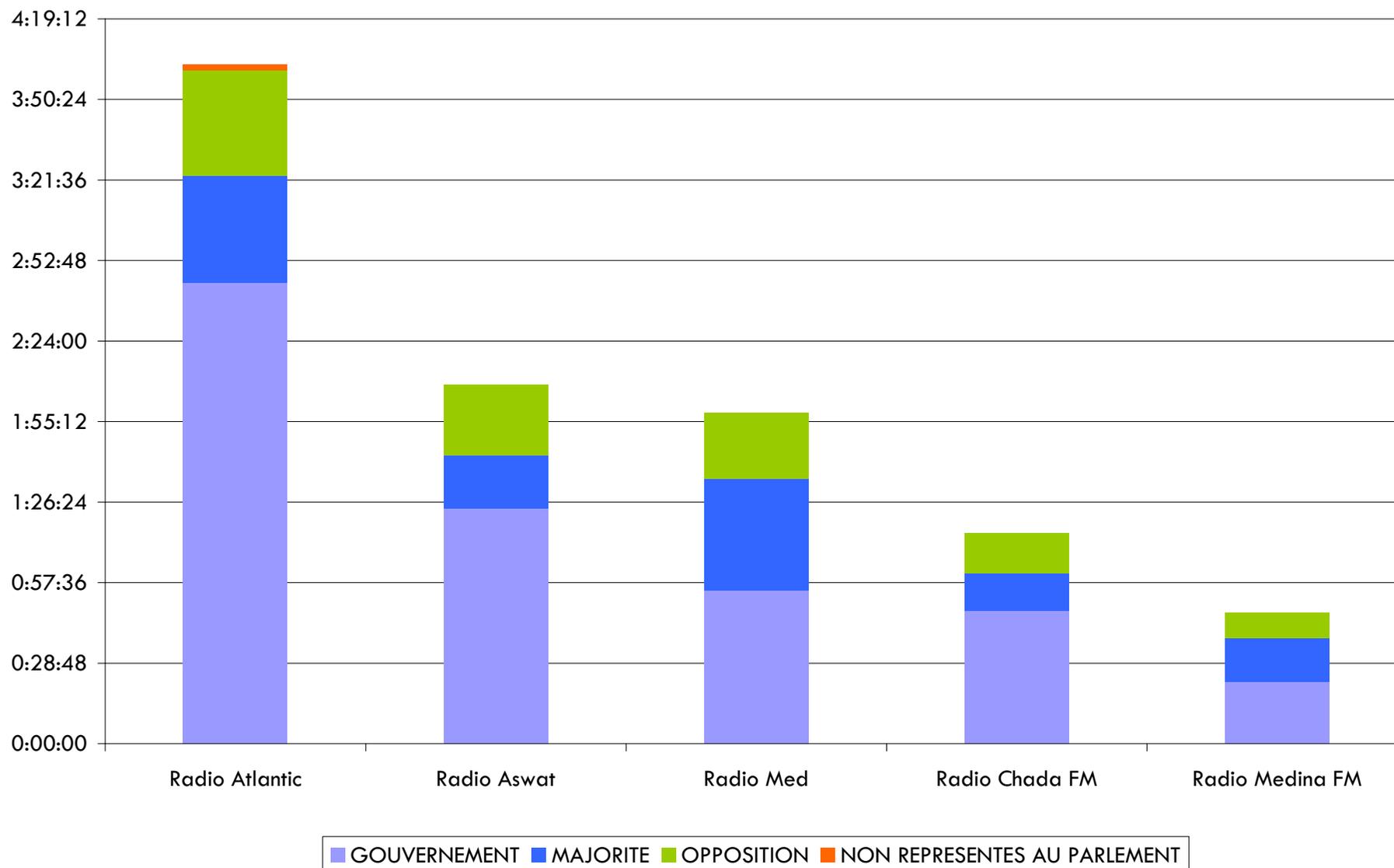
### ■ La place des femmes parmi les intervenants

La part des femmes parmi les intervenants, dans les Journaux de Radio Médina FM, a atteint 2,78%.

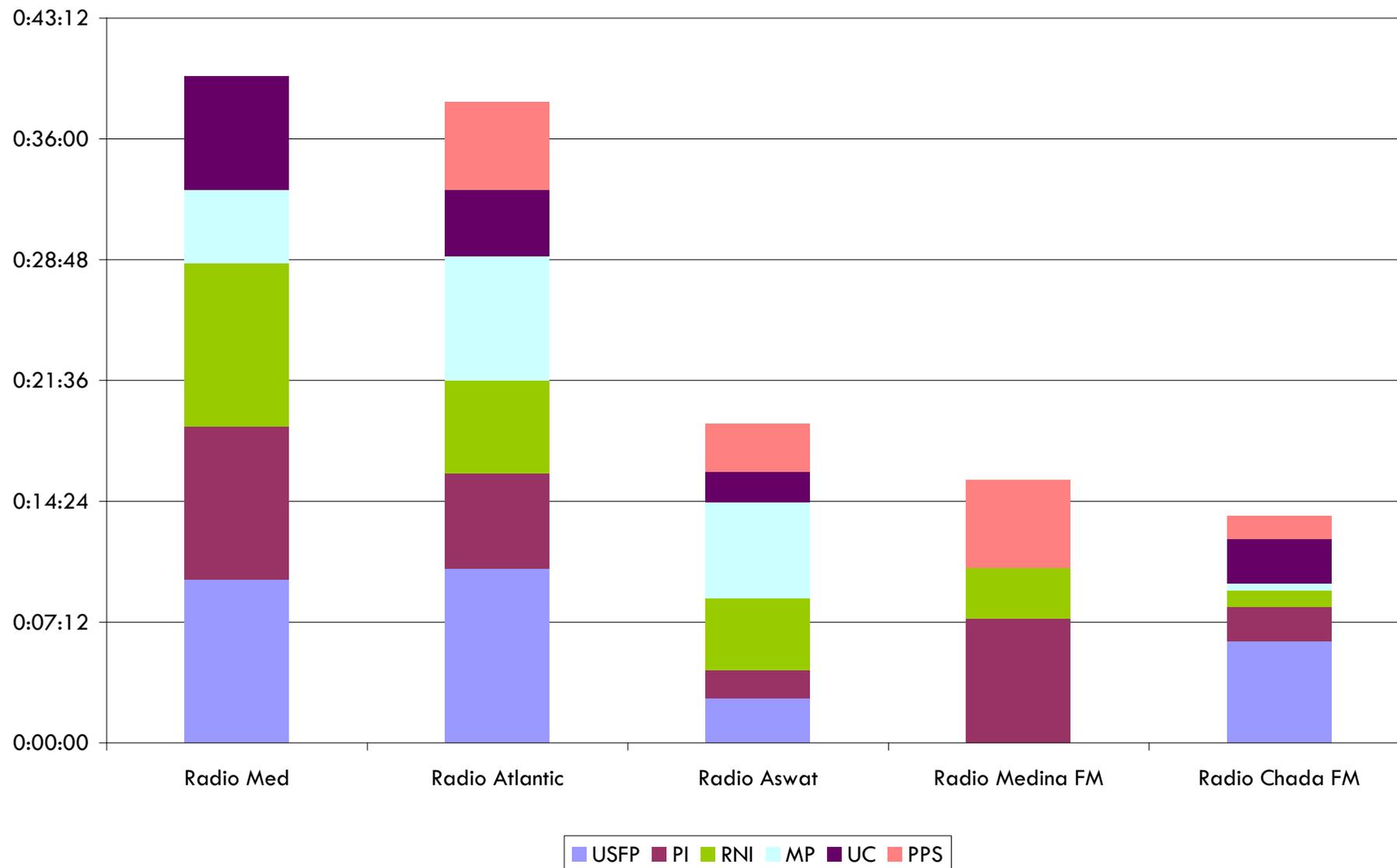
### ■ Les parts respectives des langues parlées

Les intervenants se sont exprimés en deux langues. L'arabe a dominé avec 75,63%, contre 24,37% pour le français.

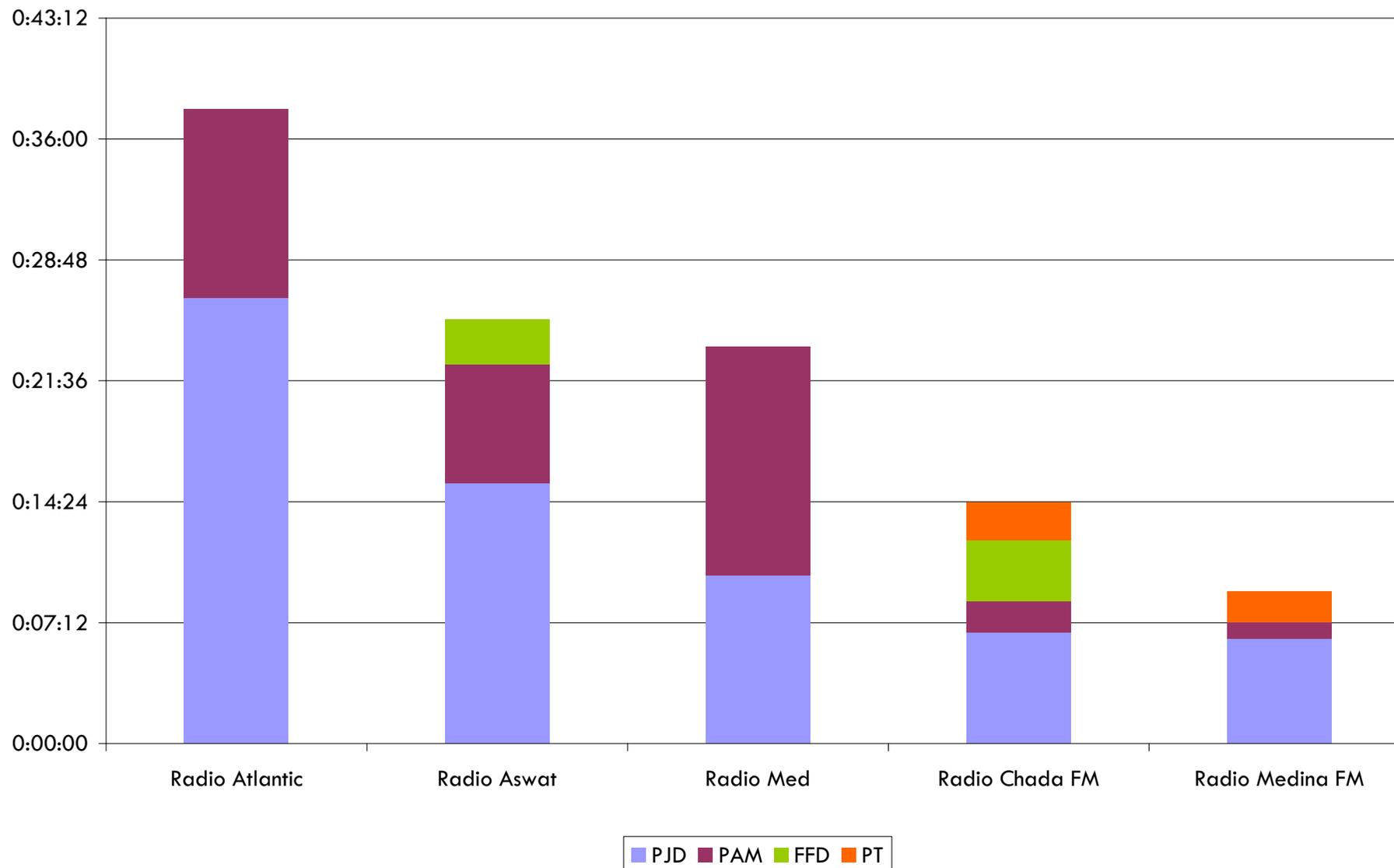
### Volumes horaires globaux des Quatre Parts sur les médias audiovisuels privés à programmation nationale



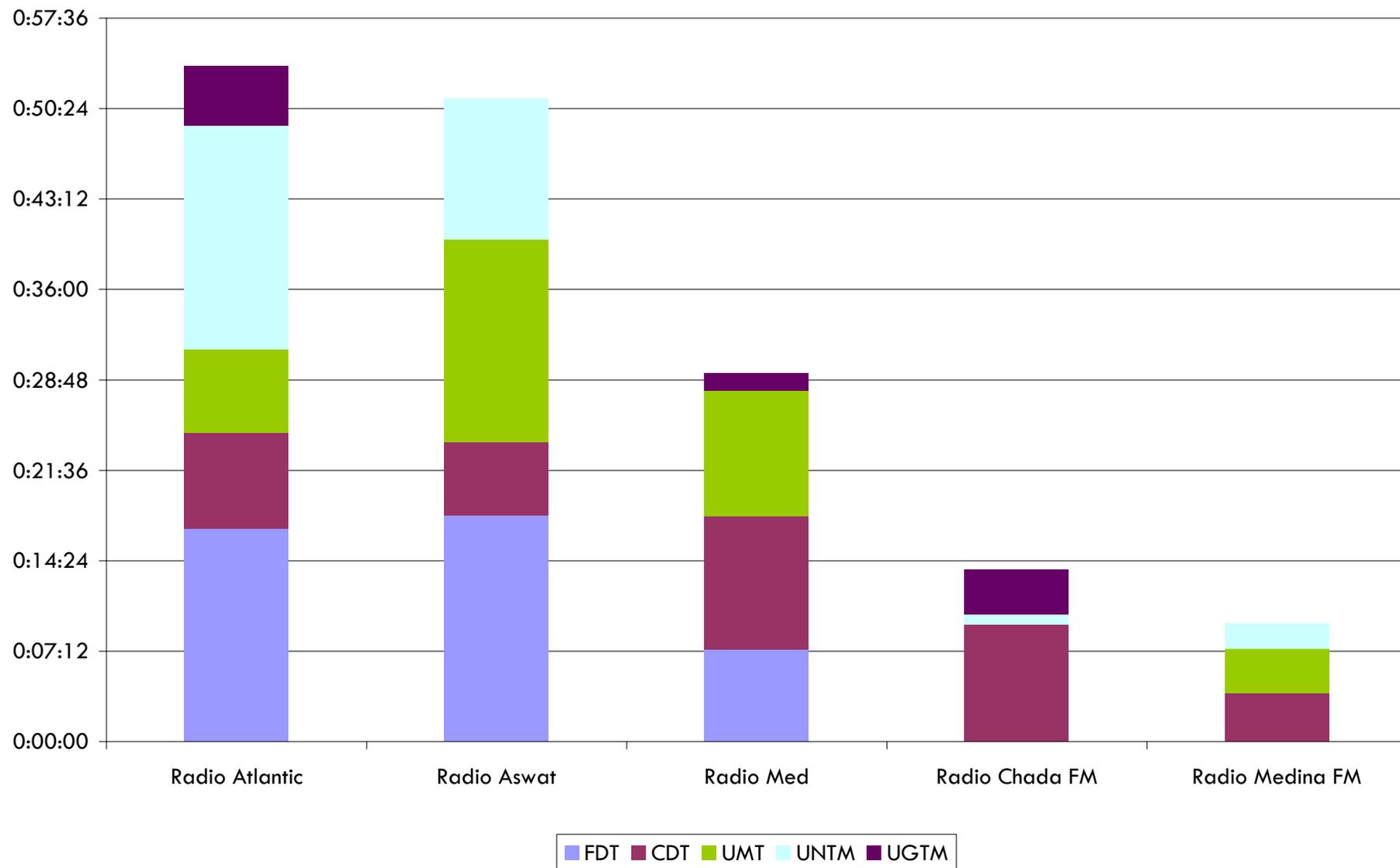
### Volumes horaires globaux des partis de la majorité sur les médias audiovisuels privés à programmation nationale



### Volumes horaires globaux des partis de l'opposition sur les médias audiovisuels privés à programmation nationale



### Volumes horaires globaux des centrales syndicales sur les médias audiovisuels privés à programmation nationale



## ■ Observations relatives aux médias privés à programmation nationale

### ▪ Pluralisme politique

Les résultats des médias audiovisuels privés à programmation nationale permettent de mettre en lumière deux tendances :

- Première tendance : **Le gouvernement et la majorité ont été fortement sur-représentés par rapport à l'opposition parlementaire.** Ainsi, la part du gouvernement et des partis de la majorité a dépassé les 80% des Quatre Parts dans tous les médias audiovisuels privés à programmation nationale.

Par ailleurs, dans le temps cumulé du gouvernement et de la majorité, la part du gouvernement a été prédominante sur l'ensemble de ces médias.

- Seconde tendance : **Les partis non représentés au Parlement ont été absents de ces médias, sauf sur Radio Atlantic (0,82%).**

### ▪ Les premiers partis politiques en temps de parole

Huit partis politiques (PJD, PAM, RNI, PI, USFP, MP, UC et PPS) ont bénéficié de l'essentiel du volume horaire enregistré par les formations politiques. Parmi ces partis, le PJD et le PAM sont arrivés largement en tête.

### ▪ Pluralisme syndical et professionnel

**Les cinq centrales syndicales les plus représentatives** ont pu accéder à l'antenne de ces médias audiovisuels, sauf la FDT (sur Radio Chada FM et Radio Médina FM), l'UGTM (sur Radio Aswat et Radio Médina FM), l'UMT (sur Radio Chada FM), et l'UNTM (sur Med Radio). De plus, globalement, l'accès de ces centrales ne correspondait pas à leur représentativité parlementaire (à la Chambre des Conseillers).

**Le temps de parole de la CGEM** a varié entre 5,17% (Radio Chada FM) et 44,90% (Radio Atlantic) du volume horaire global consacré aux organisations professionnelles. Sur Radio Atlantic, le temps de parole de la CGEM a représenté 47,34% du temps de parole global consacré aux organisations professionnelles sur ce type de médias (02:01:09).

### ▪ La part des régions dans les interventions

Sur Radio Atlantic, la part des régions dans les interventions des personnalités publiques a été marginale. Sur Radio Aswat, cette part s'est élevée à 17,05% du volume horaire global consacré au pluralisme.

Sur Radio Med, ce poids a dépassé le tiers de l'ensemble des interventions.

Enfin, sur deux autres médias (Radio Chada FM et Radio Médina FM), le poids des régions a représenté le quart de l'ensemble des interventions.

- **La place des femmes parmi les intervenants**

La part des femmes parmi les intervenants dans le Journaux d'Information dans ce type de médias audiovisuels n'a pas atteint les 10%. Elle a varié entre 2,78% sur Radio Médina FM et 7,62% sur Radio Atlantic.

- **Les parts respectives des langues parlées**

Sur un seul média, les intervenants se sont exprimés en une langue unique : la langue arabe sur Radio Chada FM.

Sur Radio Med, la langue arabe a été dominante et les parts respectives des langues ont été les suivantes : 88,61% pour la langue arabe, contre 11,39% pour le français.

Sur trois autres médias, la part du français a dépassé les 24%. Elle a été de 37,59% sur Radio Atlantic, contre 62,41% pour la langue arabe. Sur Radio Aswat, elle a atteint les 66,10% contre 33,60% pour la langue arabe. Enfin, sur Radio Médina FM le rapport était de 24,37 pour le français contre 75,63 pour la langue arabe.

## **IV – Résultats par catégorie de médias**

---

### **3 – Médias audiovisuels privés à programmation régionale**

- Radio Casa FM
- Radio MFM Atlas
- Radio MFM Saïss
- Radio MFM Souss

## RÉSEAU RADIO MFM



Dénominations des services :

CASA FM, MFM SAISS, MFM ATLAS, MFM ORIENTAL, MFM SOUSS et MFM SAHARA.

Éditeur des services :

Société MFM RADIO TV.

Caractéristiques des services :

Radios régionales de proximité.

Caractéristiques générales de la programmation :

Proposent une programmation généraliste de proximité composée de l'information, de services et de divertissement.

Zones géographiques desservies par CASA FM :

Bassin d'audience du Grand Casablanca et du Plateau des Phosphates.

Zones géographiques desservies par MFM SAISS :

Bassin d'audience de Fès-Meknès et Pré-rifain et du Centre.

Zones géographiques desservies par MFM ATLAS :

Bassin d'audience de Marrakech le Haut Atlas et les Abdas.

Zones géographiques desservies par MFM ORIENTAL :

Bassin d'audience de L'Oriental et du Rif.

Zones géographiques desservies par MFM SOUSS :

bassin d'audience de Souss-Massa et ses prolongements et des Portes du Désert.

Zones géographiques desservies par MFM SAHARA :

bassin d'audience des Provinces Sahariennes.

Durée d'émission :

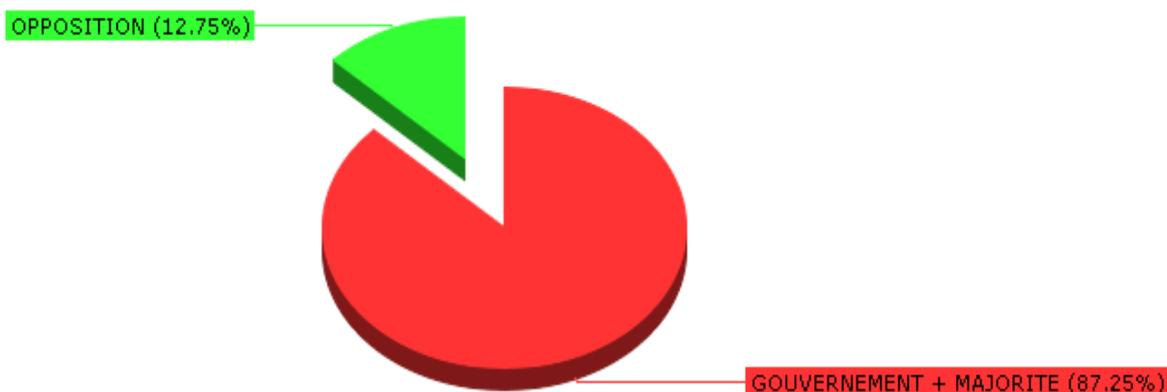
24 / 24 heures.



## Radio Casa FM

Nombre de journaux	312	Volume horaire des journaux	94:20:25
Nombre d'interventions	438	Volume horaire des interventions	07:08:35

## Quatre Parts



## Classement des interventions des personnalités par volume horaire

### Ministères

1. **MINISTERE DE LA COMMUNICATION** (00:44:10)
2. **MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE** (00:17:58)
3. **MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT** (00:14:06)

### Partis de la Majorité

1. **PARTI UNION SOCIALISTE DES FORCES POPULAIRES** (00:35:10)
2. **PARTI DU RASSEMBLEMENT NATIONAL DES INDEPENDANTS** (00:31:13)
3. **PARTI DU MOUVEMENT POPULAIRE** (00:22:11)

### Partis de l'Opposition

1. **PARTI AUTHENTICITE ET MODERNITE** (00:19:10)
2. **PARTI DE LA JUSTICE ET DU DEVELOPPEMENT** (00:11:55)
3. **PARTI SOCIALISTE UNIFIE** (00:08:45)

### Ministres

1. **KHALID NACIRI-MINISTERE DE LA COMMUNICATION** (00:44:10)
2. **JAMAL AGHMANI-MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE** (00:17:58)
3. **KARIM GHELLAB-MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT** (00:14:06)

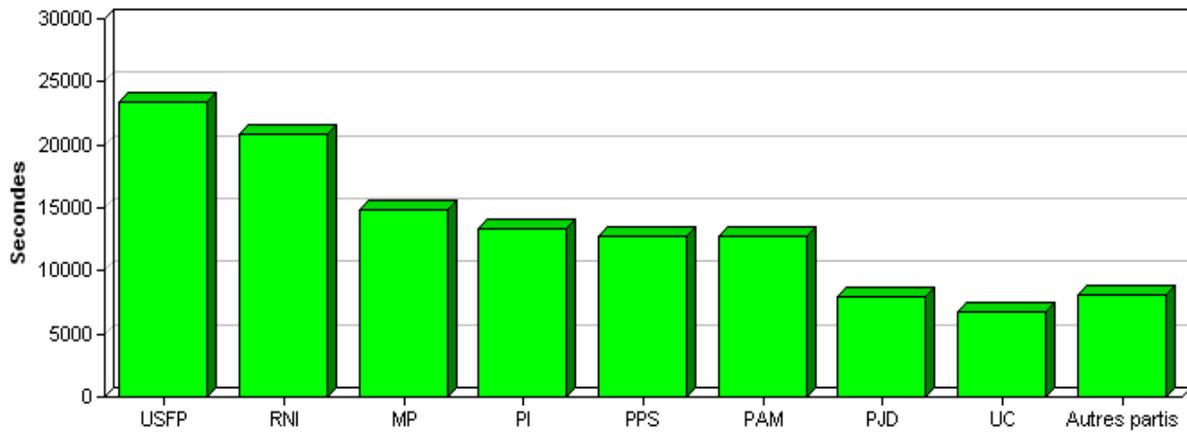
### Personnalités des partis de la Majorité

1. **AHMED HAJJI-PPS** (00:15:11)
2. **MOHAMED YARBOUI-RNI** (00:11:01)
3. **BRAHIM HAFIDI-RNI** (00:08:52)

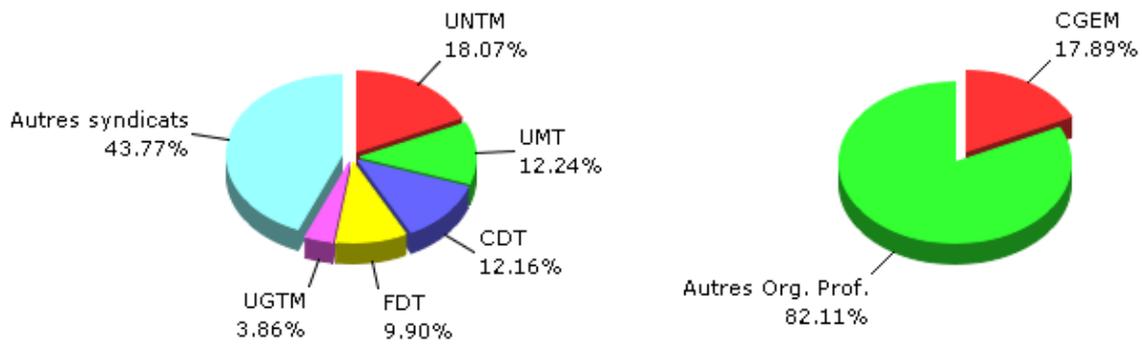
### Personnalités des partis de l'Opposition

1. **OMAR OUCHEIKH-PSU** (00:08:45)
2. **ABDELKADER AMARA-PJD** (00:04:58)
3. **HOUCINE FARISSI-PAM** (00:03:42)

## Huit premiers partis politiques



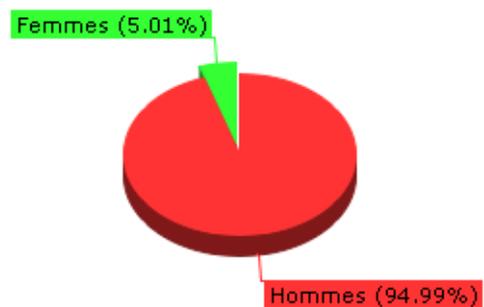
## Intervenants syndicaux et professionnels



## Langue



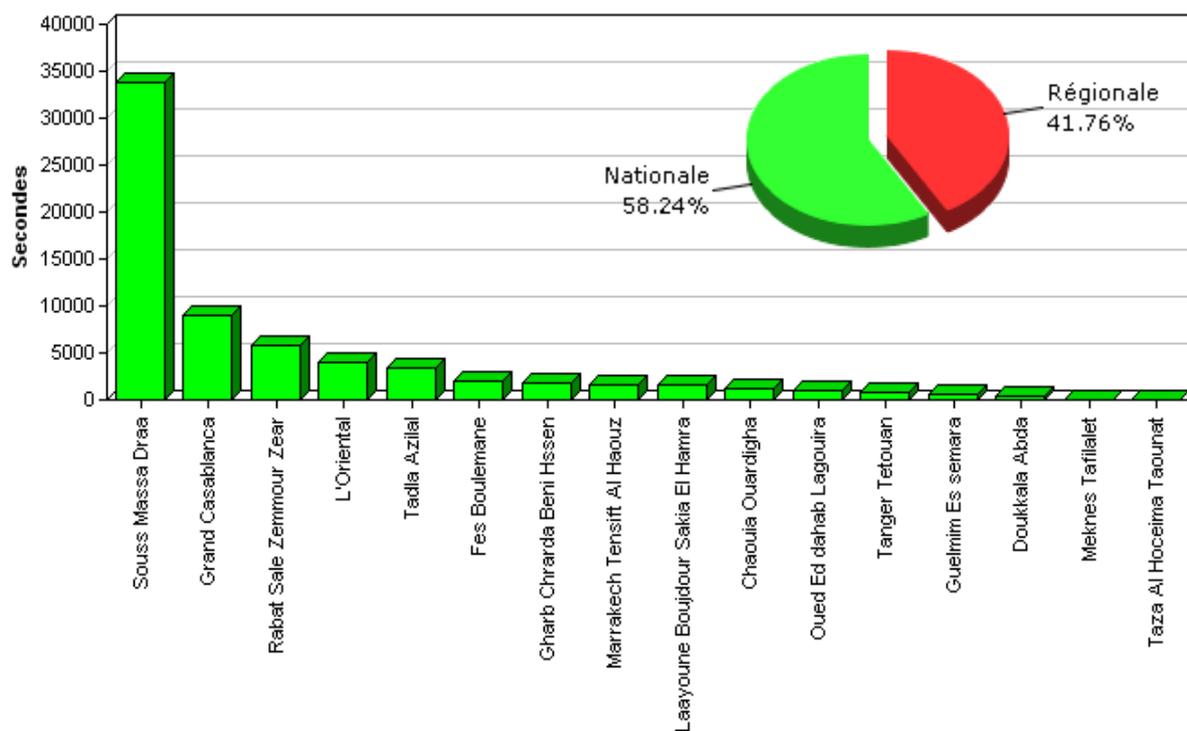
## Genre



## Répartition des dix premiers thèmes traités en volume horaire

Sujet	Volume horaire
Affaires Communales	01:07:52
Partis Politiques	00:22:14
Infrastructures	00:19:56
Bilan Du Gouvernement	00:19:30
Parlement Activités	00:17:16
Environnement	00:16:54
Affaires Régionales ou Provinciales	00:15:47
Agriculture	00:15:39
Catastrophes, Inondations...	00:14:18
Sahara Marocain	00:13:56

## Répartition des interventions par région



## ■ Observations relatives à Radio Casa FM

### ■ Pluralisme politique

Les résultats présentés dans ces graphes permettent de tirer les conclusions suivantes.

**Le gouvernement et la majorité ont été très fortement sur-représentés par rapport à l'opposition parlementaire.** En effet, alors que l'article 6 de la Décision du CSCA n°46-06 dispose que le temps cumulé des interventions du gouvernement et des partis de la majorité ne doit pas dépasser le double de celui des partis de l'opposition, la part du gouvernement et des partis de la majorité (87,25%) sur Radio Casa FM a représenté, durant ce trimestre, près de sept fois celle des partis de l'opposition parlementaire (12,75%). Par ailleurs, dans le temps cumulé du gouvernement et de la majorité, la part du gouvernement a été prédominante (46,64%).

**Les partis non représentés au Parlement ont été totalement absents.**

### ■ Les huit premiers partis politiques en temps de parole

Huit partis politiques (dans l'ordre décroissant du temps de parole dont ils ont bénéficié : USFP, RNI, MP, PI, PPS, PAM, PJD et UC) ont totalisé 02:49:03 soit 93,25% du temps de parole cumulé de l'ensemble des 10 partis politiques ayant accédé à l'antenne de Radio Casa FM.

### ■ Pluralisme syndical et professionnel

**Pour les centrales syndicales,** l'accès des plus représentatives d'entre elles (dans l'ordre de leur représentativité à la Chambre des Conseillers : FDT, UMT, CDT, UGTM et UNTM) à Radio Casa FM appelle trois observations.

- D'abord, ces centrales syndicales ont toutes pu accéder à l'antenne de cette radio.

- Ensuite, leur classement ne correspondait pas à leur représentativité parlementaire : UNTM (18,07%), UMT (12,24%), CDT (12,16%), FDT (9,90%) et l'UGTM (3,86%).

- Enfin, le temps de parole cumulé de ces centrales syndicales a représenté 56,23% du temps global consacré aux organisations syndicales.

**Pour la CGEM,** le graphe montre que le temps de parole de l'organisation patronale a représenté **17,89%** du volume horaire global consacré aux organisations professionnelles.

### ■ La part des régions dans les interventions

C'est la région du Souss-Massa-Daraâ qui est arrivée en tête avec 49,73% (01:29:53) des interventions relatives aux régions. Ce volume horaire élevé s'explique par les interventions faites dans le Journal Amazighe relatives aux affaires communales dans cette région. La région du Grand Casablanca se classe en deuxième position avec un peu plus de 24 minutes.

Par ailleurs, les interventions relatives aux différentes régions du Royaume ont représenté 53,20%% des interventions des Quatre Parts et 41,76% de l'ensemble des interventions relevées sur cette radio.

- **La place des femmes parmi les intervenants**

La part des femmes parmi les intervenants dans les Journaux de Radio Casa FM a atteint 5,01%.

- **Les parts respectives des langues parlées**

Les intervenants se sont exprimés en deux langues. L'arabe a été dominant avec 70,94%, contre 29,06% pour l'amazighe.

## ■ Observations relatives à Radio Casa FM (journal régional)

Le temps de parole consacré au pluralisme par le Journal Régional de la Radio Casa FM (qui a été supprimé de la grille de cette radio avant la fin du mois de mai 2010) a été inférieur à une demi-heure.

### Temps de parole des partis politiques sur Radio Casa FM (Journal Régional)

Partis Politiques	Volume Horaire
Parti de l'Istiqlal (PI)	00:03:01
Union Socialiste des Forces Populaires (USFP)	00:02:57
Parti Authenticité et Modernité (PAM)	00:01:24
Rassemblement National des Indépendants (RNI)	00:01:01
Parti de la Justice et du Développement (PJD)	00:00:47
Union Constitutionnelle (UC)	00:00:20
Mouvement Populaire (MP)	00:00:08
<b>Total Partis Politiques</b>	<b>00:09:38</b>
<b>Autres Intervenants</b>	<b>00:19:41</b>
<b>Total</b>	<b>00:29:19</b>

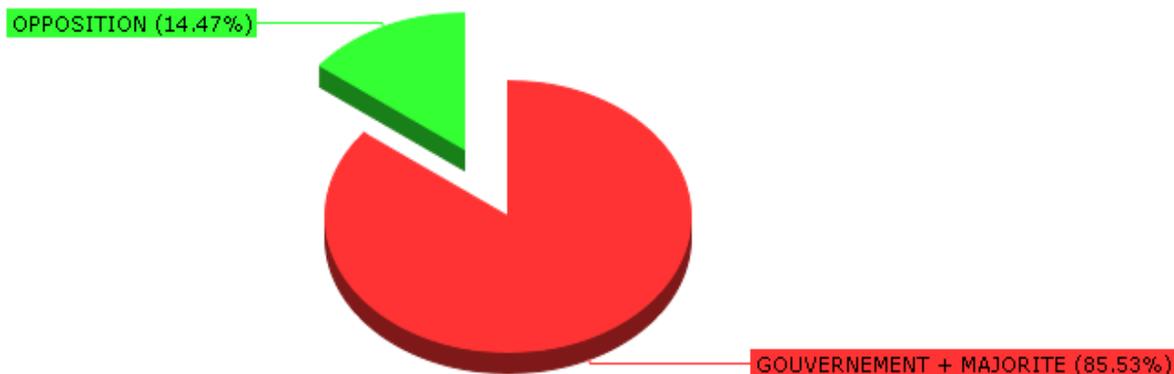
## ■ Observations sur le respect du pluralisme d'expression sur Radio Casa FM (Journal Régional)

Le seul cas relevé qui pourrait être raisonnablement interprété comme un cas de non respect du pluralisme d'expression concerne une couverture par le Journal Régional de Radio Casa FM du 29 avril 2010 relatif au report d'une session ordinaire du conseil municipal de Casablanca. La parole a été donnée, lors de ce Journal Régional, uniquement à deux représentants de partis de la majorité (Ahmed Breja du PAM et Mostafa Lahya du PJD). Le point de vue de l'opposition municipale a été donc absent.

## Radio MFM Atlas

Nombre de journaux	321	Volume horaire des journaux	97:47:35
Nombre d'interventions	426	Volume horaire des interventions	07:10:09

### Quatre Parts



### Classement des interventions des personnalités par volume horaire

#### Ministères

1. MINISTERE DE LA COMMUNICATION (00:41:31)
2. MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (00:19:32)
3. MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT (00:12:21)

#### Partis de la Majorité

1. PARTI DU RASSEMBLEMENT NATIONAL DES INDEPENDANTS (00:33:39)
2. PARTI UNION SOCIALISTE DES FORCES POPULAIRES (00:28:55)
3. PARTI DU MOUVEMENT POPULAIRE (00:22:57)

#### Partis de l'Opposition

1. PARTI AUTHENTICITE ET MODERNITE (00:21:17)
2. PARTI DE LA JUSTICE ET DU DEVELOPPEMENT (00:13:11)
3. PARTI SOCIALISTE UNIFIE (00:08:43)

#### Ministres

1. KHALID NACIRI-MINISTERE DE LA COMMUNICATION (00:41:31)
2. JAMAL AGHMANI-MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (00:19:32)
3. KARIM GHELLAB-MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT (00:12:21)

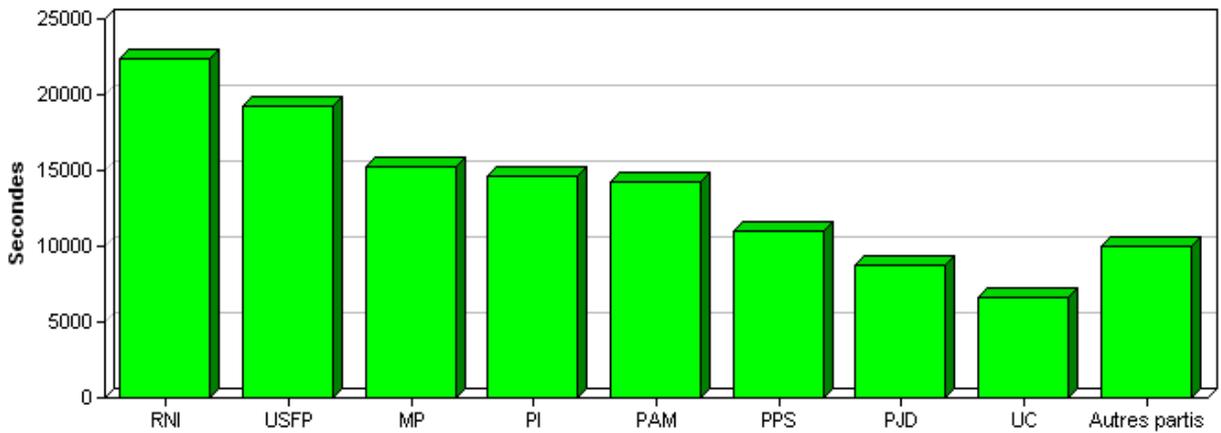
#### Personnalités des partis de la Majorité

1. AHMED HAJJI-PPS (00:12:25)
2. MOHAMED YARBOUII-RNI (00:11:02)
3. BRAHIM HAFIDI-RNI (00:08:52)

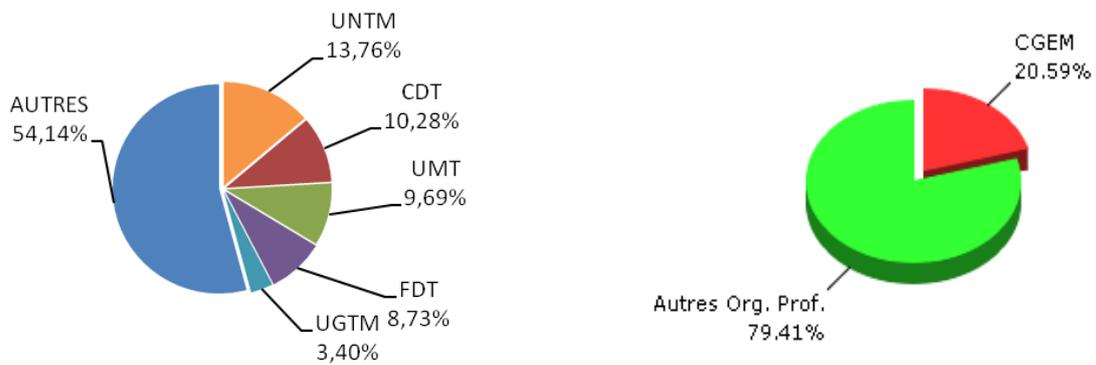
#### Personnalités des partis de l'Opposition

1. OMAR OUCHEIKH-PSU (00:08:43)
2. HOUCINE FARISSI-PAM (00:05:23)
3. ABDELKADER AMARA-PJD (00:04:58)

## Huit premiers partis politiques



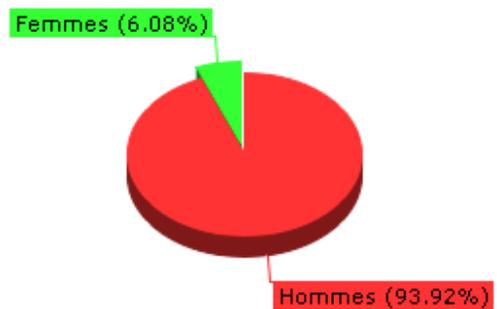
## Intervenants syndicaux et professionnels



## Langue



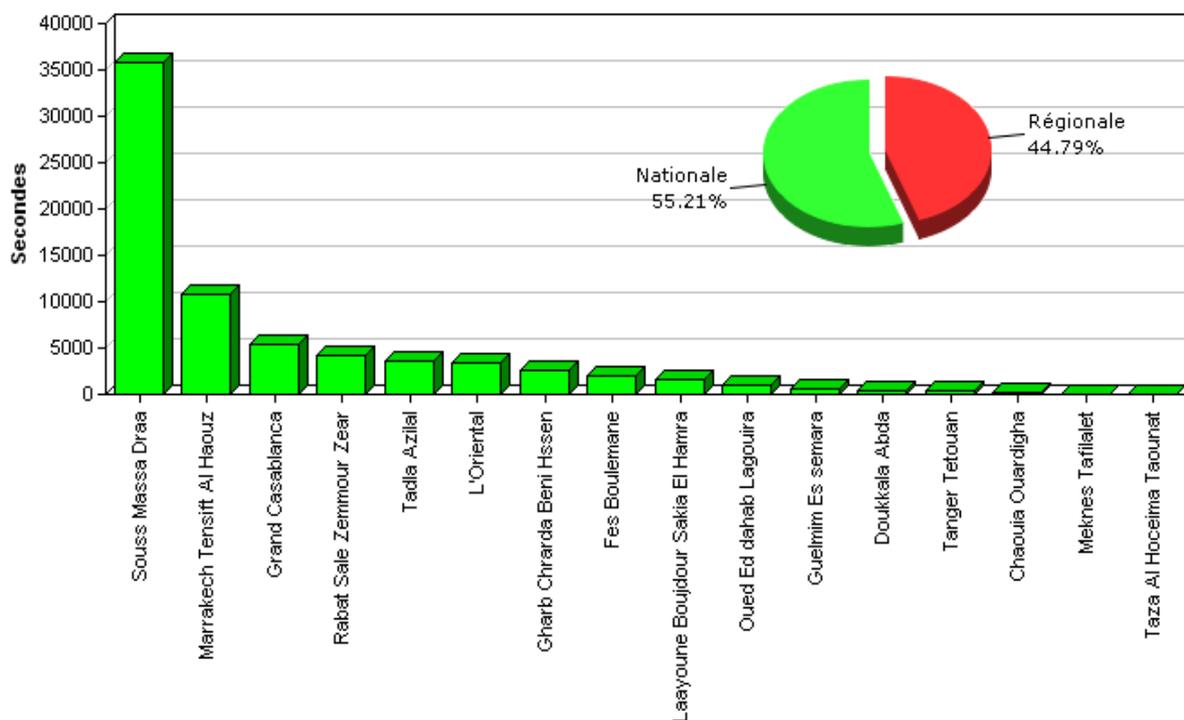
## Genre



## Répartition des dix premiers thèmes traités en volume horaire

Sujet	Volume horaire
Affaires Communales	01:07:04
Partis Politiques	00:26:10
Affaires Régionales ou Provinciales	00:19:33
Parlement Activités	00:17:16
Bilan Du Gouvernement	00:15:50
Environnement	00:14:35
Catastrophes, Inondations...	00:14:19
Art & Culture	00:14:09
Infrastructures	00:14:03
Emploi & Travail	00:14:02

## Répartition des interventions par région



## ■ Observations relatives à Radio MFM Atlas

### ■ Pluralisme politique

Les résultats présentés dans ces graphes permettent de tirer les conclusions suivantes.

**Le gouvernement et la majorité ont été très fortement sur-représentés par rapport à l'opposition parlementaire.** En effet, la part du gouvernement et des partis de la majorité (85,53%) sur Radio MFM Atlas a représenté près de sept fois celle des partis de l'opposition parlementaire (14,47%). Par ailleurs, dans le temps cumulé du gouvernement et de la majorité, la part du gouvernement a été prédominante (46,34%).

**Les partis non représentés au Parlement ont été totalement absents.**

### ■ Les huit premiers partis politiques en temps de parole

Huit partis politiques (dans l'ordre décroissant du temps de parole dont ils ont bénéficié : RNI, USFP, MP, PI, PAM, PPS, PJD et UC) ont totalisé 02:48:32 soit 91,84% du temps de parole cumulé de l'ensemble des 12 partis politiques ayant accédé à l'antenne de cette radio.

### ■ Pluralisme syndical et professionnel

**Pour les centrales syndicales,** l'accès des plus représentatives d'entre elles (dans l'ordre de leur représentativité à la Chambre des Conseillers : FDT, UMT, CDT, UGTM et UNTM) à Radio MFM Atlas appelle trois observations.

- D'abord, ces centrales syndicales ont toutes pu accéder à l'antenne de cette radio.

- Ensuite, leur classement ne correspondait pas à leur représentativité parlementaire : UNTM (13,76%), CDT (10,28%), UMT (9,69%), FDT (8,73%) et l'UGTM (3,40%).

- Enfin, le temps de parole cumulé de ces centrales syndicales a représenté 45,86% du temps global consacré aux organisations syndicales.

**Pour la CGEM,** le graphe montre que le temps de parole de l'organisation patronale a représenté **20,59%** du volume horaire global consacré aux organisations professionnelles.

### ■ La part des régions dans les interventions

C'est la région du Souss-Massa-Daraâ qui est arrivée en tête avec 49,33% (01:35:30) des interventions relatives aux régions. Ce volume horaire élevé s'explique par les interventions faites dans le Journal Amazighe relatives aux affaires de cette région.

Par ailleurs, les interventions relatives aux différentes régions du Royaume ont représenté 44,79% de l'ensemble des interventions relevées sur cette radio.

### ■ La place des femmes parmi les intervenants

La part des femmes parmi les intervenants dans les Journaux de Radio MFM Atlas a atteint 6,08%.

### ■ Les parts respectives des langues parlées

Les intervenants se sont exprimés en deux langues. L'arabe avec 71,40%, contre 28,60% pour l'amazighe.

## ■ Observations relatives à Radio MFM Atlas (journal régional)

Le temps de parole consacré au pluralisme politique par le Journal Régional de la Radio MFM Atlas s'est élevé à moins d'une demi-heure.

### Temps de parole des partis politiques sur Radio MFM Atlas (Journal Régional)

Partis Politiques	Volume Horaire
Parti de l'Istiqlal (PI)	00:05:18
Rassemblement National des Indépendants (RNI)	00:03:22
Union Socialiste des Forces Populaires (USFP)	00:02:23
Parti Authenticité et Modernité (PAM)	00:02:23
Parti de la Justice et du Développement (PJD)	00:02:04
Front des Forces Démocratiques (FFD)	00:01:45
Parti du Congrès National Ittihadi (PCNI)	00:01:02
Mouvement Populaire (MP)	00:00:55
<b>Total Partis Politiques</b>	<b>00:19:12</b>
<b>Autres Intervenants</b>	<b>00:09:30</b>
<b>Total</b>	<b>00:28:42</b>

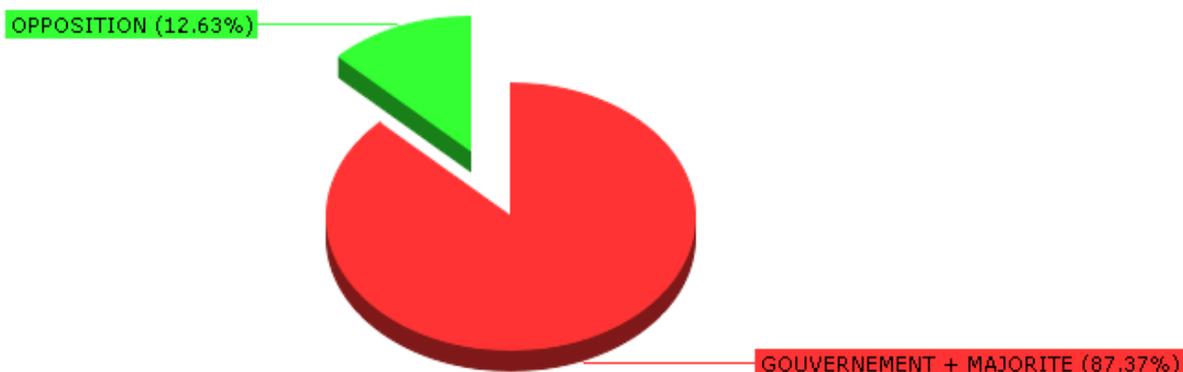
## ■ Observations sur le respect du pluralisme d'expression sur Radio MFM Atlas (Journal Régional)

Aucun cas qui pouvait être raisonnablement interprété comme un cas de non respect du pluralisme d'expression n'a été relevé sur le Journal Régional de Radio MFM durant le 2<sup>ème</sup> trimestre 2010.

## Radio MFM Saïss

Nombre de journaux	314	Volume horaire des journaux	96:22:04
Nombre d'interventions	400	Volume horaire des interventions	06:42:01

## Quatre Parts



## Classement des interventions des personnalités par volume horaire

### Ministères

1. **MINISTERE DE LA COMMUNICATION** (00:44:10)
2. **MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE** (00:15:50)
3. **MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT** (00:12:21)

### Partis de la Majorité

1. **PARTI UNION SOCIALISTE DES FORCES POPULAIRES** (00:30:51)
2. **PARTI DU RASSEMBLEMENT NATIONAL DES INDEPENDANTS** (00:26:19)
3. **PARTI DU MOUVEMENT POPULAIRE** (00:22:04)

### Partis de l'Opposition

1. **PARTI AUTHENTICITE ET MODERNITE** (00:15:58)
2. **PARTI DE LA JUSTICE ET DU DEVELOPPEMENT** (00:12:31)
3. **PARTI SOCIALISTE UNIFIE** (00:07:13)

### Ministres

1. **KHALID NACIRI-MINISTERE DE LA COMMUNICATION** (00:44:10)
2. **JAMAL AGHMANI-MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE** (00:15:50)
3. **KARIM GHELLAB-MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT** (00:12:21)

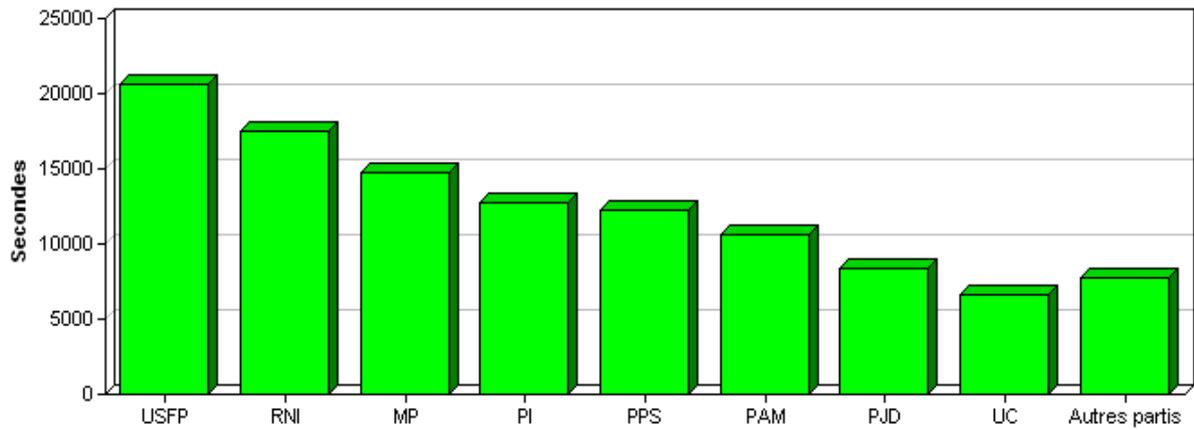
### Personnalités des partis de la Majorité

1. **AHMED HAJJI-PPS** (00:12:26)
2. **MOHAMED YARBOUI-RNI** (00:11:01)
3. **BRAHIM CHAHID-USFP** (00:07:27)

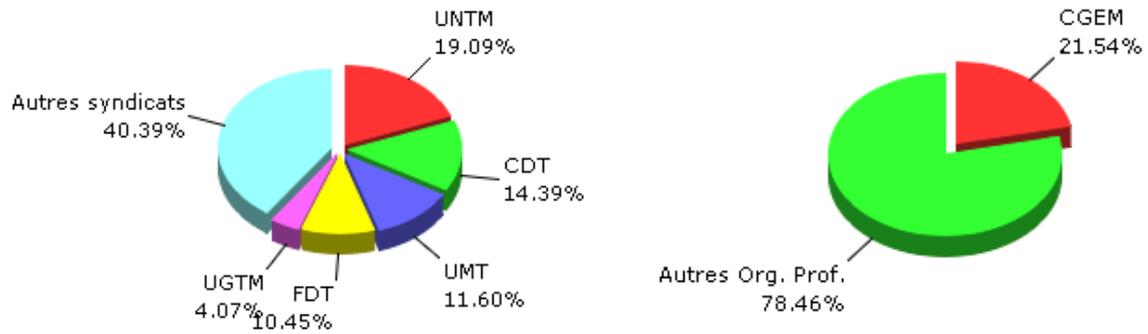
### Personnalités des partis de l'Opposition

1. **OMAR OUCHEIKH-PSU** (00:07:13)
2. **ABDELKADER AMARA-PJD** (00:04:58)
3. **HOUCINE FARISSI-PAM** (00:03:42)

## Huit premiers partis politiques



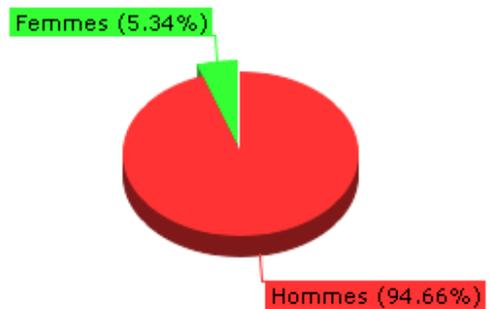
## Intervenants syndicaux et professionnels



## Langue



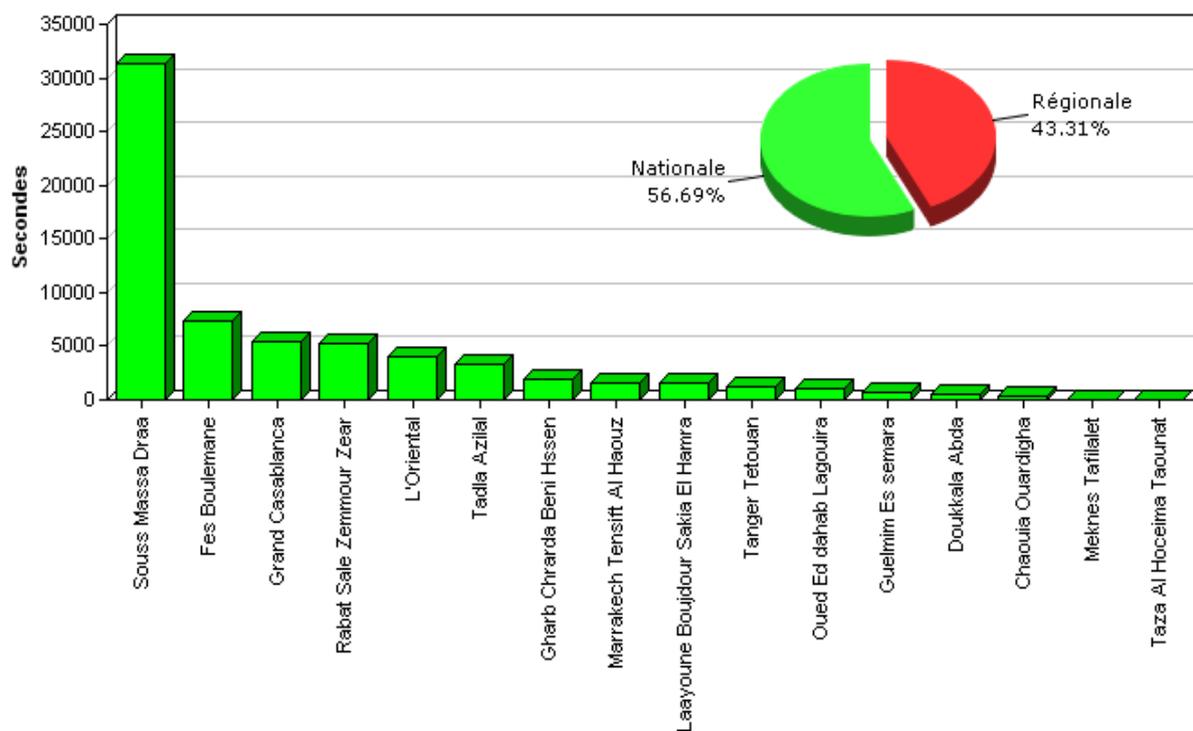
## Genre



## Répartition des dix premiers thèmes traités en volume horaire

Sujet	Volume horaire
Affaires Communales	00:53:29
Partis Politiques	00:25:37
Parlement Activités	00:17:16
Environnement	00:16:54
Bilan Du Gouvernement	00:16:45
Economie Nationale	00:16:07
Catastrophes, Inondations...	00:14:18
Sahara Marocain	00:13:56
Infrastructures	00:13:42
Affaires Régionales ou Provinciales	00:13:15

## Répartition des interventions par région



## ■ Observations relatives à Radio MFM Saïss

### ■ Pluralisme politique

Les résultats présentés dans ces graphes permettent de tirer les conclusions suivantes.

**Le gouvernement et la majorité ont été très fortement sur-représentés par rapport à l'opposition parlementaire.** En effet, la part du gouvernement et des partis de la majorité (87,37%) sur Radio MFM Saïss a représenté près de sept fois celle des partis de l'opposition parlementaire (12,63%). Par ailleurs, dans le temps cumulé du gouvernement et de la majorité, la part du gouvernement a été prédominante (47,58%).

**Les partis non représentés au Parlement ont été totalement absents.**

### ■ Les huit premiers partis politiques en temps de parole

Huit partis politiques (dans l'ordre décroissant du temps de parole dont ils ont bénéficié : USFP, RNI, MP, PI, PPS, PAM, PJD et UC) ont totalisé 02:35:10 soit 92,98% du temps de parole cumulé de l'ensemble des 11 partis politiques ayant accédé à l'antenne de Radio MFM Saïss.

### ■ Pluralisme syndical et professionnel

**Pour les centrales syndicales**, l'accès des plus représentatives d'entre elles (dans l'ordre de leur représentativité à la Chambre des Conseillers : FDT, UMT, CDT, UGTM et UNTM) à l'antenne de Radio MFM Saïss appelle trois observations.

- D'abord, ces cinq centrales syndicales ont pu toutes accéder à l'antenne de cette radio.

- Ensuite, leur classement ne correspondait pas à leur représentativité parlementaire : UNTM (19,09%), CDT (14,39%), UMT (11,60%), FDT (10,45%) et l'UGTM (4,07%).

- Enfin, le temps de parole cumulé de ces centrales syndicales a représenté 59,61% du temps global consacré aux organisations syndicales.

**Pour la CGEM**, le graphe montre que le temps de parole de l'organisation patronale a représenté **21,54%** du volume horaire global consacré aux organisations professionnelles.

### ■ La part des régions dans les interventions

C'est la région du Souss-Massa-Daraâ qui est arrivée en tête avec 01:23:19. Ce volume horaire élevé s'explique par les interventions faites dans le Journal Amazighe relatives aux affaires de cette région.

Par ailleurs, les interventions relatives aux différentes régions du Royaume ont représenté 43,31% de l'ensemble des interventions relevées sur cette radio.

### ■ La place des femmes parmi les intervenants

La part des femmes parmi les intervenants dans les Journaux de Radio MFM Saïss a atteint 5,34%.

### ■ Les parts respectives des langues parlées

Les intervenants se sont exprimés en deux langues. L'arabe a été prédominant avec 72,10%, contre 27,90% pour l'amazighe.

### ■ Observations relatives à Radio MFM Saïss (journal régional)

Le temps de parole consacré au pluralisme par le Journal Régional de la Radio MFM Saïss (supprimé de la grille de cette radio vers la fin du mois de mai 2010) a été de 00:16:11.

Par ailleurs, la région de Fès-Boulemane a représenté 61,88% dans les interventions de ce journal.

#### Temps de parole des partis politiques sur Radio MFM Saïss (Journal Régional)

Partis Politiques	Volume Horaire
Parti de l'Istiqlal (PI)	00:03:19
Parti du Progrès et du Socialisme (PPS)	00:02:00
Parti de la Justice et du Développement (PJD)	00:01:23
Front des Forces Démocratiques (FFD)	00:01:01
<b>Total Partis Politiques</b>	<b>00:07:43</b>
<b>Autres Intervenants</b>	<b>00:07:28</b>
<b>Total</b>	<b>00:15:11</b>

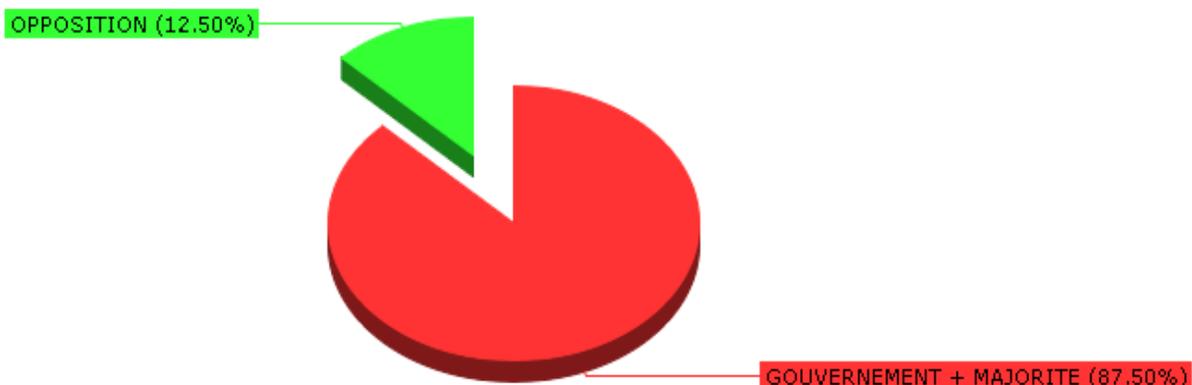
### ■ Observations sur le respect du pluralisme d'expression Radio MFM Saïss (Journal Régional)

Aucun cas qui pouvait être raisonnablement interprété comme un non respect du pluralisme d'expression n'a été relevé dans le Journaux Régionaux de Radio MFM Saïss durant le 2<sup>ème</sup> trimestre 2010.

## Radio MFM Sous

Nombre de journaux	318	Volume horaire des journaux	95:44:14
Nombre d'interventions	404	Volume horaire des interventions	06:43:40

## Quatre Parts



## Classement des interventions des personnalités par volume horaire

### Ministères

1. **MINISTERE DE LA COMMUNICATION** (00:37:38)
2. **MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE** (00:17:34)
3. **MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT** (00:17:14)

### Partis de la Majorité

1. **PARTI DU RASSEMBLEMENT NATIONAL DES INDEPENDANTS** (00:32:23)
2. **PARTI UNION SOCIALISTE DES FORCES POPULAIRES** (00:27:46)
3. **PARTI DU MOUVEMENT POPULAIRE** (00:22:56)

### Partis de l'Opposition

1. **PARTI AUTHENTICITE ET MODERNITE** (00:15:40)
2. **PARTI DE LA JUSTICE ET DU DEVELOPPEMENT** (00:13:11)
3. **PARTI SOCIALISTE UNIFIE** (00:08:45)

### Ministres

1. **KHALID NACIRI-MINISTERE DE LA COMMUNICATION** (00:37:38)
2. **JAMAL AGHMANI-MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE** (00:17:34)
3. **KARIM GHELLAB-MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT** (00:17:14)

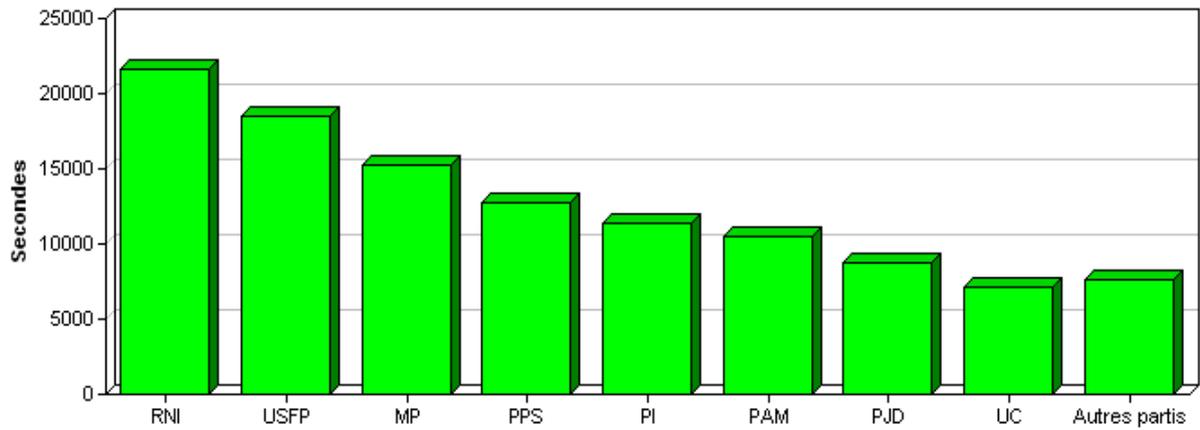
### Personnalités des partis de la Majorité

1. **AHMED HAJJI-PPS** (00:13:40)
2. **BRAHIM HAFIDI-RNI** (00:12:10)
3. **MOHAMED YARBOUI-RNI** (00:09:53)

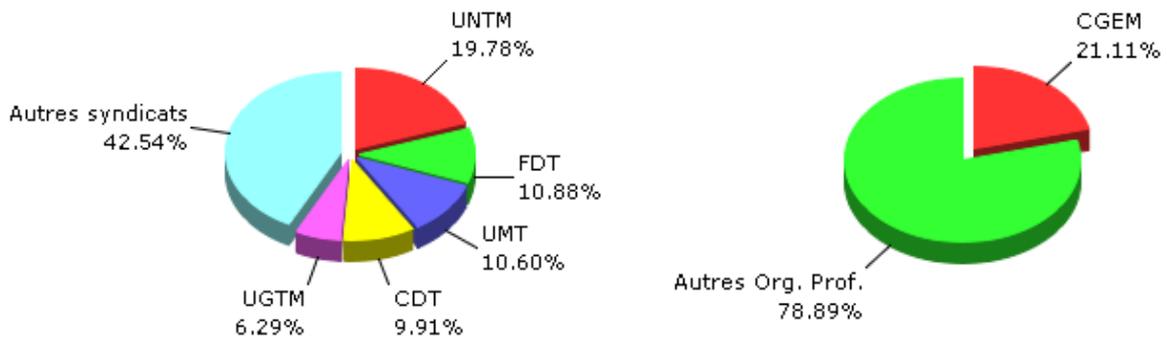
### Personnalités des partis de l'Opposition

1. **OMAR OUCHEIKH-PSU** (00:08:45)
2. **ABDELKADER AMARA-PJD** (00:06:28)
3. **HOUCINE FARISSI-PAM** (00:03:42)

## Huit premiers partis politiques



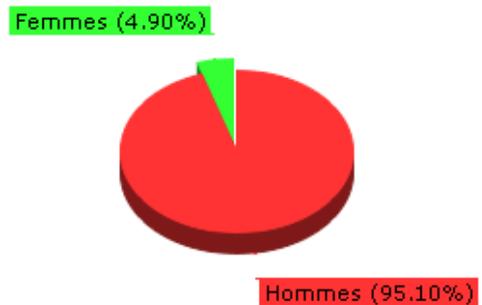
## Intervenants syndicaux et professionnels



## Langue



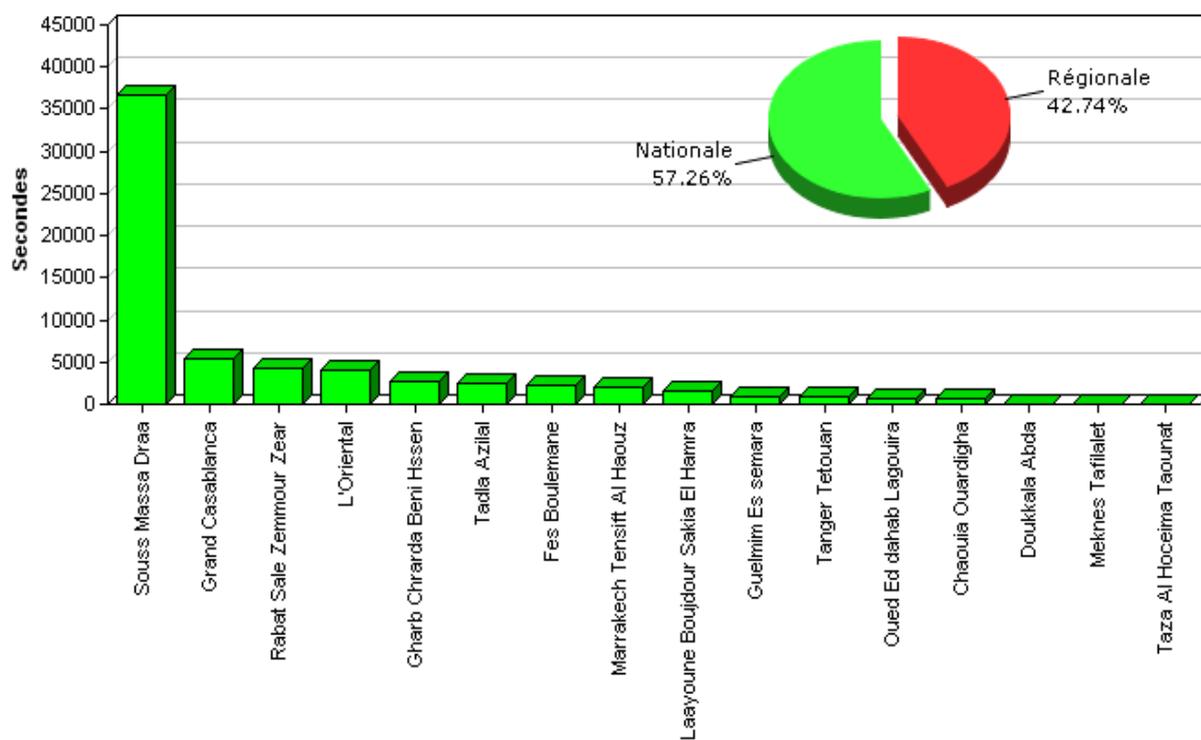
## Genre



## Répartition des dix premiers thèmes traités en volume horaire

Sujet	Volume horaire
Affaires Communales	00:52:27
Partis Politiques	00:23:49
Bilan Du Gouvernement	00:19:30
Economie Nationale	00:17:00
Affaires Régionales ou Provinciales	00:16:25
Infrastructures	00:15:14
Agriculture	00:15:03
Environnement	00:14:45
Parlement Activités	00:14:04
Emploi & Travail	00:12:47

## Répartition des interventions par région



## ■ Observations relatives à Radio MFM Souss

### ■ Pluralisme politique

Les résultats présentés dans ces graphes permettent de tirer les conclusions suivantes.

**Le gouvernement et la majorité ont été très fortement sur-représentés par rapport à l'opposition parlementaire.** En effet, la part du gouvernement et des partis de la majorité (87,50%), sur Radio MFM Souss, a représenté sept fois celle des partis de l'opposition parlementaire (12,50%). Par ailleurs, dans le temps cumulé du gouvernement et de la majorité, la part du gouvernement a été prédominante (47,27%).

**Les partis non représentés au Parlement ont été totalement absents.**

### ■ Les huit premiers partis politiques en temps de parole

Huit partis politiques (dans l'ordre décroissant du temps de parole dont ils ont bénéficié : RNI, USFP, MP, PPS, PI, PAM, PJD et UC) ont totalisé 2:38:44 soit 93,24% du temps de parole cumulé de l'ensemble des 10 partis politiques ayant accédé à l'antenne de Radio MFM Souss, durant le 2<sup>ème</sup> trimestre 2010.

### ■ Pluralisme syndical et professionnel

**Pour les centrales syndicales**, l'accès des plus représentatives d'entre elles (dans l'ordre de leur représentativité à la Chambre des Conseillers : FDT, UMT, CDT, UGTM et UNTM) à l'antenne appelle trois observations.

- D'abord, ces cinq centrales syndicales ont toutes pu accéder à l'antenne de cette radio.

- Ensuite, leur classement ne correspondait pas à leur représentativité parlementaire : UNTM (19,78%), FDT (10,88%), UMT (10,60%), CDT (9,91%) et l'UGTM (6,29%).

- Enfin, le temps de parole cumulé de ces centrales syndicales a représenté 57,46% du temps global consacré aux organisations syndicales.

**Pour la CGEM**, le graphe montre que le temps de parole de l'organisation patronale a représenté **21,11%** du volume horaire global consacré aux organisations professionnelles.

### ■ La part des régions dans les interventions

C'est la région du Souss-Massa-Daraâ qui est arrivée en tête avec 01:37:43. Ce volume horaire élevé s'explique par les interventions faites dans le Journal Amazighe relatives aux affaires de cette région.

Par ailleurs, les interventions relatives aux différentes régions du Royaume ont représenté 42,74% de l'ensemble des interventions relevées sur cette radio.

### ■ La place des femmes parmi les intervenants

La part des femmes parmi les intervenants dans les Journaux de Radio MFM Souss a atteint 4,90%.

### ■ Les parts respectives des langues parlées

Les intervenants se sont exprimés en deux langues. L'arabe a été dominant avec 70,85%, contre 29,15% pour l'amazighe.

■ **Observations relatives à Radio MFM Souss (journal régional)**

Le temps de parole consacré au pluralisme par le Journal Régional de la Radio MFM Souss a été de 00:11:23.

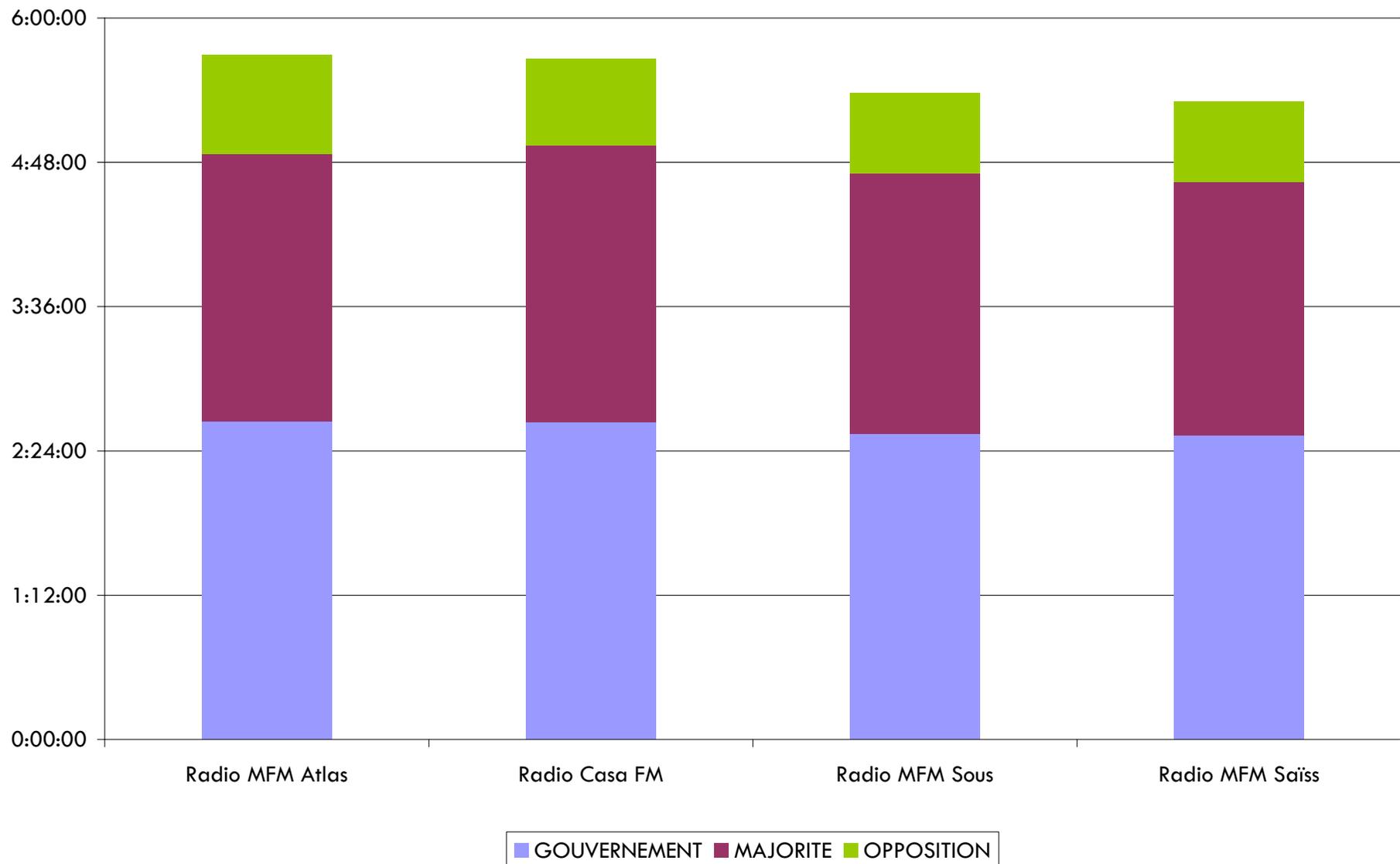
**Temps de parole des partis politiques sur Radio MFM Souss  
(Journal Régional)**

<b>Partis Politiques</b>	<b>Volume Horaire</b>
Rassemblement National des Indépendants (RNI)	00:01:44
Parti de l'Istiqlal (PI)	00:01:14
Union Socialiste des Forces Populaires (USFP)	00:00:56
Union Constitutionnelle (UC)	00:00:45
Parti de la Justice et du Développement (PJD)	00:00:32
<b>Total Partis Politiques</b>	<b>00:05:11</b>
<b>Autres Intervenants</b>	<b>00:06:12</b>
<b>Total</b>	<b>00:11:23</b>

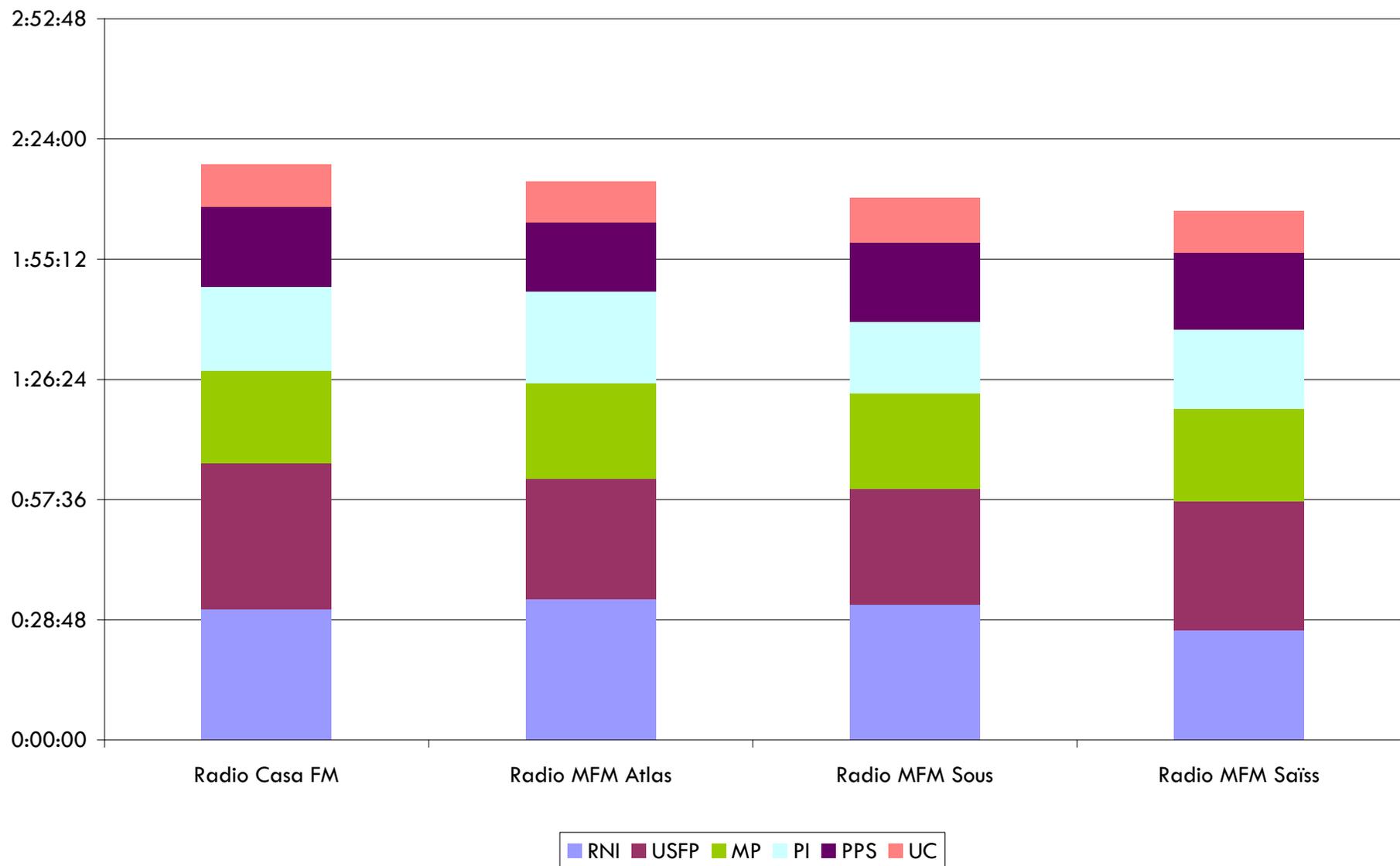
■ **Observations sur le respect du pluralisme d'expression Radio MFM Souss (journal régional)**

Aucun cas qui pouvait raisonnablement être interprété comme un non respect du pluralisme d'expression n'a été relevé durant le 2<sup>ème</sup> trimestre 2010 dans le Journal Régional de Radio MFM Souss.

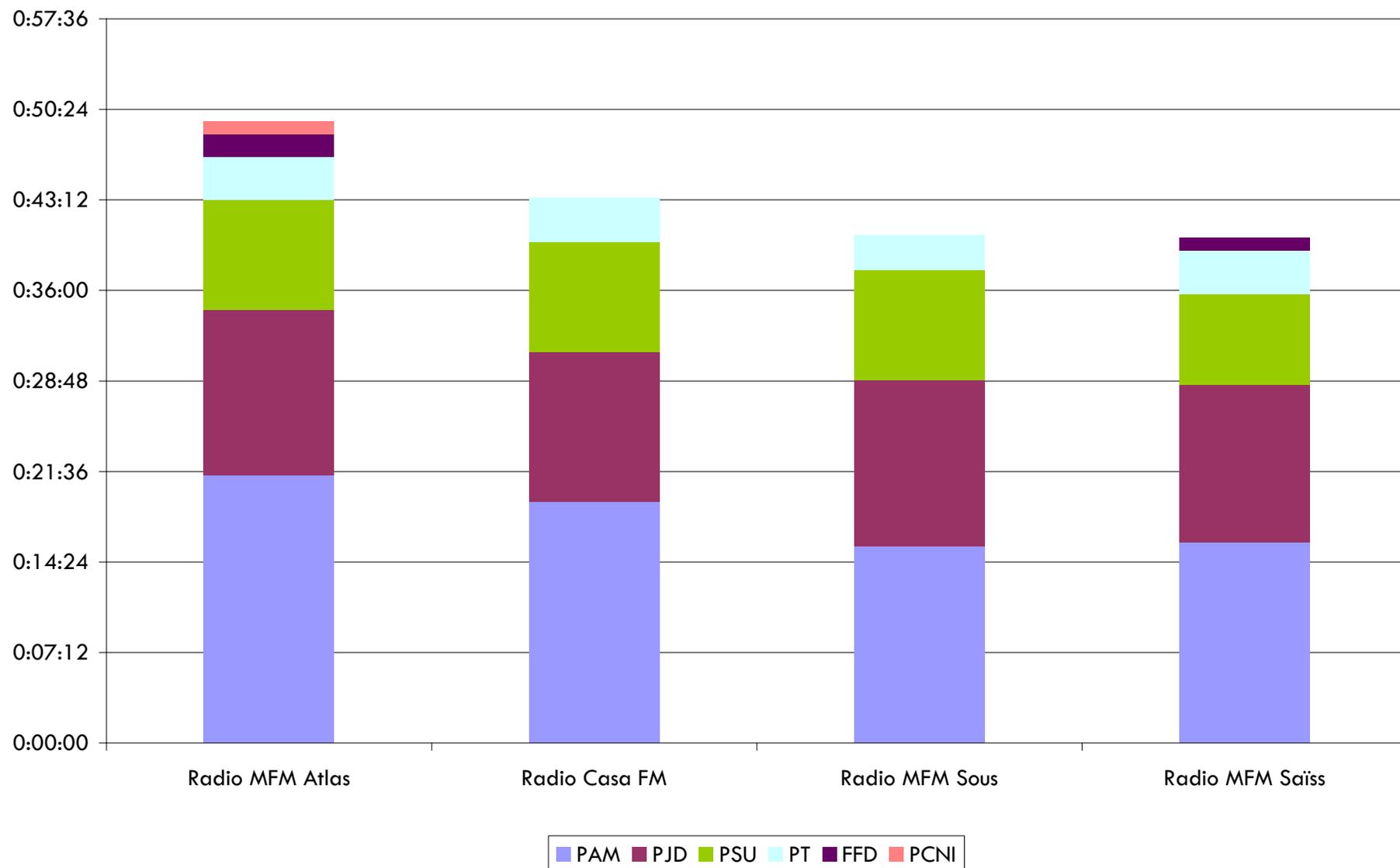
### Volumes horaires globaux des Quatre Parts sur les médias audiovisuels privés à programmation régionale



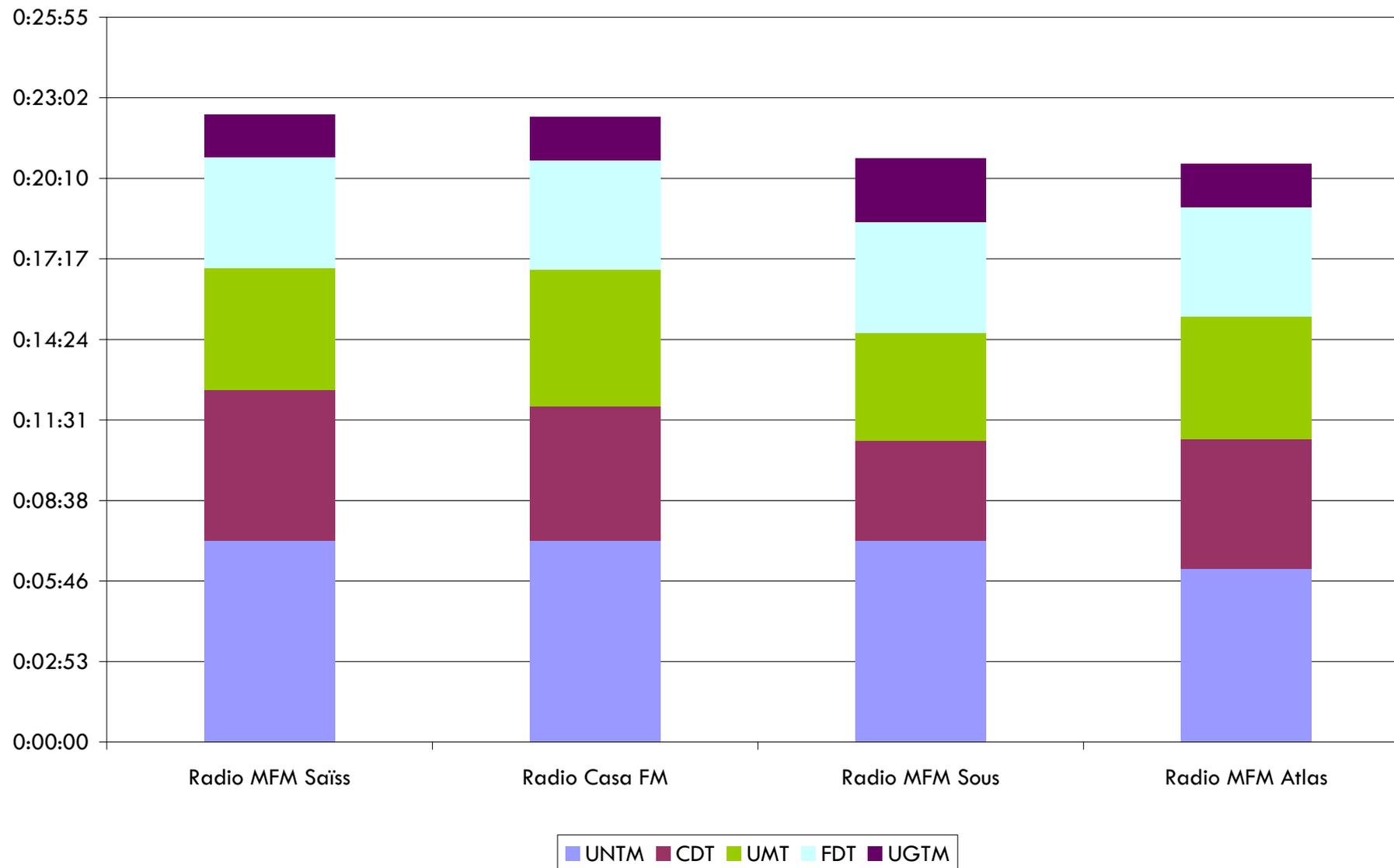
### Volumes horaires globaux des partis de la majorité sur les médias audiovisuels privés à programmation régionale



### Volumes horaires globaux des partis de l'opposition sur les médias audiovisuels privés à programmation régionale



### Volumes horaires globaux des centrales syndicales sur les médias audiovisuels privés à programmation régionale



## ■ Observations relatives aux médias privés à programmation régionale

### ■ Pluralisme politique

Les résultats des médias audiovisuels privés à programmation régionale permettent de mettre en lumière trois tendances.

- Première tendance : **Le gouvernement et la majorité ont été très fortement sur-représentés par rapport à l'opposition parlementaire.** Ainsi, la part du gouvernement et des partis de la majorité a dépassé les 85% des Quatre Parts sur les quatre radios du réseau MFM, soit près de sept fois celle des partis de l'opposition parlementaire (12,50% en moyenne).

- Deuxième tendance : Dans le temps de parole cumulé du gouvernement et de la majorité, la part du gouvernement a été prédominante (46% en moyenne).

- Troisième tendance : **Les partis non représentés au Parlement ont été totalement absents de ces médias.**

### ■ Les premiers partis politiques en temps de parole

Sept partis politiques (dans l'ordre décroissant du temps de parole dont ils ont bénéficié: RNI, USFP, MP, PI, PAM, PPS et UC) ont bénéficié de l'essentiel du volume horaire consacré aux partis politiques. Parmi ces partis, le l'USFP et le MP étaient largement arrivés en tête.

### ■ Pluralisme syndical et professionnel

**Les cinq centrales syndicales les plus représentatives** (dans l'ordre de leur représentativité à la Chambre des Conseillers : FDT, UMT, CDT, UGTM et UNTM) ont toutes pu accéder aux radios du réseau MFM. L'UNTM s'est classée en tête en raison de la tenue de son 4<sup>ème</sup> congrès national les 10 et 11 avril 2010. Néanmoins, le classement de ces cinq centrales syndicales ne correspondait pas à leur représentativité parlementaire.

**Quant au temps de parole de la CGEM**, il n'a pas dépassé les 44% du volume horaire global consacré aux organisations professionnelles.

### ■ La part des régions dans les interventions

C'est la région du Souss-Massa-Daraâ qui est arrivée en tête. La part des interventions relatives aux régions a dépassé les 40% de l'ensemble des interventions sur chacune des quatre radios du réseau MFM.

### ■ La place des femmes parmi les intervenants

La part des femmes parmi les intervenants dans les journaux des médias audiovisuels privés à programmation régionale n'a point dépassé les 5,01%.

### ■ Les parts respectives des langues parlées

Dans les journaux d'information des quatre radios du réseau MFM, les intervenants se sont exprimés en deux langues : l'arabe avec 70% en moyenne et l'amazighe avec 30% en moyenne.

## **IV – Résultats par catégorie de médias**

---

### **4 – Médias audiovisuels privés à programmation locale**

- Radio Plus Agadir
- Radio Plus Marrakech

# RADIO PLUS AGADIR RADIO PLUS MARRAKECH



Dénominations des services :  
Radio Plus Agadir, Radio Plus Marrakech.

Éditeurs des services :  
Société RADIO PLUS.

Caractéristiques des services :  
Radios locales de proximité.

Caractéristiques générales de la programmation :  
Proposent une programmation généraliste de proximité composée  
de l'information, de services et de divertissement.

Zone géographique desservie par Radio Plus Marrakech :  
Ville de Marrakech.

Zone géographique desservie par Radio Plus Agadir :  
Ville d'Agadir.

Durée d'émission :  
18 / 24 heures jusqu'au 31 décembre 2007  
et 24 / 24 heures à partir de cette date.

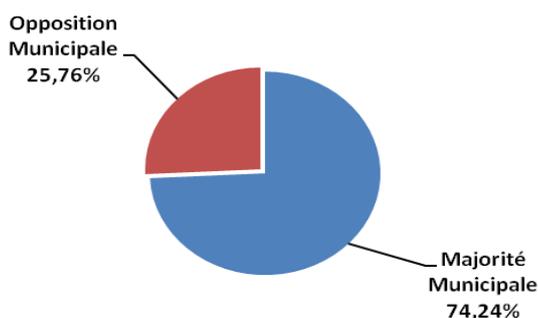


1- Marrakech  
2- Agadir

## Radio Plus Agadir

Nombre de journaux	273	Volume horaire des journaux	50:38:01
Nombre d'interventions	51	Volume horaire des interventions	00:44:25

### Quatre Parts\*



\* Le graphe relatif aux pourcentages respectifs de **la majorité municipale 74,21% (00:12:14)** et de **l'opposition municipale 25,76% (00:04:14)** ne concerne que les interventions locales (des partis siégeant au conseil municipal d'Agadir) comptabilisées selon le positionnement des partis au conseil municipal d'Agadir.

Tous les autres graphes et tableaux concernent l'ensemble des interventions relevées sur cette radio (locales et nationales). Les résultats des Quatre Parts (interventions locales et nationales confondues) donnent la répartition suivante : 97,09% (00:33:25) pour le gouvernement et les partis de la majorité, contre 2,91% (00:01:00) pour les partis de l'opposition.

### Classement des interventions des personnalités par volume horaire

#### Ministères

1. **MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT**  
(00:03:16)
2. **MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT**  
(00:03:15)
3. **MINISTERE DE LA JUSTICE**  
(00:02:57)

#### Ministres

1. **YASSIR ZENAGUI-MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT** (00:03:16)
2. **KARIM GHELLAB-MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT** (00:03:15)
3. **MOHAMED NACIRI-MINISTERE DE LA JUSTICE**  
(00:02:57)

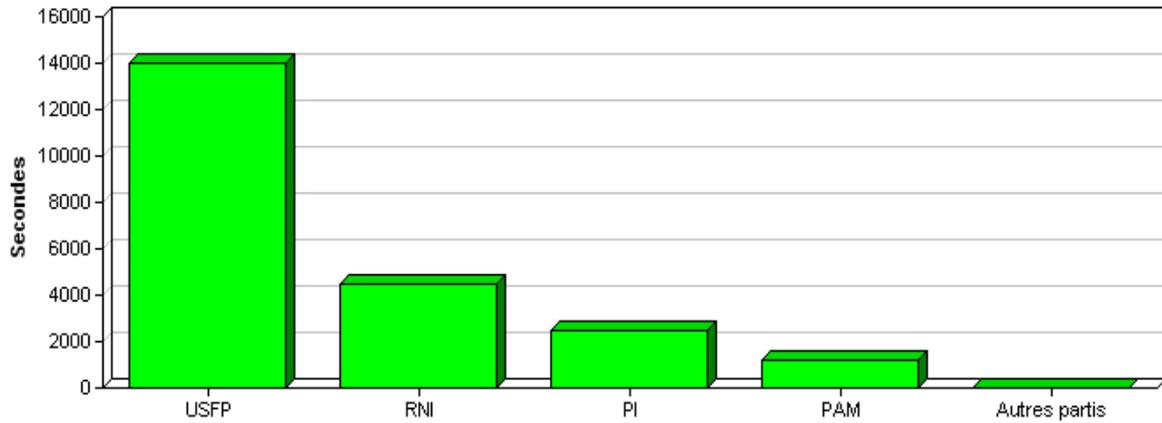
#### Partis politiques

1. **PARTI UNION SOCIALISTE DES FORCES POPULAIRES** (00:11:40)
2. **PARTI DU RASSEMBLEMENT NATIONAL DES INDEPENDANTS** (00:03:46)
3. **PARTI DE L'ISTIQLAL** (00:02:06)
4. **PARTI AUTHENTICITE ET MODERNITE** (00:01:00)

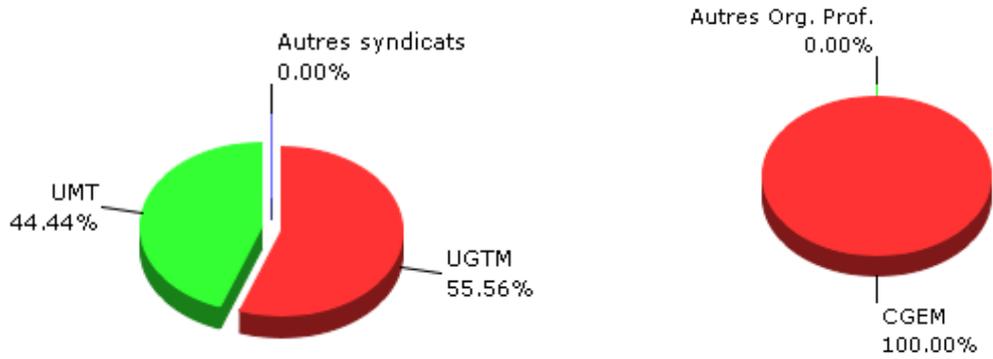
#### Personnalités des partis politiques

1. **MOHAMED AKHDAICHE-USFP**  
(00:04:14)
2. **TARIK KABBAJ-USFP**  
(00:03:09)
3. **BRAHIM HAFIDI-RNI** (00:03:00)
4. **HOUCINE FARISSI-PAM**  
(00:01:00)

## Huit premiers partis politiques



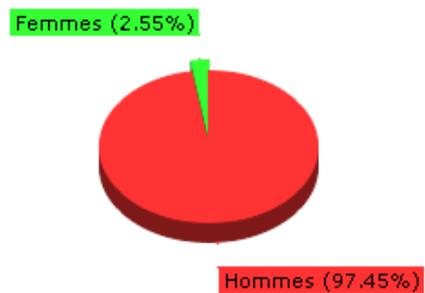
## Intervenants syndicaux et professionnels



## Langue



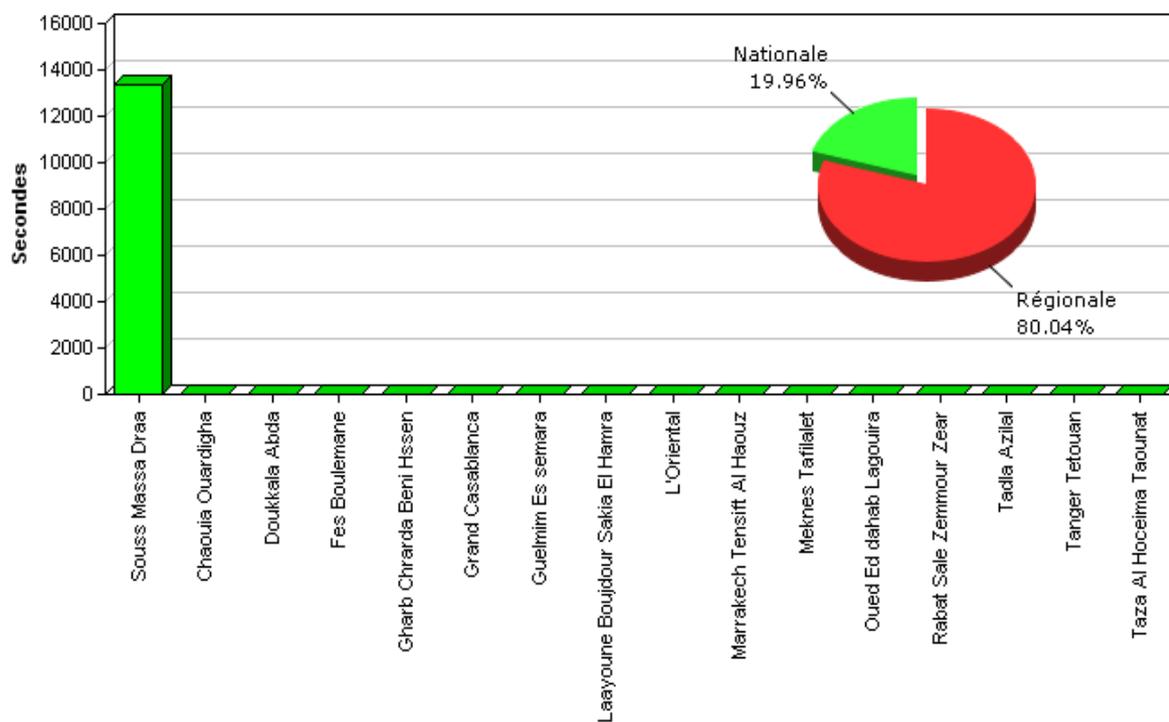
## Genre



## Répartition des dix premiers thèmes traités en volume horaire

Sujet	Volume horaire
Affaires Communales	00:07:45
Infrastructures	00:06:22
Grèves, Manifs, Sit-in, Revendications...	00:05:14
Tourisme	00:03:08
Justice	00:02:57
Economie Nationale	00:02:26
Expositions & Foires	00:02:22
Environnement	00:02:21
Affaires Régionales ou Provinciales	00:02:00
Sahara Marocain	00:01:13

## Répartition des interventions par région



## ■ Observations relatives à Radio Plus Agadir

### ▪ Pluralisme politique

Les résultats permettent de tirer les conclusions suivantes.

**Les partis de la majorité municipale d'Agadir étaient légèrement sur-représentés par rapport à l'opposition municipale.** En effet, la part des premiers (74,24%) a représenté près de trois fois celle des seconds (25,76%).

De plus, un seul parti de la majorité municipale, l'USFP, a bénéficié de la totalité du temps de parole de la majorité (00:12:13). Quant aux partis de l'opposition municipale, deux d'entre eux ont eu accès à l'antenne de cette radio. Il s'agit du RNI et du Parti de l'Istiqlal.

### ▪ Pluralisme syndical et professionnel

**Pour les centrales syndicales,** l'accès des cinq centrales syndicales les plus représentatives (dans l'ordre de leur représentativité à la Chambre des Conseillers : FDT, UMT, CDT, UGTM et UNTM) à l'antenne de Radio Plus Agadir appelle trois observations.

- D'abord, trois de ces cinq centrales syndicales (FDT, CDT et UNTM) n'ont pu accéder à l'antenne de cette radio.

- Ensuite, le classement de ces centrales ne correspondait pas à leur représentativité parlementaire : UGTM (55,56%), UMT (44,44%).

- Enfin, le temps de parole cumulé de ces deux centrales syndicales a représenté la totalité du temps global consacré aux organisations syndicales.

**Quant à la CGEM,** elle a également bénéficié de la totalité du temps de parole consacré aux organisations professionnelles sur cette radio locale.

### ▪ La part des régions dans les interventions

C'est la région du Souss-Massa-Daraâ qui est arrivée en tête avec la quasi-totalité du volume horaire des interventions relatives aux régions (80,04%). Un tel résultat est logique puisqu'il s'agit d'une radio locale s'intéressant essentiellement à la ville d'Agadir et à la région dont elle est la capitale.

### ▪ La place des femmes parmi les intervenants

La part des femmes parmi les intervenants dans les Journaux de Radio Plus Agadir a atteint 2,55%.

### ▪ Les parts respectives des langues parlées

Les intervenants se sont exprimés en deux langues. L'arabe a été dominant avec 69,87%, contre 30,13% pour l'amazighe.

## Radio Plus Marrakech

Nombre de journaux	363	Volume horaire des journaux	71:01:11
Nombre d'interventions	38	Volume horaire des interventions	00:20:51

### Quatre Parts\*



\* Le graphe relatif aux pourcentages respectifs de **la majorité municipale 100% (00 :02:13)** et de **l'opposition municipale** ne concerne que les interventions locales (des partis siégeant au conseil de la ville de Marrakech) comptabilisées selon le positionnement des partis au conseil de la ville de Marrakech.

Tous les autres graphes et tableaux concernent l'ensemble des interventions relevées sur cette radio (locales et nationales). Les résultats des Quatre Parts (interventions locales et nationales confondues) donnent la répartition suivante : 81,50% (00:15:21) pour le gouvernement et les partis de la majorité, contre 18,50% (00:03:29) pour les partis de l'opposition.

### Classement des interventions des personnalités par volume horaire

#### Ministères

1. **MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT**  
(00:08:47)
2. **SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU MINISTRE DE L'ENERGIE, CHARGE DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT** (00:01:58)
3. **MINISTERE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL, DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITE**  
(00:01:38)

#### Partis politiques

1. **PARTI UNION SOCIALISTE DES FORCES POPULAIRES** (00:02:58)
2. **PARTI AUTHENTICITE ET MODERNITE** (00:02:13)
3. **PARTI TRAVAILLISTE** (00:01:16)

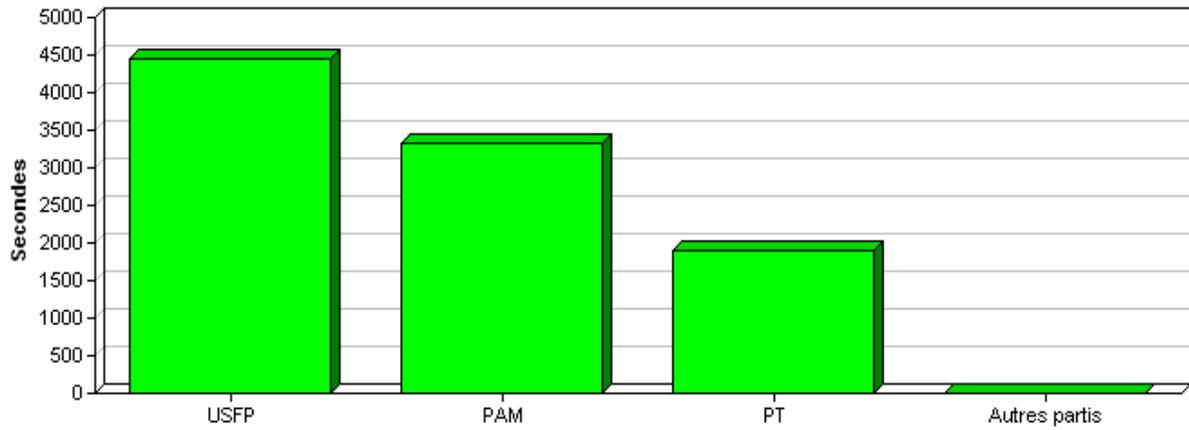
#### Ministres

1. **KARIM GHELLAB-MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT**  
(00:08:47)
2. **ABDELKEBIR ZAHOU-DSECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU MINISTRE DE L'ENERGIE, CHARGE DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT** (00:01:58)
3. **NOUZHA SKALI-MINISTERE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL, DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITE**  
(00:01:38)

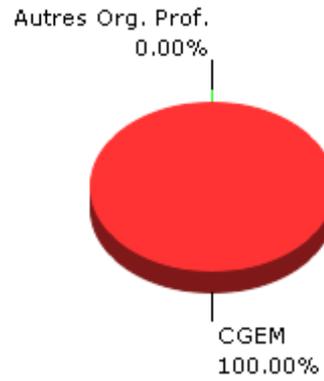
#### Personnalités des partis politiques

1. **IMAD HIDAOUI-USFP** (00:02:58)
2. **MOHAMED AHAM-PAM** (00:01:47)
3. **ABDELKRIM BENATIK-PT** (00:01:16)
4. **DRISS RAZI-PAM**  
(00:00:26)

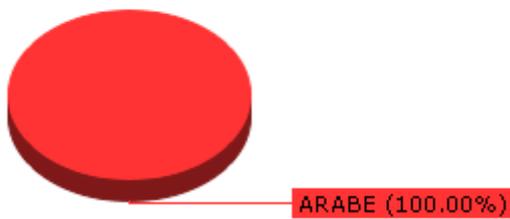
## Huit premiers partis politiques



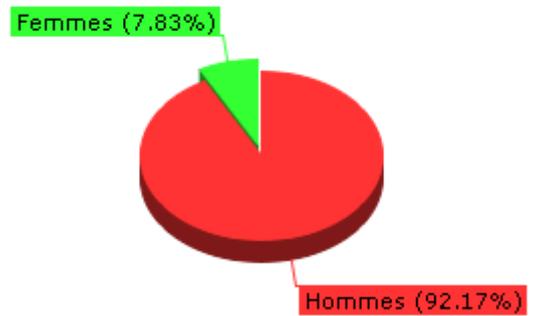
## Intervenants syndicaux et professionnels



## Langue



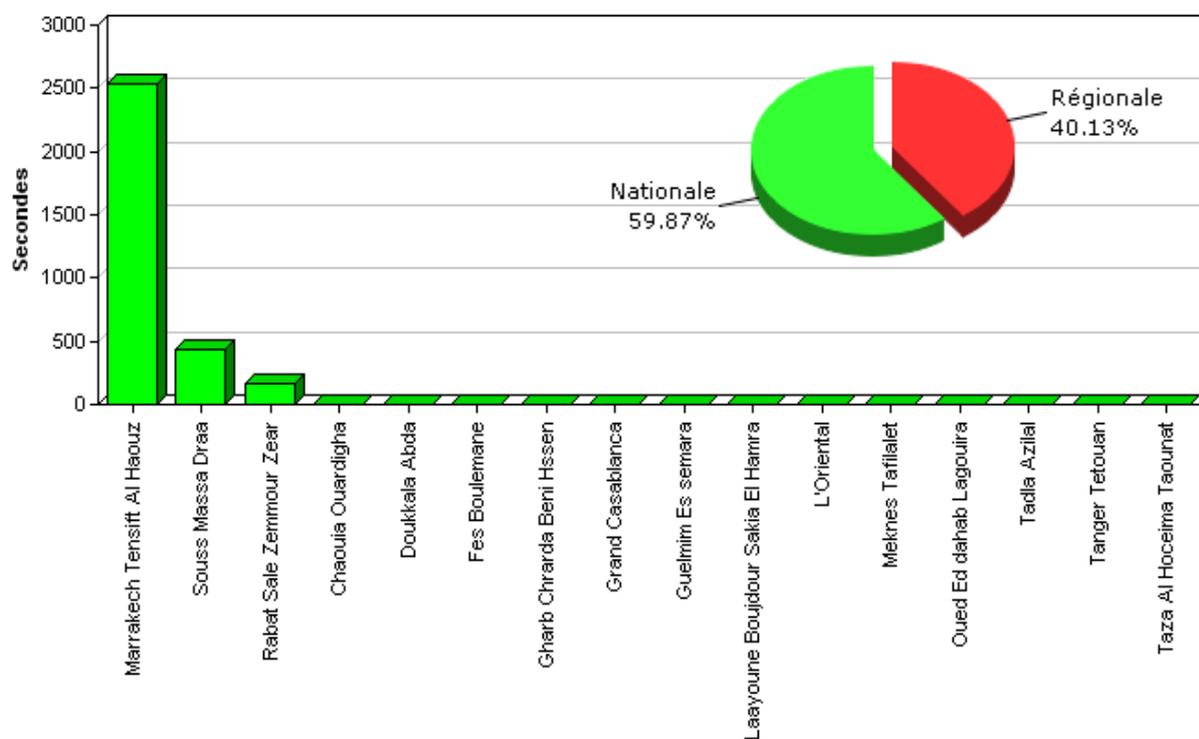
## Genre



## Répartition des dix premiers thèmes traités en volume horaire

Sujet	Volume horaire
Sécurité Routière	00:04:24
Infrastructures	00:04:23
Affaires Communales	00:03:24
Affaires Régionales ou Provinciales	00:02:52
Environnement	00:01:58
Handicap & Droits des Handicapés	00:01:38
Régionalisation	00:01:16
Santé	00:00:56

## Répartition des interventions par région



## ■ **Observations relatives à Radio Plus Marrakech**

### ▪ **Pluralisme politique**

**Un seul parti de la majorité municipale de la ville de Marrakech, le PAM, a bénéficié de la totalité du temps de parole relatif aux interventions locales revenant aux partis politiques (00:02:13).**

### ▪ **Pluralisme syndical et professionnel**

**Pour les centrales syndicales,** aucune des cinq centrales syndicales les plus représentatives n'a eu accès à l'antenne de Radio Plus Marrakech durant ce deuxième trimestre 2010.

**Par contre, la CGEM** a bénéficié de la totalité du temps de parole consacré aux organisations professionnelles sur cette radio locale.

### ▪ **La part des régions dans les interventions**

C'est la région de Marrakech-Tensift-El Haouz qui est arrivée en tête (80,88%) avec la quasi-totalité du volume horaire des interventions relatives aux régions.

### ▪ **La place des femmes parmi les intervenants**

La part des femmes parmi les intervenants dans les Journaux de cette radio a été faible puisqu'elle a atteint à peine 7,83%.

### ▪ **Les parts respectives des langues parlées**

Les intervenants se sont exprimés en une langue unique : l'arabe.

## ■ Observations relatives aux médias privés à programmation locale

### ■ Pluralisme politique

Les résultats des médias audiovisuels privés à programmation locale permettent de tirer deux conclusions.

**Sur Radio Plus Agadir**, les partis de la majorité municipale d'Agadir étaient légèrement sur-représentés par rapport à ceux de l'opposition municipale. En effet, la part des premiers (74,24%) a représenté près de trois fois celle des seconds (25,76%).

**Sur Radio Plus Marrakech**, un seul parti de la majorité municipale de la ville de Marrakech, le PAM, a bénéficié de la totalité du temps de parole relatif aux interventions locales revenant aux partis politiques (00:02:13).

### ■ Pluralisme syndical et professionnel

Sur Radio Plus Marrakech, aucune des cinq centrales syndicales les plus représentatives n'a pu accéder à son antenne. Par contre, sur Radio Plus Agadir, l'UGTM et l'UMT ont bénéficié de la totalité du temps global consacré aux organisations syndicales.

Quant à la CGEM, elle a bénéficié de la totalité du temps de parole consacré aux organisations professionnelles sur les deux radios.

### ■ La part des régions dans les interventions

Sur Radio Plus Agadir, c'est la région du Souss-Massa-Daraâ qui est arrivée en tête (80,04%) avec la quasi-totalité du volume horaire des interventions relatives aux régions. Sur Radio Plus Marrakech, c'est la région de Marrakech-Tensift-El Haouz qui est arrivée en tête (80,88%) avec la quasi-totalité du volume horaire des interventions relatives aux régions.

### ■ La place des femmes parmi les intervenants

Sur Radio Plus Agadir, la part des femmes parmi les intervenants dans les Journaux de d'Information a été très faible puisqu'elle n'était que de 2,55%. Par contre, sur Radio Plus Marrakech, cette part s'est élevée à 7,83%

### ■ Les parts respectives des langues parlées

Sur Radio Plus Marrakech, les intervenants s'expriment en une langue unique, la langue arabe.

Par contre, sur Radio Plus Agadir, même si la langue arabe a été importante (69,87%), la langue amazighe a été présente en force avec 30,13%.

## **V – Annexes, Sommaire & Tableaux**

---

### **Sommaire des Annexes**

**Annexe 1** - Tableau de comparaison entre les résultats des Quatre Parts dans les Journaux d'Information des trois premiers trimestres 2009.

**Annexe 2** - Volumes horaires des partis politiques dans les médias audiovisuels suivis.

**Annexe 2 bis** - Volumes horaires des partis politiques dans les médias audiovisuels suivis (Autres\*).

**Annexe 3** - Volumes horaires des centrales syndicales sur les médias audiovisuels suivis.

**Annexe 4** - Le pluralisme politique dans les textes juridiques.

**Annexe 5** – Décision du CSCA n°46-06 relative aux règles de la garantie du pluralisme d'expression des courants de pensée et d'opinion dans les services de communication audiovisuelle en dehors des périodes électorales.

## Annexe 1 : Résultats des Quatre Parts dans les Journaux d'Information

### Médias audiovisuels publics

Support	Catégorie	Gouvernement		Majorité		Gov. + Majorité		Opposition		PNR	
		Pourcentage	Volume horaire	Pourcentage	Volume horaire	Pourcentage	Volume horaire	Pourcentage	Volume horaire	Pourcentage	Volume horaire
R. Amazighe - 1 <sup>er</sup> Trim. 2010		07,76%	00:15:41	40,23%	01:21:19	<b>47,98%</b>	<b>01:37:00</b>	<b>48,42%</b>	<b>01:37:53</b>	03,59%	00:07:16
R. Amazighe – 2 <sup>ème</sup> Trim. 2010		07,13%	00:14:54	64,07%	02:13:48	<b>71,21%</b>	<b>02:28:42</b>	<b>27,26%</b>	<b>00:56:56</b>	01,53%	00:03:12
TV Laâyoune - 1 <sup>er</sup> Trim. 2010		30,92%	00:57:59	49,27%	01:32:24	<b>80,19%</b>	<b>02:30:23</b>	<b>16,47%</b>	<b>00:30:53</b>	03,34%	00:06:16
TV Laâyoune – 2 <sup>ème</sup> Trim. 2010		25,54%	00:45:15	54,91%	01:37:18	<b>80,45%</b>	<b>02:22:33</b>	<b>17,35%</b>	<b>00:30:45</b>	02,20%	00:03:45
TV 2M - 1 <sup>er</sup> Trim. 2010		60,45%	03:22:51	23,08%	01:17:27	<b>83,53%</b>	<b>04:40:18</b>	<b>17,79%</b>	<b>00:49:38</b>	01,67%	00:05:37
TV 2M – 2 <sup>ème</sup> Trim. 2010		58,30%	03:44:55	24,73%	01:35:24	<b>83,03%</b>	<b>05:20:19</b>	<b>14,27%</b>	<b>00:55:04</b>	02,69%	00:10:23
TV Tamazight – 1 <sup>er</sup> Trim. 2010		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TV Tamazight – 2 <sup>ème</sup> Trim. 2010		43,84%	00:36:30	41,07%	00:34:12	<b>84,91%</b>	<b>01:10:42</b>	<b>15,09%</b>	<b>00:12:34</b>	00,00%	00:00:00
TV Al Oula - 1 <sup>er</sup> Trim. 2010		71,23%	07:57:17	16,08%	01:47:45	<b>87,30%</b>	<b>09:45:02</b>	<b>11,31%</b>	<b>01:15:43</b>	01,39%	00:09:17
TV Al Oula – 2 <sup>ème</sup> Trim. 2010		66,92%	07:19:46	21,79%	02:23:12	<b>88,71%</b>	<b>09:42:58</b>	<b>09,21%</b>	<b>01:00:30</b>	02,08%	00:13:41
Chaîne Inter - 1 <sup>er</sup> Trim. 2010		82,32%	03:00:47	13,11%	00:28:48	<b>95,43%</b>	<b>03:29:35</b>	<b>04,57%</b>	<b>00:10:02</b>	00,00%	00:00:00
Chaîne Inter – 2 <sup>ème</sup> Trim. 2010		66,74%	02:47:08	23,28%	00:58:18	<b>90,02%</b>	<b>03:45:26</b>	<b>09,46%</b>	<b>00:23:41</b>	00,52%	00:01:18
Radio Nationale - 1 <sup>er</sup> Trim. 2010		72,68%	05:32:38	15,63%	01:11:33	<b>88,31%</b>	<b>06:44:11</b>	<b>10,51%</b>	<b>00:48:06</b>	01,18%	00:05:23
Radio Nationale – 2 <sup>ème</sup> Trim. 2010		77,89%	06:24:49	13,80%	01:08:10	<b>91,68%</b>	<b>07:32:59</b>	<b>07,55%</b>	<b>00:37:17</b>	00,77%	00:03:48

### Médias audiovisuels privés à programmation nationale

Support	Catégorie	Gouvernement		Majorité		Gov. + Majorité		Opposition		PNR	
		Pourcentage	Volume horaire	Pourcentage	Volume horaire	Pourcentage	Volume horaire	Pourcentage	Volume horaire	Pourcentage	Volume horaire
Radio Med- 1 <sup>er</sup> Trim. 2010		39,04%	00:32:16	13,01%	00:10:45	<b>52,05%</b>	<b>00:43:01</b>	<b>47,95%</b>	<b>00:39:38</b>	00,00%	00:00:00
Radio Med- 2 <sup>ème</sup> Trim. 2010		46,39%	00:54:50	33,63%	00:39:45	<b>80,02%</b>	<b>01:34:35</b>	<b>19,98%</b>	<b>00:23:37</b>	00,00%	00:00:00
Radio Aswat- 1 <sup>er</sup> Trim. 2010		58,21%	01:08:53	24,73%	00:29:16	<b>82,94%</b>	<b>01:38:09</b>	<b>17,06%</b>	<b>00:20:11</b>	00,00%	00:00:00
Radio Aswat- 2 <sup>ème</sup> Trim. 2010		65,52%	01:24:10	14,80%	00:19:01	<b>80,33%</b>	<b>01:43:11</b>	<b>19,67%</b>	<b>00:25:16</b>	00,00%	00:00:00
Radio Médina FM- 1 <sup>er</sup> Trim. 2010		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Radio Médina FM- 2 <sup>ème</sup> Trim. 2010		47,23%	00:22:09	33,44%	00:15:41	<b>80,67%</b>	<b>00:37:50</b>	<b>19,33%</b>	<b>00:09:04</b>	00,00%	00:00:00
Radio Chada FM- 1 <sup>er</sup> Trim. 2010		73,78%	01:00:42	14,55%	00:11:58	<b>88,33%</b>	<b>01:12:40</b>	<b>11,67%</b>	<b>00:09:36</b>	00,00%	00:00:00
Radio Chada FM- 2 <sup>ème</sup> Trim. 2010		62,95%	00:47:24	17,99%	00:13:33	<b>80,94%</b>	<b>01:00:57</b>	<b>19,06%</b>	<b>00:14:21</b>	00,00%	00:00:00
Radio Atlantic- 1 <sup>er</sup> Trim. 2010		62,73%	01:56:32	15,13%	00:28:06	<b>77,85%</b>	<b>02:24:38</b>	<b>21,36%</b>	<b>00:39:41</b>	00,79%	00:01:28
Radio Atlantic- 2 <sup>ème</sup> Trim. 2010		67,89%	02:44:52	15,73%	00:38:12	<b>83,62%</b>	<b>03:23:04</b>	<b>15,56%</b>	<b>00:37:47</b>	00,82%	00:02:00

**Médias audiovisuels privés à programmation régionale  
(journaux nationaux diffusés à partir de Radio Casa FM)**

Support	Catégorie	Gouvernement		Majorité		Gov. + Majorité		Opposition		PNR	
		Pourcentage	Volume horaire	Pourcentage	Volume horaire	Pourcentage	Volume horaire	Pourcentage	Volume horaire	Pourcentage	Volume horaire
R. MFM Atlas - 1 <sup>er</sup> Trim. 2010		22,49%	00:46:39	53,17%	01:50:17	<b>75,67%</b>	<b>02:36:56</b>	<b>24,33%</b>	<b>00:50:28</b>	00,00%	00:00:00
R. MFM Atlas - 2 <sup>ème</sup> Trim. 2010		48,45%	02:34:27	38,31%	02:02:06	<b>86,76%</b>	<b>04:36:33</b>	<b>13,24%</b>	<b>00:42:12</b>	00,00%	00:00:00
R. Casa FM - 1 <sup>er</sup> Trim. 2010		22,64%	00:46:39	53,40%	01:50:02	<b>76,04%</b>	<b>02:36:41</b>	<b>23,96%</b>	<b>00:49:23</b>	00,00%	00:00:00
R. Casa FM - 2 <sup>ème</sup> Trim. 2010		46,64%	02:38:28	40,61%	02:17:58	<b>87,25%</b>	<b>04:56:26</b>	<b>12,75%</b>	<b>00:43:19</b>	00,00%	00:00:00
R. MFM Saïss - 1 <sup>er</sup> Trim. 2010		22,93%	00:46:39	53,33%	01:48:29	<b>76,26%</b>	<b>02:35:08</b>	<b>23,74%</b>	<b>00:48:18</b>	00,00%	00:00:00
R. MFM Saïss - 2 <sup>ème</sup> Trim. 2010		47,58%	02:31:28	39,79%	02:06:41	<b>87,37%</b>	<b>04:38:09</b>	<b>12,63%</b>	<b>00:40:12</b>	00,00%	00:00:00
R. MFM Souss - 1 <sup>er</sup> Trim. 2010		21,64%	00:42:36	55,12%	01:48:30	<b>76,76%</b>	<b>02:31:06</b>	<b>23,24%</b>	<b>00:45:45</b>	00,00%	00:00:00
R. MFM Souss - 2 <sup>ème</sup> Trim. 2010		47,27%	02:32:38	40,23%	02:09:53	<b>87,50%</b>	<b>04:42:31</b>	<b>12,50%</b>	<b>00:40:21</b>	00,00%	00:00:00

**Annexe 2 : Volumes horaires des partis politiques dans les médias audiovisuels suivis**

Partis Médias	TV Al Oula	Radio Amazighe	R. MFM Atlas	R. Casa FM	R. MFM Souss	R. MFM Saïss	TV 2M	TV Laâyoune	Radio Nationale	R. Chaîne Inter	Radio Atlantic	Radio Med	Autres*	Total
USFP	00:26:43	00:12:15	00:28:55	00:35:10	00:27:46	00:30:51	00:20:15	00:22:13	00:15:34	00:12:44	00:10:24	00:09:42	00:30:14	04:42:46
MP	00:33:46	00:36:29	00:22:57	00:22:11	00:22:56	00:22:04	00:21:41	00:25:36	00:13:54	00:09:05	00:07:23	00:04:23	00:18:58	04:21:23
RNI	00:25:31	00:22:15	00:33:39	00:31:13	00:32:23	00:26:19	00:13:38	00:09:37	00:07:59	00:18:39	00:05:34	00:09:43	00:18:19	04:14:49
PAM	00:25:49	00:31:32	00:21:17	00:19:10	00:15:40	00:15:58	00:27:55	00:22:02	00:13:52	00:09:32	00:11:15	00:13:38	00:18:12	04:05:52
PI	00:30:05	00:30:58	00:22:14	00:19:58	00:16:59	00:19:06	00:15:00	00:34:45	00:15:05	00:06:37	00:05:38	00:09:10	00:16:43	04:02:18
PJD	00:18:05	00:19:56	00:13:11	00:11:55	00:13:11	00:12:31	00:11:41	00:04:08	00:12:59	00:14:09	00:26:32	00:09:59	00:32:07	03:20:24
PPS	00:20:51	00:30:20	00:16:27	00:19:13	00:19:12	00:18:28	00:18:44	00:02:49	00:13:43	00:11:13	00:05:14	-	00:13:35	03:09:49
UC	00:06:16	00:01:31	00:09:52	00:10:13	00:10:37	00:09:53	00:06:06	00:02:18	00:01:55	-	00:03:59	00:06:47	00:05:08	01:14:35
PSU	00:01:28	-	00:08:43	00:08:45	00:08:45	00:07:13	00:00:28	00:00:29	-	-	-	-	-	00:35:51
FFD	00:03:37	00:03:14	00:01:45	-	-	00:01:01	00:07:05	00:02:00	00:02:13	-	-	-	00:07:52	00:28:47
PT	00:01:32	00:02:14	00:03:28	00:03:29	00:02:45	00:03:29	00:02:04	-	00:01:26	-	-	-	00:05:41	00:26:08
PGV	00:06:50	00:01:57	-	-	-	-	00:03:20	-	00:00:54	00:01:18	00:02:00	-	-	00:16:19
PRE	00:02:24	-	-	-	-	-	00:01:41	00:01:50	00:02:01	-	-	-	00:00:46	00:08:42
PADS	00:02:17	-	-	-	-	-	00:03:59	-	00:00:36	-	-	-	-	00:06:52
PRD	00:01:34	-	-	-	-	-	00:01:08	00:01:37	00:00:57	-	-	-	-	00:05:16
PEDD	00:01:44	-	-	-	-	-	00:00:41	-	00:00:28	-	-	-	00:01:06	00:03:59
PS	00:01:08	-	-	-	-	-	00:00:51	00:00:16	00:01:37	-	-	-	-	00:03:52
PCNI	00:00:54	-	00:01:02	-	-	-	00:00:45	-	00:01:09	-	-	-	-	00:03:50
PUD	00:00:50	-	-	-	-	-	00:00:49	00:01:00	-	-	-	-	-	00:02:39
PCS	00:01:03	-	-	-	-	-	00:00:34	-	00:00:48	-	-	-	-	00:02:25
MDS	00:00:45	-	-	-	-	-	00:01:19	-	00:00:20	-	-	-	-	00:02:24
PDN	00:01:07	-	-	-	-	-	00:00:33	-	00:00:33	-	-	-	-	00:02:13
PML	00:01:33	-	-	-	-	-	00:00:34	-	-	-	-	-	-	00:02:07
PAD	00:00:48	-	-	-	-	-	-	-	00:00:32	-	-	-	-	00:01:20
PA	-	-	-	-	-	-	-	00:01:17	-	-	-	-	-	00:01:17
Nahda	-	00:01:15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	00:01:15
UMD	00:00:43	-	-	-	-	-	-	-	00:00:23	-	-	-	-	00:01:06
PRV	-	-	-	-	-	-	-	-	00:00:17	-	-	-	-	00:00:17
<b>Total</b>	<b>03:37:23</b>	<b>03:13:56</b>	<b>03:03:30</b>	<b>03:01:17</b>	<b>02:50:14</b>	<b>02:46:53</b>	<b>02:40:51</b>	<b>02:11:57</b>	<b>01:49:15</b>	<b>01:23:17</b>	<b>01:17:59</b>	<b>01:03:22</b>	<b>02:48:41</b>	<b>31:48:35</b>

Autres\* : TV Amazighe, Radio Aswat, Radio Chada FM, Radio Médina FM, Radio Plus Agadir et Radio Plus Marrakech.

**Annexe 2 Bis (Autres\*) : Volumes horaires des partis politiques  
dans les médias audiovisuels suivis**

<b>Partis Politiques</b>	<b>TV Tamazight</b>	<b>Radio Aswat</b>	<b>Radio Chada FM</b>	<b>Radio Médina FM</b>	<b>Radio Plus Agadir</b>	<b>Radio Plus Marrakech</b>	<b>Total</b>
<b>PJD</b>	00:03:46	00:15:31	00:06:36	00:06:14	-	-	<b>00:32:07</b>
<b>USFP</b>	00:06:54	00:02:39	00:06:03	-	00:11:40	00:02:58	<b>00:30:14</b>
<b>MP</b>	00:12:50	00:05:43	00:00:25	-	-	-	<b>00:18:58</b>
<b>RNI</b>	00:06:14	00:04:18	00:00:58	00:03:03	00:03:46	-	<b>00:18:19</b>
<b>PAM</b>	00:05:02	00:07:03	00:01:54	00:01:00	00:01:00	00:02:13	<b>00:18:12</b>
<b>PI</b>	00:03:30	00:01:40	00:02:03	00:07:24	00:02:06	-	<b>00:16:43</b>
<b>PPS</b>	00:04:06	00:02:52	00:01:23	00:05:14	-	-	<b>00:13:35</b>
<b>FFD</b>	00:01:34	00:02:42	00:03:36	-	-	-	<b>00:07:52</b>
<b>UC</b>	00:00:38	00:01:49	00:02:41	-	-	-	<b>00:05:08</b>
<b>PT</b>	00:00:20	-	00:02:15	00:01:50	-	00:01:16	<b>00:05:41</b>
<b>PRE</b>	00:00:46	-	-	-	-	-	<b>00:00:46</b>
<b>PEDD</b>	00:01:06	-	-	-	-	-	<b>00:01:06</b>
<b>Total</b>	<b>00:46:46</b>	<b>00:44:17</b>	<b>00:27:54</b>	<b>00:24:45</b>	<b>00:18:32</b>	<b>00:06:27</b>	<b>02:48:41</b>

**Annexe 3 : Volumes horaires des centrales syndicales  
sur les médias audiovisuels suivis**

<b>Médias Syndicats</b>	<b>FDT<sup>1</sup></b>	<b>UNTM<sup>2</sup></b>	<b>UMT<sup>3</sup></b>	<b>CDT<sup>4</sup></b>	<b>UGTM<sup>5</sup></b>	<b>Total</b>
<b>R. Atlantic</b>	00:16:57	00:17:48	00:06:38	00:07:39	00:04:46	<b>00:53:48</b>
<b>R. Aswat</b>	00:18:01	00:11:13	00:16:07	00:05:49	-	<b>00:51:10</b>
<b>R. Amazighe</b>	00:12:48	00:02:39	00:10:02	00:03:32	00:03:40	<b>00:32:41</b>
<b>R. Med</b>	00:07:21	-	00:09:57	00:10:36	00:01:24	<b>00:29:18</b>
<b>R. MFM Saïss</b>	00:03:56	00:07:11	00:04:22	00:05:25	00:01:32	<b>00:22:26</b>
<b>R. Casa FM</b>	00:03:56	00:07:11	00:04:52	00:04:50	00:01:32	<b>00:22:21</b>
<b>TV Laâyoune</b>	00:00:45	00:03:30	00:02:04	00:07:36	00:07:15	<b>00:21:10</b>
<b>R. MFM Souss</b>	00:03:57	00:07:11	00:03:51	00:03:36	00:02:17	<b>00:20:52</b>
<b>R. MFM Atlas</b>	00:03:56	00:06:12	00:04:22	00:04:38	00:01:32	<b>00:20:40</b>
<b>TV Al Oula</b>	00:07:03	00:03:10	00:02:20	00:02:06	00:04:47	<b>00:19:26</b>
<b>TV 2M</b>	00:03:54	00:03:56	00:03:08	00:02:37	00:02:53	<b>00:16:28</b>
<b>R. Chada FM</b>	-	00:00:47	-	00:09:20	00:03:34	<b>00:13:41</b>
<b>R. Médina</b>	-	00:02:02	00:03:30	00:03:51	-	<b>00:09:23</b>
<b>R. Nationale</b>	00:02:56	00:01:49	00:01:33	00:01:10	00:01:18	<b>00:08:46</b>
<b>R. Chaîne Inter</b>	00:00:52	00:01:31	00:00:31	00:01:56	-	<b>00:04:50</b>
<b>R. + Agadir</b>	-	-	00:02:08	-	00:02:40	<b>00:04:48</b>
<b>TV Tamazight</b>	00:01:42	-	00:00:28	-	00:00:26	<b>00:02:36</b>
<b>Total</b>	<b>01:28:04</b>	<b>01:16:10</b>	<b>01:15:53</b>	<b>01:14:41</b>	<b>00:39:36</b>	<b>05:54:24</b>

<sup>1</sup> Fédération Démocratique du Travail.

<sup>2</sup> Union Nationale du Travail au Maroc.

<sup>3</sup> Union Marocaine du Travail.

<sup>4</sup> Confédération Démocratique du Travail.

<sup>5</sup> Union Générale des Travailleurs du Maroc.

## Annexe 4

### **Le pluralisme politique dans les textes juridiques**

#### **Dahir**

##### **Préambule**

Considérant que le droit à l'information, élément essentiel de la libre communication des pensées et des opinions, doit être assuré, notamment, par une presse indépendante, des moyens audiovisuels pouvant se constituer et s'exprimer librement, un service public de radio et de télévision à même d'assurer le pluralisme des divers courants d'opinion, dans le respect des valeurs civilisationnelles fondamentales et des lois du Royaume, notamment celles relatives à la protection de la jeunesse et au respect de l'honneur et de la dignité des personnes;

##### **Article 3 :**

13- Veille au respect de l'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinion, notamment en matière d'information politique, tant par le secteur privé que par le secteur public de l'audiovisuel ; A cette fin, le conseil transmet, suivant la périodicité qu'il établit, au gouvernement, à la présidence des deux chambres du Parlement et aux responsables des partis politiques, des organisations syndicales et des chambres professionnelles représentés au Parlement, le relevé du temps d'intervention des personnalités politiques, syndicales ou professionnelles dans les émissions des organes de radio télévision; il peut, à cette occasion, formuler toutes remarques qu'il juge utiles ;

##### **Article 22 :**

A défaut de dispositions législatives ou réglementaires en vigueur, et s'il y a lieu, la Haute Autorité est habilitée à fixer les règles nécessaires :

- au respect de l'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinion, notamment en matière d'information politique, afin de permettre aux partis politiques et aux organisations syndicales, professionnelles et représentatives dans le domaine économique, ainsi qu'aux autres organisations sociales de portée nationale, de disposer, en fonction de leur importance et de leur représentativité et selon des critères objectifs, de temps d'antenne au sein du service public de la radio et de la télévision ;
- au respect de l'équité devant être assurée aux organisations politiques, syndicales et aux chambres professionnelles...

#### **Loi 77.03**

##### **Préambule**

(...)

La réforme du secteur de la communication audiovisuelle est, en effet, une composante essentielle de ce mouvement général de réformes engagé, étant donné l'importance de son rôle dans la consécration des valeurs de liberté, de pluralisme, de modernité, d'ouverture...

- La consécration de la liberté de communication audiovisuelle et la garantie des libertés d'expression, d'opinion et de communication, individuelles et collectives, ainsi que le respect des règles de l'éthique et de la déontologie, le respect des droits de

l'homme, notamment le respect de la dignité de la personne humaine, de la vie privée des citoyens et de l'expression pluraliste des courants de pensée ainsi que des principes démocratiques ;

**Article 3 :**

La communication audiovisuelle est libre.

Cette liberté s'exerce dans le respect de la dignité de la personne humaine, de la liberté et de la propriété d'autrui, de la diversité et du caractère pluraliste de l'expression sous toutes ses formes des courants de pensée et d'opinion ainsi que dans le respect des valeurs religieuses, de l'ordre public, des bonnes mœurs et des besoins de la défense nationale. Elle s'exerce également dans le respect des exigences de service public, des contraintes techniques inhérentes aux moyens de communication ainsi que de la nécessité de développer une industrie nationale de production audiovisuelle.

**Article 4 :**

Sous réserve de la préservation du caractère pluraliste des courants d'expression, les sociétés de communication audiovisuelle conçoivent librement leurs programmes. Elles en assument l'entière responsabilité.

**Article 8 :**

Les opérateurs de communication audiovisuelle doivent :

- Fournir une information pluraliste et fidèle ;

(...)

- Présenter objectivement et en toute neutralité les événements et ne privilégier aucun parti politique ou groupe d'intérêts ou association, ni aucune idéologie ou doctrine. Les programmes doivent refléter équitablement la pluralité de ceux-ci ainsi que la diversité des opinions. Les vues personnelles et les commentaires doivent être identifiables comme tels ;

**Article 9 :**

Sans préjudice des sanctions prévues par les textes en vigueur, les émissions et les reprises de programmes ou de parties de programmes ne doivent pas être susceptibles de (...)

- Faire l'apologie et servir les intérêts et la cause exclusifs des groupes d'intérêts politiques, ethniques, économiques, financiers ou idéologiques ;

**Article 48 :**

Les sociétés nationales de l'audiovisuel public sont tenues au respect d'un cahier des charges fixant leurs obligations particulières.

Les cahiers des charges doivent notamment prévoir les conditions dans lesquelles sont assurées les missions de service public par lesdites sociétés et relatives à :

- Le respect de la pluralité d'expression des courants de pensée et d'opinion et l'accès équitable des formations politiques et syndicales, selon leur importance et leur représentativité, notamment pendant les périodes électorales et ce conformément à la réglementation en vigueur ;

## Annexe 5

### **DECISION DU CSCA N° 46-06 DU 04 RAMADAN 1427 (27 SEPTEMBRE 2006) RELATIVE AUX REGLES DE LA GARANTIE DU PLURALISME D'EXPRESSION DES COURANTS DE PENSEE ET D'OPINION DANS LES SERVICES DE COMMUNICATION AUDIOVISUELLE EN DEHORS DES PERIODES ELECTORALES**

#### ***Le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle,***

Vu le Dahir n° 1.02.212 du 22 jourmada II 1423 (31 août 2002) portant création de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle, particulièrement les articles 3 (alinéa 13) et 22 (1er paragraphe) ;

Vu la Loi n° 77.03 relative à la communication audiovisuelle promulguée par le Dahir n° 1.04.257 du 25 kaada 1425 (7 janvier 2005), notamment le préambule et les articles 3, 4, 8 (alinéas 1 et 3), 9 (alinéa 3) et 48 (paragraphe 2 alinéa 4) ;

Considérant l'absence de textes juridiques ou réglementaires en vigueur définissant les règles nécessaires au respect du pluralisme d'expression des courants de pensée et d'opinion en dehors des périodes électorales ;

Après en avoir délibéré, conformément à la loi, en séance plénière du Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle, en date du 04 ramadan 1427 (27 septembre 2006).

#### **Décide :**

##### **Préambule**

Le Dahir n° 1.02.212 du 22 jourmada II 1423 (31 août 2002) portant création de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle et la Loi n° 77.03 relative à la communication audiovisuelle, ont reconnu le respect du pluralisme d'expression des courants de pensée et d'opinion dans les services de communication audiovisuelle en tant que principe immuable, auquel les opérateurs doivent s'engager, et ont chargé le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle de veiller à son respect.

Dans ce cadre juridique, le pluralisme, quels que soient son contenu et sa forme, est moins un but en soi qu'un moyen prévu par le législateur afin d'assurer au téléspectateur et à l'auditeur une information complète et honnête. Le pluralisme n'est pas uniquement un devoir des opérateurs audiovisuels envers les acteurs sociopolitiques, mais principalement un droit dû au citoyen, qui oblige les opérateurs à présenter au public une information honnête, impartiale et objective ; la finalité étant de respecter le droit du citoyen à l'accès aux différentes opinions et aux diverses sources d'information, pour qu'il puisse former ses propres opinions et convictions en toute liberté et objectivité.

Au regard de ce qui précède, conformément aux dispositions de l'article 22 du Dahir portant création de la Haute Autorité et afin de garantir un accès équitable des courants de pensée et d'opinion aux médias audiovisuels, dans un cadre législatif

respectant la liberté de programmation des opérateurs et insistant sur leur responsabilité éditoriale à cet égard, le Conseil Supérieur met en place les normes de régulation suivantes :

### **Article 1**

Les dispositions de cette décision s'appliquent afin de garantir le pluralisme d'expression des courants de pensée et d'opinion politiques, sociaux, économiques ou intellectuels et ce, en dehors des périodes électorales.

### **Article 2**

Le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle veille au respect du pluralisme d'expression des courants de pensée et d'opinion, et particulièrement en ce qui concerne l'information politique, par les opérateurs du secteur public de la communication audiovisuelle. Il veille, également, au respect de ce pluralisme par les opérateurs privés de la communication audiovisuelle chaque fois que la nature, le genre de programmes et de sujets que ceux-ci proposent au public l'exigent.

### **Article 3**

Les opérateurs de la communication audiovisuelle concernés doivent accorder aux partis, aux organisations syndicales, professionnelles et représentatives dans le domaine économique, ainsi qu'aux autres organisations sociales à vocation nationale, selon leur importance et leur représentativité institutionnelle ou sociétale, des temps d'antenne et de parole équitables dans les programmes d'information.

En outre, tout en tenant compte des horaires de diffusion et du genre de chaque programme, particulièrement pour les journaux et les magazines d'information, les émissions débats et les émissions d'expression directe, ces temps d'antenne et de parole devront permettre aux entités susvisées, d'une part, de bénéficier d'une couverture convenable de leurs activités principales et, d'autre part, d'exprimer leurs opinions et leurs positions vis-à-vis de l'actualité et des questions d'intérêt public.

### **Article 4**

Le temps d'antenne est la totalité du temps consacré sur une télévision ou une radio à un sujet donné, quelles qu'en soient les modalités de déroulement et de déclinaison.

Par temps de parole, on entend le seul temps pendant lequel un intervenant s'exprime. Le temps d'antenne et le temps de parole sont comptabilisés tant pour une première diffusion que pour les rediffusions, à condition que la durée séparant la rediffusion considérée de la première diffusion ne dépasse pas une année.

### **Article 5**

La représentativité et l'importance des partis politiques sont évaluées sur la base des formations et des regroupements politiques au sein du Parlement.

La représentativité des organisations syndicales est déterminée selon leur importance et en fonction du résultat des élections des délégués des salariés dans les secteurs public et privé.

La représentativité des organisations professionnelles est déterminée selon leur représentativité au sein de la Chambre des Conseillers ou en fonction de leur importance à l'échelle nationale.

En outre, l'importance des organisations sociales à vocation nationale est définie selon la nature de leurs objectifs et leur domaine d'activité.

### **Article 6**

Les opérateurs de la communication audiovisuelle veillent à ce que le temps cumulé des interventions des membres du Gouvernement et des partis de la majorité parlementaire ne dépasse pas le double du temps consacré aux partis appartenant à l'opposition parlementaire au sein de la Chambre des Représentants, tout en respectant des conditions de programmation comparables et similaires.

Les concepts de « majorité » et d' « opposition » sont estimés selon les votes sur le programme gouvernemental, la loi de finance et la dernière motion de censure, en cas de recours à cette procédure lors du mandat législatif en cours.

### **Article 7**

Les opérateurs de la communication audiovisuelle sont tenus d'accorder à l'ensemble des partis non représentés au Parlement un temps pour exprimer leurs positions vis-à-vis des événements et des questions d'intérêt public, de l'ordre de 10% du temps global consacré au Gouvernement et aux partis de la majorité et de l'opposition parlementaire.

### **Article 8**

Les opérateurs de la communication audiovisuelle s'engagent à respecter les règles précitées dans les services locaux et régionaux, en tenant compte des données locales et régionales relatives à la zone géographique couverte.

### **Article 9**

**Le respect du pluralisme par les opérateurs de la communication audiovisuelle est estimé sur une base trimestrielle pour les journaux d'information et sur une base semestrielle pour les émissions de débat et les autres émissions.**

### **Article 10**

Chaque opérateur fait parvenir à la Haute Autorité, dans le délai des sept jours suivant chaque fin de mois, un rapport sur le pluralisme et l'accès équitable à ses services par les courants de pensée et d'opinion, et en particulier les partis politiques et les organisations syndicales, au cours du mois précédant et ce, selon les règles énoncées dans cette décision.

La Haute Autorité établit des rapports périodiques sur la garantie de l'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinion et les fait parvenir au Gouvernement, à la Présidence des deux Chambres du Parlement et aux responsables des partis politiques, des organisations syndicales et des Chambres professionnelles représentées au Parlement. Elle les publie, également, dans les médias. Ces rapports contiennent un relevé de la durée des interventions des personnalités politiques, syndicales et professionnelles dans les programmes des services de radio et de télévision.

### **Article 11**

Le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle traite les plaintes relatives à la garantie du pluralisme d'expression des courants de pensée et d'opinion, reçues par la Haute Autorité et émanant des personnes morales désignées par l'article 4 paragraphe 1 du Dahir n°1.02.212 du 22 Joumada II 1423 (31 août 2002) portant création de la Haute Autorité, dans un délai maximum de trente jours à partir de la date de l'enregistrement de ladite plainte au bureau d'ordre de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle.

La Haute Autorité envoie une copie de chaque plainte, accompagnée de son dossier à l'opérateur concerné, dans le but de lui permettre de prendre connaissance des faits reprochés, d'exprimer ses observations et ses requêtes et de présenter tout ce qu'il juge utile en vue d'éclairer les délibérations du Conseil. L'opérateur doit envoyer sa réponse à la Haute Autorité dans un délai maximum de sept jours à partir de la date de sa réception du courrier de la Haute Autorité. Le Conseil peut, sur la demande écrite de l'opérateur, autoriser son Président à donner un délai supplémentaire ne dépassant pas sept jours, à condition que cela ne nuise pas aux mesures susceptibles d'être prises par le Conseil.

#### **Article 12**

Le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle notifie sa décision à la partie plaignante ainsi qu'à l'opérateur objet de la plainte. Il la publie partiellement ou intégralement dans la Bulletin Officiel s'il le décide.

Le Président du Conseil Supérieur peut diffuser un communiqué à ce sujet dans les médias.

#### **Article 13**

La décision du Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle, visée à l'article 12 ci-dessus, peut faire l'objet, le cas échéant, d'un rapport contenant ses observations et ses recommandations. Ce rapport peut aussi être publié partiellement ou intégralement dans les médias et dans le Bulletin officiel.

#### **Article 14**

Les dispositions de la présente décision entrent en vigueur à la date de sa publication au Bulletin Officiel.

Délibérée par le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle lors de sa séance du 04 Ramadan 1427 (27 septembre 2006), tenue au siège de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle à Rabat, où siégeaient Monsieur Ahmed Ghazali, Président, Madame Naïma El Mcherqui et Messieurs Mohammed Naciri, Mohammed Noureddine Affaya, El Hassane Bouqentar, Salah-Eddine El Ouadie, Abdelmounim Kamal et Ilyass El Omari, Conseillers.

**Pour le Conseil Supérieur  
de la Communication Audiovisuelle,**

**Le Président**

**Ahmed Ghazali**